



Evaluation socio spatiale AGORA dans la sous-préfecture d'Adré, département d'Assoungba, Province du Ouaddai, Tchad

Avril 2026

Table des matières

I. Résumé exécutif	1
<i>Introduction.....</i>	<i>1</i>
A. Contexte et facteurs de la crise au Darfour et à Adré	1
B. Dynamiques de peuplement et gouvernance locale à Adré.....	2
C. Economie locale, moyens de subsistance et conditions de vies	5
D. Principaux résultats	7
II. Lexique.....	10
III. Objectifs, zone géographique de l'étude et méthodologie.....	15
A. Objectifs de l'étude.....	15
B. Zones géographiques de l'évaluation	16
C. Méthodologie	17
a. Les dates de collecte des données	17
b. Le type d'informations collectées	17
c. Les interlocutrices et interlocuteurs clés interrogés	18
d. Les limites et leur mitigation	19
IV. Contexte	20
A. Histoire de la zone d'étude	20
1. L'existence historique de plusieurs entités politiques : les <i>Dar</i>	21
a. Le Darfour	22
b. Le Ouaddaï.....	23
c. Dar Masalit.....	24
2. La multiplicité des ethnies	26
a. Au Darfour et à Dar Masalit.....	26
b. Au Ouaddaï	27
B. Les principaux facteurs de la crise actuelle au Darfour.....	28
1. Le Darfour un pouvoir central et puissant de plus en plus marginalisé.....	28
a. Politiquement.....	28
b. Economiquement	30
2. La problématique de l'opposition « arabes » - « non arabes ».....	32
a. L'installation des arabes au Darfour	32
b. L'identité arabe	33
c. Les facteurs de cristallisation de l'opposition arabe – non arabe	34
C. Les répercussions de la crise soudanaise de 2023 dans la région de El Geneina ainsi qu'à Mournei et Kreinik (Soudan)	37
1. El Geneina	37
2. Mournei et Kreinik.....	38
a. Les prémices des événements de 2023	38
b. Les événements de 2023	39
V. Résultats de l'évaluation socio spatiale	40
A. Analyse spatiale de la zone d'étude	40
1. Délimitations administratives	40

2.	Cartographie des zones de voisinage	43
a.	La ville d'Adré	43
b.	Le site d'Adré	44
c.	Les unités territoriales hors de la ville d'Adré	45
B.	<i>Les dynamiques de peuplement et origines des habitants de la zone d'étude</i>	48
1.	Dynamiques de peuplement et origine des habitants de la ville d'Adré	48
a.	L'extension urbaine progressive de la ville d'Adré	49
b.	Analyse sémantique du nom des quartiers de la ville d'Adré	51
c.	Les régions / localités d'origine des quartiers de la ville d'Adré	53
2.	Dynamiques de peuplement et origine des habitants du site d'Adré	55
a.	L'extension spatiale du site d'Adré et la dynamique de relocalisation	55
b.	Analyse sémantique des zones de voisinage du site d'Adré	58
c.	Localités d'origine principales des habitantes et des habitants du site d'Adré	59
3.	Les unités territoriales hors de la ville d'Adré	63
a.	Une croissance démographique effective mais de moindre importance	63
b.	Analyse sémantique du nom des unités territoriales hors Adré	66
c.	L'origine géographique et l'ethnie comme facteurs de rassemblements des populations.....	66
C.	<i>Système de représentation / gouvernance</i>	68
1.	La figure du cheikh au Darfour	68
a.	Un rôle ancré localement, à la base du système de représentation coutumière	68
b.	Un mode de désignation des autorités traditionnelles qui a évolué avec le temps	70
c.	Les principaux rôles de la figure du cheikh au Darfour	70
2.	La figure du cheikh dans le site d'Adré.....	71
a.	L'émergence de personnes désignées comme cheikh et la structuration d'un système de gouvernance	72
b.	Typologie, critères de désignation et rôles des cheikhs	73
3.	La centralité du rôle des cheikhs et la place des femmes en question	75
a.	Mise en perspective du rôle des cheikhs.....	75
b.	Le rôle des femmes.....	77
D.	<i>Relations entre le site d'Adré et la ville d'Adré</i>	80
1.	Les modes de régulation des conflits existants	80
a.	Les institutions coutumières de médiation sociale au Soudan et à l'Est du Tchad	80
b.	Les comités de conciliation réfugiés – autochtones à Adré	82
2.	Une solidarité réelle... confrontée à de nombreux défis qui mettent à mal la cohésion sociale	84
a.	Une solidarité réelle	84
b.	Les défis en matière de cohésion sociale	86
E.	<i>Acteurs intervenant dans le site d'Adré</i>	89
F.	<i>Economie – moyens de subsistance</i>	90
1.	Les distributions alimentaires	90
2.	Typologie des travaux possibles à Adré.....	91
3.	Focus sur les travaux possibles par catégories	92
a.	Agriculture	92
b.	Travail journalier et commerce.....	93
4.	Les difficultés rencontrées par les populations réfugiées et retournées	94
a.	La vulnérabilisation des femmes.....	94
b.	La paupérisation globale	95
G.	<i>Services de base</i>	96
1.	Eau et Assainissement.....	96
2.	Education	97
a.	Etat des lieux au Ouaddaï et au Darfour	97

b.	La situation à Adré et dans les localités environnantes aujourd'hui	99
3.	Santé	101
a.	Etat des lieux avant la crise de 2023	101
b.	La situation à Adré et dans les localités environnantes aujourd'hui	102
VI.	Conclusions et recommandations programmatiques	103
VII.	Bibliographie	106
VIII.	Annexes	110

I. Résumé exécutif

Introduction

Contexte et objectifs de l'évaluation – Ce rapport, mené par la méthodologie territoriale AGORA (Initiative conjointe Acted/IMPACT), s'insère dans la réponse d'urgence et de relèvement de l'équipe France (AFD & CDCS) face à la crise régionale déclenchée en avril 2023 par la guerre au Soudan. Il vise à comprendre le contexte socio-spatial d'Adré et ses environs, zone d'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés originaires du Darfour, afin d'adapter les interventions humanitaires et de développement au bon niveau territorial et d'alimenter la planification locale pour la stabilisation et la cohésion sociale. Il est complémentaire de l'évaluation territoriale menée par IMPACT Initiatives au niveau de la sous-préfecture.

A. Contexte et facteurs de la crise au Darfour et à Adré

Crise soudanaise et déplacements récents vers le Tchad :

Suite à la mobilisation de la société civile qui conduit au renversement d'Omar el-Béchir en avril 2019, une période de transition est établie. Un accord de partage de pouvoir entre les militaires et les civils a ainsi été signé à compter d'août 2019. Cependant un antagonisme croissant émerge au sein même des militaires avec d'un côté l'Armée soudanaise régulière (SAR) commandée par le général Abdel Fattal al-Buhran et de l'autre les Forces de soutien rapide (FSR, ex-milices djandjawid) dirigée par Mohamed Hamdan Dagalo dit Hemedti. La lutte pour le pouvoir aboutit à la guerre qui éclate au Soudan à compter d'avril 2023.

Cette lutte pour le pouvoir central établi à Khartoum et les violences qui en ont résulté se sont propagées dans la région du Darfour occidental (Soudan), notamment autour de la ville d'El-Geneina (ancienne capitale de Dar Masalit).

On ne saurait résumer les violences de la crise de 2023 par une cause unique. Sans prétendre à une explication exhaustive de ces causes on peut à tout le moins mentionner la lutte pour le pouvoir central, les tensions intercommunautaires croissantes, la problématique foncière sous-jacente, la marginalisation économique et politique du Darfour au sein du Soudan, l'émergence de l'arabisme et de l'africanisme... autant de facteurs qui sont analysés dans le présent rapport et qui inscrit dans le temps long les événements de 2023 jusqu'à ce jour.

Au 1^{er} juin 2026 ce sont donc 931 720 réfugiés soudanais qui sont arrivés sur le territoire tchadien. Dont 281 000 dans la ville d'Adré et ses environs (la sous-préfecture la plus proche d'El-Geneina).

Liens historiques et solidarités

Les liens historiques entre le Ouaddaï et le Darfour sont liés à l'interpénétration des entités politiques, au caractère multi ethnique des populations. Ces liens historiques et la proximité culturelle des populations peuvent expliquer en partie la solidarité qui s'est manifestée dès les premiers jours de l'afflux des populations soudanaises.

Historiquement différentes entités politiques multi-ethniques ont existé voir co-existé au niveau de la zone étudiée (Adré, El Geneina, Mournei notamment). Les sultanats du Darfour et du Ouaddaï sont ainsi apparus dès le XVIIème siècle (1603 pour le sultanat du Darfour et 1635 pour le sultanat du Ouaddaï. Entre 1870 et 1910 une entité politique indépendante a même existé, Dar Masalit, qui comprend la zone d'étude du présent rapport (Adré, El Geneina, Mournei notamment). La délimitation de ces sultanats est alors moins claire que la frontière actuelle entre le Tchad et le Soudan et la ville d'Adré se trouverait dans une zone « tampon » à l'entrecroisement du Ouaddaï et du Darfour.

De plus contrairement à ce qu'une lecture littérale du nom des sultanats pourrait laisser penser il n'existe pas d'espace territorial où une ethnie vivrait à l'exclusion des autres. Le « Dar – four » et le « Dar Masalit » ne sont ainsi pas peuplés uniquement de Four et de Masalit. Chaque entité politique est en fait multi-ethnique. Cette multiplicité résultant de l'attribution par le sultan d'une terre délimitée le *hawakir* à un chef traditionnel issu de différents groupes ethniques.

Ainsi malgré l'ampleur de la crise, les populations tchadiennes d'Adré et de ses environs ont initialement accueilli les réfugiés soudanais avec beaucoup de solidarité. Pendant les premiers mois, les habitants ont logé les nouveaux arrivants chez eux ou dans des bâtiments publics (écoles, lycées) et mené des distributions spontanées de nourriture et vêtements. Devant l'afflux continu durant l'été 2023, un site informel de regroupement s'est constitué aux abords immédiats de la ville d'Adré afin d'héberger les familles sans solution d'abri. Ce site de transit d'Adré a continué à s'agrandir jusqu'en 2025, notamment avec une nouvelle vague de réfugiés venus de la zone de Mournei et Kreinik vers la fin 2023, et reste aujourd'hui un important centre de population réfugiée temporaire (bien que des relocalisations progressives vers des camps officiels aient lieu depuis 2023).

B. Dynamiques de peuplement et gouvernance locale à Adré

Une zone transfrontalière aux dynamiques de peuplement complexe : La zone d'étude couvre la sous-préfecture d'Adré (département d'Assounga, Tchad) et s'étend aux zones d'origine des réfugiés en Darfour occidental, reflétant l'intégration historique de ces deux espaces. En plus de la ville d'Adré elle-même (78 quartiers), l'évaluation a intégré l'intégralité du site de réfugiés d'Adré (plus de cinquante « blocs » constitués organiquement au gré des arrivées). Plusieurs entités spatiales distinctes de la ville d'Adré ont également été enquêtées (Téléha, Biské, Tongori, Guilané, Achaba) afin de saisir la complexité des dynamiques de peuplement et les relations entre populations qui en résultent. On peut citer par exemple :

- La présence de populations retournées à *Tongori*
- L'intégration de populations réfugiées soudanaises issues de la vague de migration du Darfour du début des années 2000 à *Biske*
- Les dynamiques économiques, sociales et historiques entre populations sédentaires et nomades à *Biske, Tongori, Teleha* et *Achaba*
- Les dynamiques économiques, sociales et historiques entre populations arabes et non – arabes à *Teleha, Achaba* et *Guilane*

Avant même la crise actuelle Adré connaissait déjà des flux migratoires divers : croissance urbaine progressive alimentée par des migrations intérieures (Tchadiens d'autres régions touchées par la sécheresse de 1984) et des réfugiés du Darfour (vagues de 2003–2010 liées au premier conflit dans cette région).

L'afflux massif depuis 2023 a fait exploser la population : de nombreux réfugiés se sont initialement installés dans le site informel d'Adré dès avril 2023, tout en occupant temporairement bâtiments publics et foyers hôtes. Le site de transit a ensuite doublé en surface entre mi-2023 et mi-2025 face à l'arrivée continue de nouvelles familles. En parallèle, certaines familles réfugiées (celles disposant de moyens ou de réseaux locaux) ont préféré s'installer en ville d'Adré – occupant des parcelles louées – ou dans les villages environnants lorsqu'elles y avaient des attaches, se rapprochant d'habitants de même région ou ethnie d'origine (ex. déplacés Massalit installés dans des localités tchadiennes à majorité massalit comme Tongori, vs réfugiés arabes plutôt orientés vers Teleha).

Au sein du site d'Adré il existe certaines tendances de regroupement par zone d'origine ou communautaires. La zone Sud du site est ainsi très majoritairement peuplée d'anciens habitants des localités de Mournei et de Kreinik. La zone Nord quant à elle est constituée de nombreux ménages d'ethnie zaghawas ce qui est facilité par le fait que les quartiers limitrophes de la ville d'Adré (« Mabrouka / Amdjarass » notamment) sont eux même de la même ethnie. Ces dynamiques socio-spatiales illustrent l'importance des liens communautaires dans la distribution du peuplement : les populations cherchant sécurité préfèrent se regrouper dans des lieux perçus comme familiers ou sécurisants (présence de compatriotes de même ethnie/religion).

Malgré tout le fait que la très grande majorité des habitants actuels du site d'Adré sont des populations urbaines tend à minimiser des rassemblements cohérents en fonction des quartiers d'origine ou par ethnie. Le peuplement des blocs s'est donc généralement constitué par opportunité au gré des arrivées ce qui a entraîné une véritable recomposition du tissu social entre les familles réfugiées nouvellement arrivées.

Système de représentation et gouvernance locale : L'espace étudié est structuré selon des entités locales (quartiers urbains, blocs du site, villages) disposant chacune d'un leader communautaire appelé cheikh – une institution de gouvernance coutumière héritée du Darfour et du Tchad oriental. Chaque quartier ou bloc possède son cheikh, figure d'autorité locale chargée de l'encadrement des habitants, de la gestion des terres, du règlement coutumier des différends et de la représentation de la communauté auprès des autorités.

Dans la ville d'Adré et dans les localités environnantes les cheikhs sont en principe désignés par un comité des sages (notables, imams etc.) avant d'être présentés à la population lors d'une réunion publique (la prière du vendredi par exemple). En principe la personne devenant cheikh fait partie de la famille du cheikh à remplacer mais il ne s'agit pas d'une règle intangible.

Dans le site d'Adré au fur et à mesure de la constitution du site d'Adré en 2023, de nouveaux cheikhs ont été désignés parmi les réfugiés eux-mêmes (souvent élus par leurs pairs à l'arrivée de chaque nouvelle cohorte occupant un espace délimité) pour administrer les « blocs » du site. Il est à noter que la très grande majorité des personnes ayant un rôle de représentation dans les zones d'origine ne l'ont plus en arrivant à Adré. Ceci s'expliquerait par le fait que ces derniers préfèrent s'installer dans la ville plutôt que dans le site dans la mesure où leurs moyens financiers

le leur permettent. Et par le risque sécuritaire qui pèserait sur eux à rester dans le site et à conserver un rôle de représentation des populations. La gouvernance par blocs avec des nouveaux cheikhs a été formalisée par Acted (en tant que gestionnaire de site) en fédérant les cheikhs par zones et en instituant un Comité Mixte de Gouvernance Territoriale (CMGT) impliquant autorités locales, cheikhs et représentants hôtes/réfugiés. L'échelle "quartier" (en ville et dans les localités environnantes) et "bloc" (sur le site) s'est ainsi affirmée comme le niveau d'action le plus pertinent pour planifier et coordonner les interventions de manière inclusive.

Solidarité initiale et facteurs de cohésion : L'arrivée massive des réfugiés a surpris par une forte solidarité spontanée des communautés locales dès les premiers jours : des familles autochtones d'Adré, partageant majoritairement la même religion (islam) et des proximités identitaires (ex : héritage commun de l'ancien Dar Masalit transfrontalier), ont accueilli et soutenu les nouveaux arrivants. L'entraide humanitaire immédiate (abris, vivres, vêtements) spontanée a ainsi permis d'atténuer les tensions initiales. Cette cohésion se maintient globalement : les réfugiés, retournés et autochtones partagent un certain sentiment de communauté de destin, se réunissant pour résoudre les problèmes communs. Des comités mixtes de conciliation ont été créés dans chaque zone, comprenant des représentants hôtes (chefs de quartier) et réfugiés (cheikhs) à parité. S'inspirant des systèmes traditionnels de médiation coutumière (comme la *judiyya* au Darfour et à l'Est tchadien), ces comités règlent quotidiennement les conflits de voisinage (vols, disputes, mariages mixtes, gestion de l'eau, etc.) entre populations réfugiées et locales. Ils sont animés par des leaders communautaires entièrement masculins – reflet de la patriarchie traditionnelle locale – ce qui a été relevé par les acteurs comme une limite à la représentativité. Malgré des degrés variés de formalisation et un faible soutien externe, ces comités de conciliation fonctionnent efficacement et demeurent un pilier de la cohésion sociale dans ce contexte de crise.

Défis et risques pour la cohésion sociale : La situation demeure précaire. D'une part, l'équilibre communautaire repose sur plusieurs paramètres favorables mais fragiles : outre le lien religieux entre hôtes et réfugiés, ils ont en partage la mémoire d'une appartenance géopolitique commune (Dar Masalit), et la présence de réfugiés a généré des retombées économiques locales profitant aux habitants (petits emplois, rations alimentaires redistribuées, réseaux de solidarité). D'autre part, le spectre du conflit "Arabes vs non-Arabes" plane sur la cohabitation : il est essentiel d'éviter une polarisation communautaire dans les projets et relocalisations. Au camp formel de Dougui, l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés d'ethnies différentes a déjà généré quelques incidents de tension interethnique, poussant certains réfugiés à quitter prématurément ce site. À Adré, des tensions isolées ont également été signalées autour du partage des ressources : la réduction progressive des distributions alimentaires crée un risque d'accusations d'iniquité et de tentatives d'extorsion (ex. demande de loyers pour les terrains occupés, ou de paiement pour accéder aux points d'eau pourtant installés par les ONG) ; ces cas rares ont été rapidement gérés par la médiation communautaire entre propriétaires terriens, autorités et représentants des réfugiés.

Violences et protection des populations vulnérables : L'augmentation de la pauvreté et de la promiscuité sur le site d'Adré a conduit à l'émergence d'insécurité locale, notamment via des bandes de jeunes désœuvrés (les « *Colombiens* ») signalées sur le site, agressant les personnes "à la peau claire" (sous-entendu d'ethnie arabe). Par ailleurs, des violences basées sur le genre

(VBG) constituent un sujet particulièrement préoccupant : les femmes réfugiées et retournées s'exposent à des risques accrus en cherchant à gagner leur vie (trajets à pied de nuit, collecte de bois loin du site, travail domestique dans des foyers). De jeunes femmes retournées tentant de cultiver leurs anciens champs à la frontière ont rapporté des agressions sexuelles de la part de miliciens occupant leur terre. Dans la ville d'Adré elle-même, des cas de harcèlement ou de violence envers des employées de maison réfugiées ont été documentés. Face à ces enjeux de protection, Acted et ses partenaires ont déjà mis en place plusieurs mesures : 25 agents communautaires et 48 points focaux redevabilité/protection sont déployés pour la sensibilisation et la vigilance dans le site et dans 10 quartiers prioritaires de la ville. Un audit de sûreté (mars 2026) a identifié comme mesure prioritaire l'installation d'éclairages publics dans les zones à risque (ville et site) pour réduire les agressions. Afin de limiter les déplacements dangereux (ex. pour le bois de chauffe), des activités de construction de foyers améliorés sont menées sur le site et les compétences de fabrication transmises aux communautés pour limiter ces sorties exposées.

C. Economie locale, moyens de subsistance et conditions de vies

Assistance alimentaire et sécurité alimentaire : La distribution alimentaire d'urgence est un pilier de la survie à Adré. Environ 14 100 ménages réfugiés ou locaux vulnérables bénéficient chaque mois d'une aide alimentaire conjointe PAM/Acted (céréales, légumineuses, huile, sel). Pour autant, ces rations de base, progressivement réduites faute de ressources, ne couvrent pas le mois entier ni les besoins minimums de toutes les familles, obligeant les bénéficiaires à chercher du travail rémunéré pour compléter leur subsistance. Au sud du site d'Adré, la distribution a été stoppée fin 2024 pour inciter les habitants de cette zone à rejoindre un camp formel (Dougui) ; une partie de ces familles refusent toutefois la relocalisation, préférant rester proches d'Adré pour accéder à des activités économiques plutôt qu'à la sécurité relative des camps officiels.

Opportunités et précarité des revenus : De nombreux adultes réfugiés/retournés recherchent des petits emplois pour subvenir aux besoins familiaux. Dans le site, certains travaillent comme journaliers pour les ONG humanitaires (aides logisticiens sur les distributions...), ou effectuent du petit commerce informel. À Adré ville, on observe l'intégration de réfugiés dans divers travaux précaires (lessives, ménage, maçonnerie, métallurgie, aide journalière au marché frontalier, petit commerce alimentaire, transports, etc. – y compris les mototaxis « *raksha* »). Hors d'Adré, quelques réfugiés et retournés travaillent comme ouvriers agricoles dans les champs d'autochtones ou ramassent du bois, mais peu ont accès à la terre en propre, celle-ci étant tenue par les communautés hôtes et considérée comme une ressource identitaire et économique stratégique. Certains propriétaires acceptent de louer des parcelles ou d'employer des travailleurs réfugiés, mais bien peu offrent la possibilité de cultiver gratuitement ou d'acquérir la terre. *Malgré leurs efforts de survie, la grande majorité des réfugiés et retournés endurent une paupérisation rapide.* Les revenus journaliers typiques (≈1 500 XAF, ~2,30 €) sont dérisoires : même en travaillant tous les jours du mois, cela ne représente qu'environ 35 % du coût du panier de dépenses mensuel minimal d'une famille de 6 personnes (132 000 XAF en mai 2025). Les rares réfugiés autrefois qualifiés (enseignants, fonctionnaires, commerçants), faute de débouchés à leur niveau, sont contraints à des emplois manuels ou vivent uniquement des rations et aides disponibles. Cette situation entraîne une recomposition sociale : les statuts socio-

professionnels antérieurs s'effacent devant l'égalisation par la survie et l'assistanat, nourrissant la frustration et le désœuvrement des plus jeunes.

Économie locale et échanges transfrontaliers : L'arrivée des réfugiés a aussi affecté le commerce et les circuits économiques à Adré. Avant la crise de 2023, l'économie d'Adré était fortement dépendante des flux commerciaux transfrontaliers en provenance du Soudan voisin : divers produits alimentaires (dattes, fruits, farines, sucre, etc.) étaient importés du Darfour, tandis que le Tchad exportait vers le Soudan du bétail, sel, etc. Aujourd'hui, du fait de la guerre au Soudan, ces courants se sont inversés : Adré approvisionne à présent en vivres et biens de base les localités soudanaises frontalières ravagées par le conflit. Ce bouleversement perturbe les opportunités d'échanges pour les commerçants locaux : l'accès physique sécurisé aux marchés du Darfour n'est plus garanti, sauf pour quelques rares commerçants identifiés comme « Arabes » (moins menacés par les milices FSR dans les zones qu'ils contrôlent).

Mécanismes de résilience économique : Malgré l'ampleur de la crise, des adaptations positives sont constatées dans la communauté. Par exemple, les réfugiés soudanais profitent de l'ouverture relative de l'économie tchadienne pour monter de petits commerces et exploiter leurs savoir-faire, tandis que certains agriculteurs tchadiens trouvent dans l'afflux de réfugiés une main-d'œuvre nouvelle pour leurs champs. L'évaluation AGORA identifie ces niches d'opportunité comme autant de leviers de renforcement de la résilience à exploiter (ex. distribution d'intrants agricoles et mécanisation des exploitations au vu du risque de sécheresse en 2026, approches "vivres-contre-travail" pour créer des emplois temporaires tout en améliorant les infrastructures locales, etc.).

L'accès à l'eau potable s'est amélioré grâce à l'installation de nombreux forages sur le site de réfugiés d'Adré, ce qui permet de couvrir la haute demande en eau et bénéficie aussi aux quartiers limitrophes (les habitants peuvent y puiser de l'eau gratuitement). Cette proximité de points d'eau a significativement amélioré les conditions de vie et réduit la pénurie chronique qui prévalait auparavant, notamment dans les quartiers périphériques (ex. *Atachane*, historiquement privé de sources proches d'eau). Cependant, des tensions foncières émergent autour de ces nouvelles installations : certains propriétaires terriens tchadiens ont tenté de privatiser les forages ou de faire payer l'eau distribuée sur « leurs » parcelles occupées par le site. Dans la plupart des cas, ces conflits sont résolus grâce à la concertation réunissant propriétaires, représentants des réfugiés et partenaires extérieurs, aboutissant à des compromis (p. ex. indemnisation symbolique du propriétaire) qui garantissent la gestion communautaire et gratuite de l'eau. La gestion des déchets s'appuie pour l'heure sur de simples pratiques locales (combustion/enterrement) et de nombreuses latrines rudimentaires ont été installées pour répondre au volume élevé de population sur le site. Les questions foncières plus larges représentent un enjeu sensible : le site de transit occupe des terrains privés dont la valeur augmente du fait des équipements (forages, latrines) construits. L'anticipation de la fermeture future du site requiert un accompagnement foncier (p. ex. recensement des parcelles, appui technique au cadastre municipal) pour prévenir des conflits ultérieurs liés à la restitution des terres et infrastructures aux propriétaires locaux.

Éducation : Le système éducatif local est débordé. La province de l'Ouaddaï affichait déjà, avant crise, un taux de non-scolarisation élevé (26,7 % au primaire, près de 58,6 % au 1er cycle secondaire ; pas d'écart majeur filles-garçons). L'afflux de réfugiés a accentué la pression sur des écoles déjà peu nombreuses : 53 % des enfants réfugiés du Ouaddaï de 6 à 18 ans n'étaient pas scolarisés en 2021. Dans le site de transit et la ville d'Adré, les habitants citent unanimement la scolarisation des enfants comme leur besoin prioritaire. En mai 2026, seulement 42 % des ménages peuvent payer les frais de scolarité et la majorité des enfants réfugiés sont encore privés

d'école. Les communautés locales craignent le risque de voir une « génération perdue » et la montée de la délinquance juvénile si les jeunes restent désœuvrés. Les autorités tchadiennes ont adopté une politique d'inclusion des réfugiés dans le système scolaire national (Stratégie Éducation 2030) en offrant aux enfants soudanais la possibilité d'intégrer les écoles tchadiennes selon un double cursus francophone ou arabophone au choix. Les similitudes linguistiques entre l'arabe tchadien et soudanais facilitent cette intégration, et dans certaines localités (ex. Biské) l'arrivée d'élèves soudanais a même conduit à l'introduction de cours d'anglais pour tirer profit de leur présence. Néanmoins, d'importants investissements sont nécessaires pour construire et réhabiliter des classes, former et rémunérer des enseignants en nombre suffisant, et soutenir les familles les plus vulnérables afin de résorber le déficit éducatif.

Santé : L'offre de santé locale était très insuffisante avant l'urgence actuelle : dans le Ouaddaï, moins de la moitié de la population avait accès aux soins de base en 2020 et le Tchad recensait à peine 0,04 médecin pour 1 000 habitants, l'un des plus bas taux au monde. Le Darfour disposait de plus de ressources (0,3 médecin/1 000 hab.) mais restait extrêmement dépendant de l'aide internationale. L'afflux soudanais a exacerbé cette situation : Adré a dû renforcer son maillage sanitaire en multipliant les structures primaires (les centres de santé d'Adré Nord et Djadide efficacement soutenus par des Cliniques mobiles MSF pour les soins d'urgence et dépistages aux points d'entrée). Le principal hôpital d'Adré (district) assure les cas graves (traumatologie, pédiatrie, nutrition) et bénéficie depuis 2023 d'un soutien massif de MSF pour faire face à l'afflux de blessés de guerre et de malades. Les cas complexes sont référés vers l'hôpital régional d'Abéché, plus équipé. Par ailleurs, la communauté réfugiée soudanaise s'est auto-organisée via une clinique informelle "Save El Geneina" (tentes sur le site d'Adré), gérée bénévolement par des personnels de santé réfugiés d'El-Geneina. Cette initiative a permis d'offrir des soins de base supplémentaires mais repose sur des dons ponctuels, limitant sa pérennité et sa capacité de prise en charge. Globalement, les besoins en santé restent immenses : la malnutrition infantile, les pathologies infectieuses (paludisme, diarrhées) et les séquelles traumatiques du conflit nécessitent de renforcer durablement l'accès aux soins primaires et spécialisés dans la région d'Adré.

D. Principaux résultats

1. Approche territoriale et gouvernance locale : Ancrer les interventions au niveau local le plus approprié ("*point d'entrée territorial*") – c'est-à-dire le « quartier » en zone urbaine d'Adré et le « bloc » sur le site de transit – conformément aux découpages reconnus par les communautés locales et autorités. Ce niveau facilite un engagement communautaire inclusif, en mobilisant la gouvernance coutumière existante (cheikhs) au même niveau territorial pour coordonner les actions, résoudre les conflits et représenter toutes les catégories d'habitants (autochtones, réfugiés, retournés), tout en permettant de faire le lien avec les instances de gouvernance formelle tchadienne.

2. Maintien de la cohésion sociale : Intégrer systématiquement une approche « sensible aux conflits » dans les programmes, afin de préserver et consolider l'entente intercommunautaire. Cela implique de valoriser les facteurs *positifs* de cohésion observés (entraide initiale, religion commune, bénéfices économiques partagés) tout en atténuant les clivages qui pourraient menacer cette fraternité. Le facteur ethnique (Arabe / non-Arabe) doit être pris en considération à toutes les étapes du cycle de projet – du ciblage à la mise en œuvre – pour éviter inadvertance

ou perceptions de favoritisme, et ainsi désamorcer tout risque de polarisation. *Exemple concret* : lors des opérations de relocalisation des réfugiés vers le camp de Dougui, la composition ethnique des groupes déplacés s'est révélée cruciale pour une cohabitation pacifique ; des tensions ont conduit certains réfugiés à quitter prématurément le camp, soulignant l'importance de porter attention à la dimension interethnique lors de toute redistribution de populations ou d'aide.

3. Prendre en compte les problématiques foncières : L'installation des populations réfugiées sur des terres jusqu'ici dévolues à l'agriculture n'est pas sans causer des tensions avec les populations tchadiennes. Sans remettre en cause le droit à la propriété des autochtones, les réfugiés soudanais souhaiteraient pouvoir travailler la terre afin de ne pas dépendre des distributions pour se nourrir. De plus, le processus de relocalisation engagé peut également conduire à des tensions entre tchadiens. En effet les populations soudanaises sont peu à peu relocalisées vers des camps officiels¹. Ce processus est long et objet de multiples négociations avec les populations soudanaises. Toutefois, si la relocalisation va à son terme une nouvelle problématique se profile. En effet les terres sur lesquelles se trouve le site de réfugiés ont considérablement gagné en valeur avec la construction des points d'eau. L'agriculture y est facilitée et de nouvelles possibilités d'y habiter apparaissent. Sans une clarification du cadastre il est possible que des tensions apparaissent au sein de la communauté tchadienne.

4. Appui aux mécanismes de médiation locale : Renforcer les comités de conciliation mixtes (autochtones/réfugiés) existants en institutionnalisant leur rôle et en leur fournissant ressources et formation, pour qu'ils puissent continuer à gérer les conflits du quotidien et la cohabitation à mesure que l'afflux de population se prolonge. Ces comités sont issus de pratiques traditionnelles (juges communautaires, *ajaweed*, etc.) qui ont fait leurs preuves dans la région ; ils constituent un levier naturel pour prévenir les violences locales et ainsi rassurer bailleurs et investisseurs sur la stabilité sociale.

5. Inclusion et protection des femmes : Développer des actions ciblées pour améliorer la participation et la sécurité des femmes, trop marginalisées dans les structures actuelles de gouvernance communautaire. Il convient de soutenir l'émergence de femmes leaders – par exemple en appuyant la reconnaissance de figures traditionnelles de médiation féminines (*souchiya*, présidentes de comités féminins) dans les instances de représentation. De plus, les bailleurs devraient consolider les initiatives locales de protection portées par des femmes (ex. le collectif de réfugiées *Safe Space for Women and Girls*, SSWG : accompagnement des survivantes de violences, activités socio-économiques) afin de lutter contre les VBG et autonomiser ces actrices essentielles. Sur le plan matériel, investir dans la sécurité physique est également stratégique (lampadaires pour sécuriser les chemins nocturnes, distribution de lampes solaires, etc.).

6. Renforcement des services de base et infrastructures : Au vu des manques mis en évidence, il est crucial de soutenir les services essentiels d'une manière intégrée bénéficiant tant aux réfugiés qu'aux autochtones afin d'éviter des tensions. Cela implique d'accroître les capacités éducatives (construction/réhabilitation de salles de classe, recrutement d'enseignants, soutien aux familles vulnérables pour les frais scolaires) compte tenu du manque criant de places disponibles. En parallèle il faut pérenniser les avancées en accès à l'eau (ex. consolider les réseaux gratuits en milieu rural, encourager la gestion concertée avec propriétaires fonciers) et renforcer durablement l'offre de santé (investissements dans les infrastructures du district

¹ Notamment les camps de Boutangue, Meche, Halacha, Arkoum, Farchana, Gaga, Mura et Dougui.

sanitaire d'Adré, appui aux cliniques mobiles et intégration de personnels de santé réfugiés dans le système local). L'évaluation appelle aussi à anticiper les risques environnementaux (pénurie d'eau en 2026 liée à des pluies 2025 faibles) en appuyant les agriculteurs (intrants, mécanisation) et en promouvant les foyers améliorés pour réduire la coupe de bois.

7. Transition et relocalisation planifiée : Accompagner le processus de relocalisation des réfugiés du site d'Adré vers les camps officiels : ce processus a déjà permis de transférer deux-tiers des réfugiés arrivés, de manière progressive et volontaire. L'étude recommande aux bailleurs et acteurs opérationnels de travailler en concertation étroite avec la CNARR, le HCR et les représentants communautaires (cheikhs, comités locaux) afin de s'assurer du consentement éclairé des réfugiés dans ces relogements. En parallèle, le renforcement des mécanismes locaux de dialogue (comités de conciliation, plateformes inter-communautaires, interface Acted – CNARR – autorités) doit se poursuivre, tout comme l'intégration des questions de cohésion sociale dans chaque étape de l'aide, pour préparer la transition du site de transit vers des solutions plus pérennes sans compromettre la paix sociale.

Il est recommandé d'intégrer ces différentes conclusions dans le processus de planification locale en cours ainsi que pour adapter les modalités de la réponse d'urgence et de relèvement.

II. Lexique

Africanisme : L'Africanisme politique désigne un ensemble de réflexions et de pratiques visant à penser l'organisation du pouvoir en Afrique à partir de ses réalités historiques, sociales et culturelles propres, en réaction notamment à l'héritage colonial et à l'importation de modèles politiques exogènes. Ses origines remontent à la période coloniale et aux luttes d'indépendance du XX^e siècle, durant lesquelles des intellectuels et leaders africains ont cherché à réhabiliter les systèmes politiques précoloniaux et à affirmer une autonomie idéologique face à l'Occident (Frantz Fanon, 1961 ; Kwame Nkrumah, 1963). Ce courant recouvre plusieurs orientations : un africanisme culturaliste, valorisant les traditions et les identités locales ; un africanisme étatique, soucieux d'adapter les institutions modernes aux contextes africains ; et des approches critiques, qui interrogent les dérives possibles, telles que le tribalisme politique ou l'instrumentalisation des appartenances ethniques (Chabal & Daloz, 1999 ; Bayart, 2000). Il entretient des liens avec le panafricanisme, tout en s'en distinguant par son ancrage plus national ou local.

Bloc (site de réfugié d'Adré) : Un « bloc » désigne un regroupement de ménages ou d'abris au sein d'un camp formel, généralement structuré de manière géographique et administrative. Il constitue un niveau intermédiaire entre le ménage individuel et des unités plus larges comme les « secteurs » ou « zones ». L'usage de ce terme dans le présent rapport correspond à une extension du terme car le site d'Adré n'est pas un camp formel. Son organisation est organique c'est-à-dire qu'elle s'est constituée au gré de l'arrivée des populations réfugiées. Les « blocs » n'ont pas été définis préalablement à l'arrivée des populations selon un plan prédéfini.

Cheikhs / Sheikhs : Il s'agit du niveau le plus local des autorités traditionnelles. Il peut s'agir d'un chef de village, d'un quartier, d'un campement nomade. Voir dans le contexte d'un camp ou d'un site de personnes déplacées le chef d'une zone géographique spécifique. Cette personne a un rôle multiple qui va de la gestion des terres et des ressources naturelles, l'administration de la justice coutumière et la représentation de la communauté auprès de l'extérieur. Un cheikh est désigné en principe à vie mais peut être démis de ses fonctions si la communauté remet en cause son autorité (s'il est insuffisamment compétent dans ses fonctions notamment). Dans un contexte urbain comme la ville d'Adré la personne remplaçant l'ancien cheikh est désignée par un comité des sages composé des notables du quartier. Une fois que le nouveau cheikh est désigné par le comité des sages le nom est transmis à la mairie qui entérine ce choix et rend cette nomination officielle.

CNARR : La Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés (CNARR) est une institution publique tchadienne chargée de la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'asile. Elle coordonne l'enregistrement, la protection juridique, l'assistance et les stratégies de solutions durables (réinstallation, intégration locale, retour volontaire) pour les réfugiés.

Dar : Le terme « dar » provient de l'arabe *dār* (دار), qui signifie originellement « maison », « demeure » ou « lieu d'habitation », et par extension « territoire » ou « domaine ». Historiquement la notion de Dar a connu des variations et des évolutions. L'apposition du nom d'une ethnie au terme Dar peut laisser penser qu'une seule ethnie y vit. A cela s'ajoute le fait que la cartographie et l'intégration des dars aux empires coloniaux tend à laisser croire qu'il s'agit d'espaces figés et clairement délimités. Or bien au contraire historiquement les différents Dar ont toujours eu des frontières souples, négociées et objet de recomposition où vivaient de multiples groupes ethniques.

Djandjawid : Le terme Djandjawid (aussi écrit Janjawid, Janjaweed ou parfois Djandjawed) désigne des milices armées principalement actives dans la région du Darfour, à l'ouest du Soudan. Le mot viendrait de l'arabe soudanais et est souvent traduit approximativement par « cavalier armé », « homme armé à cheval » ou « bandit armé », bien que son étymologie exacte soit discutée.

Lors de la guerre du Darfour du début des années 2000 les djandjawid ont été accusés par de nombreuses organisations internationales et par les Nations unies d'avoir commis de graves violations des droits humains contre les populations civiles, notamment des massacres, des déplacements forcés et des destructions de villages. Une partie de ces milices a ensuite été intégrée dans les Forces de soutien rapide (FSR), dirigées par Mohamed Hamdan Dagalo.

FSR / RSF : Les RSF (Rapid Support Forces), ou *Forces de soutien rapide*, sont une force paramilitaire soudanaise créée officiellement en 2013 au Soudan. Elles trouvent leur origine dans les milices Janjawid, actives lors du conflit du Darfour dans les années 2000, accusées de graves exactions contre les populations civiles. Placées d'abord sous l'autorité du service de renseignement puis intégrées à l'appareil sécuritaire de l'État, les RSF sont dirigés par Mohamed Hamdan Dagalo (dit « Hemedti »), devenu une figure centrale du pouvoir soudanais après la chute d'Omar el-Béchir en 2019. Initialement utilisées pour des opérations de contre-insurrection et de contrôle des frontières, les RSF ont progressivement acquis une autonomie politique, militaire et économique importante. Depuis 2023, elles sont engagées dans un conflit majeur contre l'armée régulière soudanaise.

Front National Islamique : Le Front National Islamique (FNI) est un mouvement politique islamiste soudanais fondé dans les années 1980 par Hassan al-Turabi. Il constitue l'héritier de la branche soudanaise des Frères musulmans et vise à instaurer un État fondé sur la loi islamique (charia) à travers une participation active à la vie politique soudanaise. Le FNI accède au pouvoir de manière décisive en soutenant le coup d'État militaire de 1989 mené par Omar el-Béchir, marquant le début d'un régime islamo-militaire. Durant les années 1990, le mouvement exerce une forte influence sur l'État, notamment dans l'islamisation des institutions et de la législation. Toutefois, des tensions internes apparaissent à la fin de la décennie entre Turabi et el-Béchir, conduisant à une scission du mouvement. Le FNI se transforme ensuite en Parti du Congrès national (NCP), qui restera au pouvoir jusqu'à la chute d'el-Béchir en 2019.

Hakura : Le terme « hakura » désigne, dans le contexte du Soudan et particulièrement du Darfour, un système de tenure foncière coutumière datant de la période précoloniale. Une *hakura* correspond à une concession de terres accordée par une autorité politique (souvent un sultan ou un chef) à un individu, une famille, un lignage ou une institution religieuse, leur conférant des droits d'usage et de gestion sur ce territoire.

Indirect rule : L'*indirect rule* (« gouvernement indirect ») est un mode d'administration coloniale développé par l'Empire britannique, notamment théorisé par Frederick Lugard au début du XX^e siècle. Il consiste à gouverner les territoires colonisés en s'appuyant sur les autorités locales existantes (chefs, rois, sultans), plutôt que de remplacer entièrement les structures politiques indigènes. Dans ce système, les autorités traditionnelles continuent d'administrer la population (justice, impôts, gestion foncière), mais sous le contrôle et au service du pouvoir colonial britannique.

Judiyya : La judiyya (ou *ajaweed mediation*) désigne, dans le contexte du Soudan et plus largement dans les sociétés sahéliennes, un mécanisme coutumier de résolution des conflits fondé sur la médiation communautaire. Le terme vient de l'arabe *jūd* (générosité), et renvoie à l'idée d'une intervention volontaire de médiateurs respectés — appelés *ajaweed* — qui cherchent à réconcilier les parties en conflit par le dialogue, la négociation et le compromis, plutôt que par une décision judiciaire formelle.

Khaloua : Le terme « khalwa » (souvent transcrit *khaloua*, de l'arabe *khalwa*, خلوة) désigne, dans le contexte du Soudan et plus largement en Afrique musulmane, une école coranique traditionnelle où les enfants apprennent à lire, écrire et mémoriser le Coran. Par extension, le mot signifie aussi « retraite » ou « isolement spirituel », renvoyant à une pratique de méditation dans la tradition islamique soufie. Historiquement, les *khalwa* constituent une institution centrale des sociétés islamisées du Sahel et de la vallée du Nil : elles assurent la transmission du savoir religieux, la socialisation des jeunes et la formation morale, souvent sous l'autorité d'un maître (cheikh ou *faki*). Dans des régions comme le Darfour, elles ont également joué un rôle dans l'organisation sociale et la diffusion de l'islam, notamment à travers les réseaux soufis.

Madrassa : Le terme « madrassa » (de l'arabe *madrassa*, مدرسة, « lieu d'étude ») désigne une institution d'enseignement, généralement à caractère religieux dans les contextes musulmans, où sont dispensés des savoirs liés à l'islam (Coran, droit islamique, théologie), mais aussi parfois des matières générales. Dans le contexte de l'Est du Tchad les « madrassas » sont des écoles intégrées au système scolaire tchadiens qui enseignent les matières du socle d'enseignement commun (mathématiques, langues, histoire, géographie etc.).

Native Administration : La Native Administration (« administration indigène ») désigne un système de gouvernance coloniale indirecte mis en place par les Britanniques, notamment au Soudan, à partir du début du XX^e siècle. Inspirée de la doctrine de l'indirect rule, elle consistait à gouverner les populations locales en s'appuyant sur des autorités dites « traditionnelles » (chefs, sultans, *nazirs*, *omdas*), intégrées dans une hiérarchie administrative reconnue par l'État colonial. Ces autorités étaient chargées de fonctions essentielles telles que la collecte des impôts, le maintien de l'ordre, la gestion foncière (notamment à travers les systèmes de *dar* et de *hawakir*) et la justice coutumière, tout en restant subordonnées au pouvoir colonial.

Panier de dépenses minimum mensuel : Le panier de dépenses minimum mensuel (Minimum Expenditure Basket – MEB) est un outil analytique utilisé en contexte humanitaire pour estimer le coût des besoins essentiels d'un ménage. Il inclut des postes tels que l'alimentation, le logement, la santé, l'éducation et les dépenses non alimentaires, et sert de base pour la programmation des transferts monétaires.

Panarabisme : Le panarabisme est une idéologie politique et culturelle qui prône l'unité des peuples arabes sur la base d'une langue, d'une histoire et d'une identité communes. Né à la fin du XIX^e siècle dans le contexte du déclin de l'Empire ottoman, il se développe surtout au XX^e siècle avec les mouvements nationalistes arabes, en réaction à la domination étrangère (ottomane puis européenne). Le panarabisme vise à dépasser les frontières héritées de la colonisation pour construire une communauté politique unifiée, voire un État arabe unique. Cette idéologie a été portée par des figures comme Gamal Abdel Nasser, qui incarne son apogée dans les années 1950–1960, par exemple avec la création de la République arabe unie (Égypte–Syrie, 1958–1961).

Point d'entrée territorial : dans le cadre du présent rapport et de la méthodologie AGORA adoptée par Acted, un « point d'entrée territorial » désigne une échelle géographique et opérationnelle choisie pour structurer l'analyse, la coordination et la planification des interventions humanitaires et de développement, ainsi que l'engagement avec les acteurs locaux. Il s'agit d'un territoire pertinent (quartier, commune, bassin de vie, zone fonctionnelle) à partir duquel les acteurs (ONG, agences onusiennes, autorités locales) vont analyser les besoins, prioriser les actions et coordonner les réponses.

Réfugiés : Les réfugiés sont des personnes qui ont été contraintes de quitter leur pays d'origine en raison de menaces graves, et qui ne peuvent ou ne veulent pas y retourner. Selon la définition juridique établie par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, un réfugié est une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée » pour des motifs tels que la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social ou les opinions politiques, se trouve hors de son pays et ne peut bénéficier de sa protection. Cette définition est mise en œuvre et protégée au niveau international par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui assure leur protection et coordonne l'assistance humanitaire.

Relocalisation : La relocalisation désigne, dans les contextes humanitaires et migratoires, le transfert organisé de personnes d'un lieu à un autre, généralement à l'intérieur d'un même pays ou d'un espace régional, afin d'améliorer leur protection, leurs conditions de vie ou la gestion des flux. Elle peut concerner des populations vulnérables — comme les réfugiés ou demandeurs d'asile — et être mise en œuvre par des États ou des organisations comme le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Retournés : Les retournés (ou *returnees* en anglais) désignent, dans le champ humanitaire et migratoire, des personnes qui reviennent dans leur lieu d'origine après une période de déplacement, qu'il s'agisse d'un déplacement interne ou d'un exil à l'étranger. Cela inclut notamment des réfugiés qui rentrent dans leur pays d'origine ou des déplacés internes qui regagnent leur région initiale. Ces retours sont généralement encouragés dans le cadre de solutions dites « durables », aux côtés de l'intégration locale et de la réinstallation, souvent avec l'appui d'organisations comme le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

SAR (Armée Régulière Soudanaise) : La SAR (Sudanese Armed Forces), ou armée régulière soudanaise, désigne les forces armées officielles de l'État au Soudan. Institution centrale du pouvoir depuis l'indépendance en 1956, la SAR est chargée de la défense du territoire, du maintien de l'intégrité nationale et, dans les faits, joue un rôle politique majeur. Depuis 2019, après la chute d'Omar el-Béchir, la SAR est dirigée par Abdel Fattah al-Burhan, chef du Conseil souverain. Depuis 2023, elle est engagée dans un conflit majeur contre les RSF (Rapid Support Forces), une force paramilitaire rivale, ce qui a plongé le pays dans une guerre civile aux conséquences humanitaires graves.

Soushiya : figure traditionnelle féminine dans le contexte du Darfour. Son rôle est à la fois centré sur les femmes et les problématiques qui leur sont propres mais aussi de représentation de l'ensemble de la société. Elle dispose de certains leviers financiers par le fait qu'une partie des récoltes lui est dévolue. A charge pour la Souchiya d'organiser des festivités qui concernent l'ensemble de la communauté.

Sultanat : Un sultanat est une forme d'organisation politique dirigée par un sultan, c'est-à-dire un souverain exerçant une autorité à la fois politique et souvent religieuse dans les sociétés musulmanes. Le terme vient de l'arabe *sulṭān*, qui signifie « pouvoir » ou « autorité ». Historiquement, les sultanats apparaissent dès le Moyen Âge dans le monde islamique et désignent des États où le pouvoir est centralisé entre les mains d'un dirigeant qui gouverne un territoire, administre la justice et peut s'appuyer sur des élites religieuses et militaires.

Wadi : Le terme « wadi » (de l'arabe *wādī*, وادي) désigne un lit de rivière, généralement à sec ou temporaire, que l'on trouve dans les régions arides et semi-arides du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et de l'Est, notamment au Soudan. Un wadi ne contient de l'eau que de manière saisonnière, lors des pluies, mais peut rester sec le reste de l'année. D'un point de vue géographique et humain, les wadis jouent un rôle important : ils constituent des axes naturels de drainage, mais aussi des zones de fertilité relative où l'humidité du sol permet certaines activités agricoles ou pastorales. Historiquement, les populations se sont souvent installées à proximité de ces vallées temporaires, qui offrent des ressources en eau et facilitent les déplacements.

XAF : Le XAF est le code monétaire international (ISO 4217) du franc CFA d'Afrique centrale, une monnaie utilisée par plusieurs pays d'Afrique centrale. Cette devise est émise par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et partagée par six États : le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Gabon, la Guinée équatoriale et la République du Congo.



III. Objectifs, zone géographique de l'étude et méthodologie

A. Objectifs de l'étude

La présente **étude AGORA** a été mise en place dans le cadre du projet soutenu par l'Equipe France initié par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Centre de Crise et de Soutien (CDCS).

Cette évaluation s'inscrit dans le travail de long terme réalisé par les **équipes Acted** à l'Est du Tchad notamment depuis la dernière crise de l'afflux de réfugiés soudanais à compter d'avril 2023.

La cartographie socio spatiale et la compréhension des différentes dynamiques sociales, économiques et historiques misent en valeur dans la présente étude AGORA poursuit deux objectifs :

- Permettre de mieux structurer nos interventions et adapter l'approche d'engagement local d'Acted d'une part
- Faire remonter des informations utiles à la planification et la gouvernance locales aux autorités et communautés d'autre part.

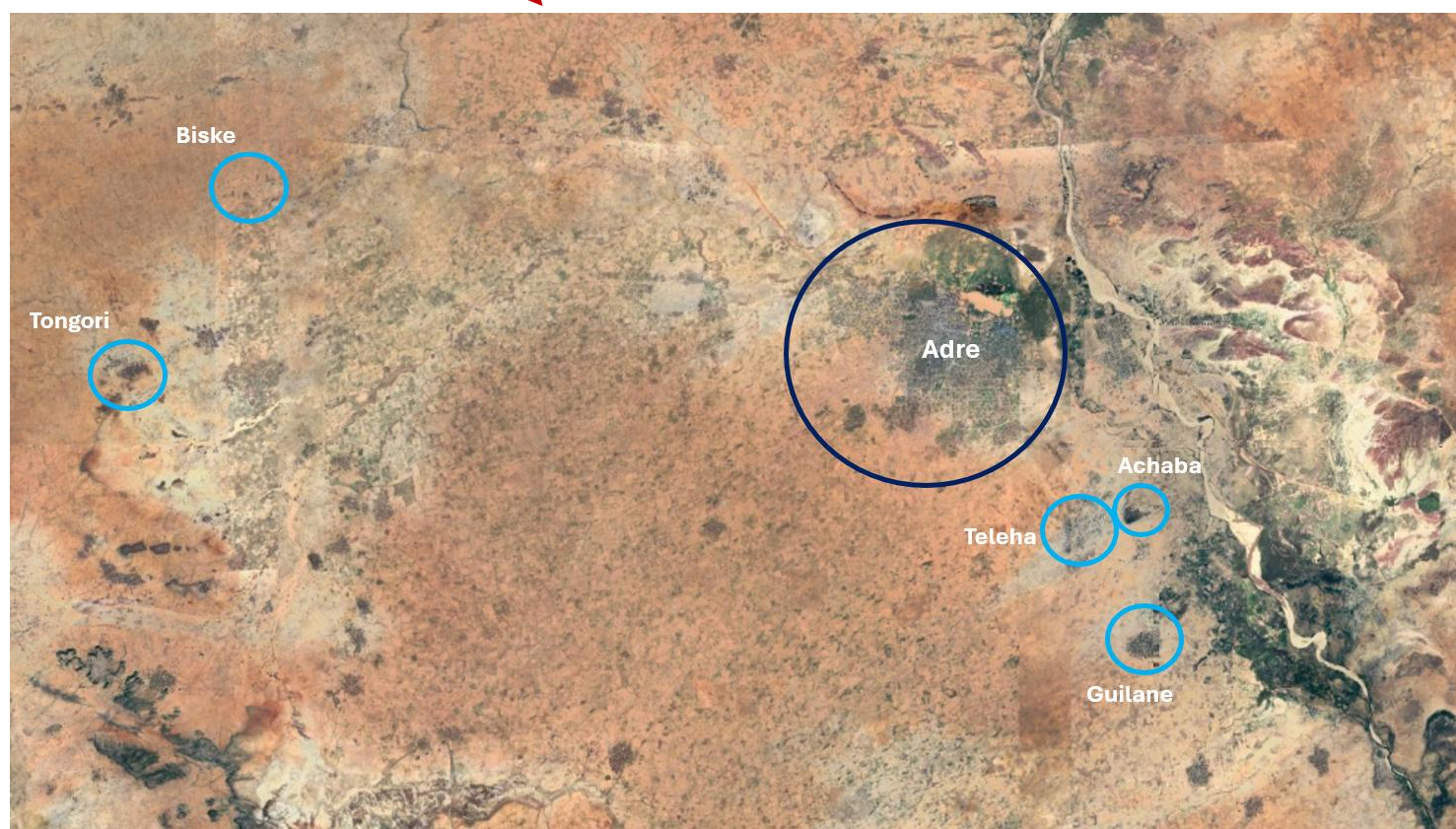
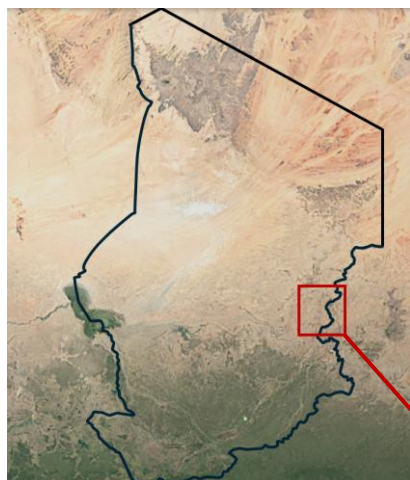
En effet, c'est sur le fondement de cette planification locale (le Plan de Relèvement Local ou PRL soutenu par l'équipe France), écrit et exprimé par les communautés et les autorités, que les acteurs de gouvernance locale et les acteurs humanitaires pourront planifier leurs interventions par la suite afin d'agir à l'échelle pertinente (quartier, « bloc » du site, « zones » du site, villes, villages etc.) et dans les domaines pertinents suivant le contexte actuel et futur.

Ce rapport est donc complémentaire de l'**évaluation territoriale réalisée par IMPACT** en soutien à la planification locale dans la sous-préfecture d'Adré. Cette dernière cherche entre autres à comprendre les dynamiques démographiques, de déplacement et économiques de la sous-préfecture ; à dresser un état des lieux des besoins multisectoriels par catégorie de population ; à identifier les services, infrastructures et ressources naturelles de référence ; les aléas naturels et enfin les dynamiques de coexistence sociale.

B. Zones géographiques de l'évaluation

La zone d'étude de la présente évaluation se situe à l'Est du Tchad (département d'Assoungba) et à l'Ouest du Darfour voisin (Soudan), zones d'origine des réfugiés soudanais. Tel que cela est visible dans les cartes ci-dessous, les unités territoriales d'Adré, de Biske, Tongori, Guilane, Teleha et Achaba ont été enquêtées par l'équipe d'évaluation AGORA.

Une présentation visuelle de la zone d'étude est disponible via le lien suivant : <https://canva.link/1zb5ougob7f277b>



C. Méthodologie

Le détail de la méthodologie est lié : **(a)** aux questions de savoir quand la collecte a eu lieu ; **(b)** le type d'informations collectées et les outils techniques utilisés ; **(c)**, qui a été interrogé ainsi que **(d)** les limites éventuelles et comment elles ont été prises en compte.

Au préalable il convient de noter qu'**AGORA est une initiative commune d'Acted et d'IMPACT** Initiatives créée en 2016 pour mettre en œuvre le motto « Penser Local, Agir Global ». Il s'agit d'une méthodologie territoriale innovante ancrée dans les territoires et savoirs locaux pour mieux soutenir les populations des contextes fragiles et mieux répondre à leurs besoins humanitaires, environnementaux et de développement.

L'ensemble de l'approche AGORA se décline en plusieurs étapes notamment l'évaluation socio spatiale, suivi de la phase d'engagement communautaire. Le déploiement des activités programmatiques se fait en adéquation avec les dynamiques et la logique d'intervention retenues dans le cadre des étapes préalables.

a. Les dates de collecte des données

Une première collecte de données a été réalisée du 22 octobre au 13 novembre 2025 dans tous les espaces territoriaux cités précédemment. Plus précisément dans la ville d'Adré neuf quartiers limitrophes au site de réfugiés² ainsi que l'intégralité des « blocs » constitutifs du site de réfugiés ont été enquêtés. De plus Biske, Tongori, Guilane, Teleha et Achaba ont également été enquêtées lors de cette période. **Une deuxième collecte de données** a été effectuée du 30 mars au 23 avril 2026 au sein des 78 quartiers de la ville d'Adré pour approfondir notre compréhension du contexte, tout particulièrement du point de vue des communautés tchadiennes autochtones.

b. Le type d'informations collectées

Les informations collectées sont de deux ordres : **(i)** des données qualitatives permettant une compréhension détaillée du contexte (histoire, dynamiques sociales, économiques etc.) et **(ii)** des données liées à la cartographie du territoire incluses dans la présente étude.

(i) Les données qualitatives

Une évaluation AGORA cherche à capter une multiplicité d'informations selon une approche holistique. Les informations primaires collectées l'ont donc été dans le cadre de la tenue d'*entretiens qualitatifs*. Trois questionnaires ont été utilisés :

- Un questionnaire socio-spatial
- Un questionnaire foncier
- Un questionnaire ayant trait aux problématiques de migrations

² Il s'agit des quartiers de Mabrouka 2 (autrement appelé « Amdjarass »), Faric - Gournier, Grougne, Dielebaï, Maradjane, Djadide, Zaïtouna, Am Kharuba et Babanoussa Mimi

Selon les connaissances et les centres d'intérêt des personnes interrogées, les évaluateurs AGORA ont insisté de manière flexible sur les questionnaires / les sous parties les plus pertinentes. Chaque entretien a duré en moyenne une heure soit chez les personnes elles-mêmes soit au niveau d'une place publique.

(ii) Les données cartographiques

Concernant les informations liées à la cartographie des zones d'intérêt, une approche participative a été retenue.

Les délimitations des différents « blocs » au sein du site de réfugiés d'Adré avait été réalisées préalablement à la présente étude. Les évaluateurs AGORA se sont attachés à confirmer ou non la pertinence des délimitations via les entretiens réalisés. Ces délimitations ont été affinées au besoin mais elles demeuraient majoritairement toujours valides.

Les délimitations des quartiers dans les localités environnantes et dans la ville d'Adré ont été réalisées en lien avec le chef de quartier / village et d'autres informatrices et informateurs clés pertinents (conseil des sages, imams, instituteurs, représentante des femmes etc.).

Très concrètement une image satellite était présentée afin de dessiner à main levée les délimitations. L'équipe d'évaluation se déplaçait ensuite pour relever les points GPS des délimitations et les points d'intérêts principaux. La comparaison de la première carte dessinée à main levée et la projection des points GPS dans le logiciel de cartographie a permis la production des cartes qui figurent dans le présent rapport.

c. Les interlocutrices et interlocuteurs clés interrogés

Au total **146 informatrices et informateurs clés** ont été interrogés. Les informatrices et informateurs clés retenus sont les suivants :

- **Au sein du site d'Adré** le point d'entrée territorial retenu – parce que reconnu comme tel par les habitantes et les habitants – est le « bloc ». C'est pourquoi le cheikh de chaque bloc, ou à défaut son adjoint a été interrogé dans le cadre de la présente étude³. 11 informatrices et informateurs clés habitants dans le site d'Adré ont également été interrogés indépendamment de leur statut et selon une sélection aléatoire afin de recueillir autant que possible le point de vue de la communauté sans intermédiaire.
- **Dans la ville d'Adré** les chefs de chaque quartier, ou à défaut leur adjoint ont été interrogés soit 78 informateurs clés au total. Afin de refléter la diversité des statuts les équipes d'évaluation AGORA se sont également entretenues avec 05 personnes, réfugiées ou retournées vivant dans les quartiers de la ville d'Adré.
- Enfin dans les **localités en dehors d'Adré** se trouvant dans le département d'Assounga, le chef de village et le cas échéant un représentant des populations retournées et / ou réfugiées ont été interrogées. Soit 04 chefs de villages et 05 représentants des retournés et réfugiés au total.

³ Sur les 51 blocs que compte le site 08 cheikhs de la zone Sud ne se considèrent toutefois plus comme des cheikhs. Ils n'ont donc pas été interrogés à ce titre.

d. Les limites et leur mitigation

Les limites de la présente évaluation AGORA sont de deux ordres. En premier lieu il n'a pas été possible d'enquêter de manière exhaustive les localités en dehors d'Adré. Ensuite il existe un déséquilibre de genre entre le nombre de femmes et les nombres d'hommes qui ont été interrogés.

(i) La non-exhaustivité des unités territoriales enquêtées en dehors d'Adré ville

Afin d'analyser et de comprendre au mieux les différentes dynamiques de la Sous-préfecture d'Adré en dehors de la ville, un choix a été fait de se focaliser sur un échantillon représentatif d'unités territoriales permettant de capter des informations sur des problématiques diverses notamment :

- La présence de populations retournées à *Tongori*
- L'intégration de populations réfugiées soudanaise issues de la vague de migration du Darfour du début des années 2000 à *Biske*
- Les dynamiques économiques, sociales et historiques entre populations sédentaires et nomades à *Biske, Tongori, Teleha* et *Achaba*
- Les dynamiques économiques, sociales et historiques entre populations arabes et non – arabes à *Teleha, Achaba* et *Guilane*

Ces localités se trouvent dans des aires rurales qui diffèrent de l'aire urbaine d'Adré et du site de réfugiés. A noter que l'évaluation territoriale menée par IMPACT Initiative, complémentaire de cette étude dans le cadre de ce projet, adopte un périmètre géographique plus large.

(ii) Un différentiel conséquent entre le nombre de femmes et d'hommes interrogés

L'équipe d'évaluation AGORA a été confrontée au fait que la quasi-totalité des représentants communautaires sont masculins. Les différents chefs de quartiers, cheikhs de blocs et chefs de villages étant des hommes, autant que possible des habitantes femmes ont été interrogées et un focus group exclusivement féminin (Zone Sud du site d'Adré) a été conduit.

A noter également que dans le cadre de la collecte réalisée dans la ville d'Adré seuls les chefs de quartiers ont été interrogés ce qui a de facto conduit à ne pas recueillir des informations auprès des femmes. L'évaluation réalisée par IMPACT devrait permettre de compenser cette limite en interrogeant des femmes directement dans les quartiers de la ville d'Adré.

Au total ce sont donc 36 femmes qui ont été interrogées dans le cadre de la présente étude AGORA.



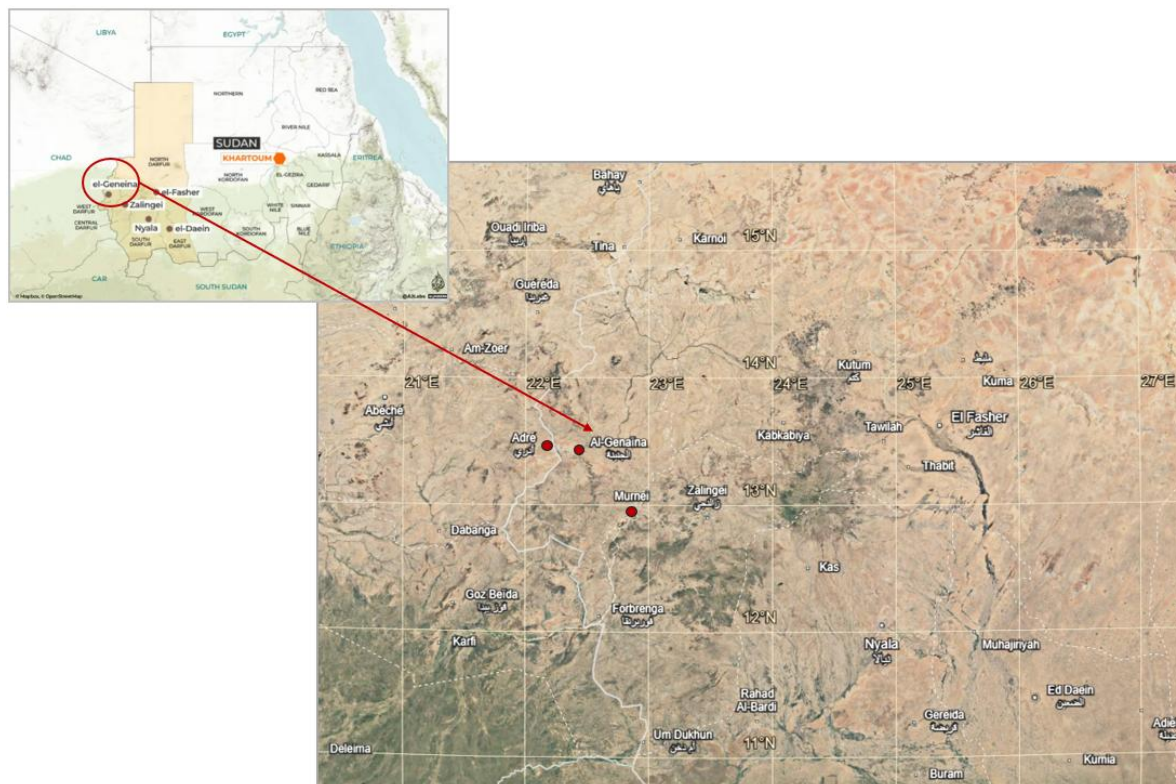
IV. Contexte

L'arrivée récente des populations réfugiées ou retournées à Adré et plus largement à l'Est du Tchad est directement liée au conflit au Soudan et plus particulièrement au Darfour. Avant d'analyser les résultats de la collecte de données à Adré (site de réfugiés ainsi que la ville en elle-même) et dans les unités territoriales environnantes (partie IV du présent rapport) il est intéressant de revenir **(A)** sur l'histoire de la zone d'intérêt en lien avec les principales entités politiques ayant existé et la multiplicité ethnique comme principale caractéristique des populations y habitant. Ensuite **(B)** les principaux facteurs de la crise actuelle. Enfin, **(C)** la chronologie des événements spécifique à El Geneina ainsi qu'à Mournei et Kreinik qui ont conduit à l'arrivée des populations retournées et réfugiées à Adré.

A. Histoire de la zone d'étude

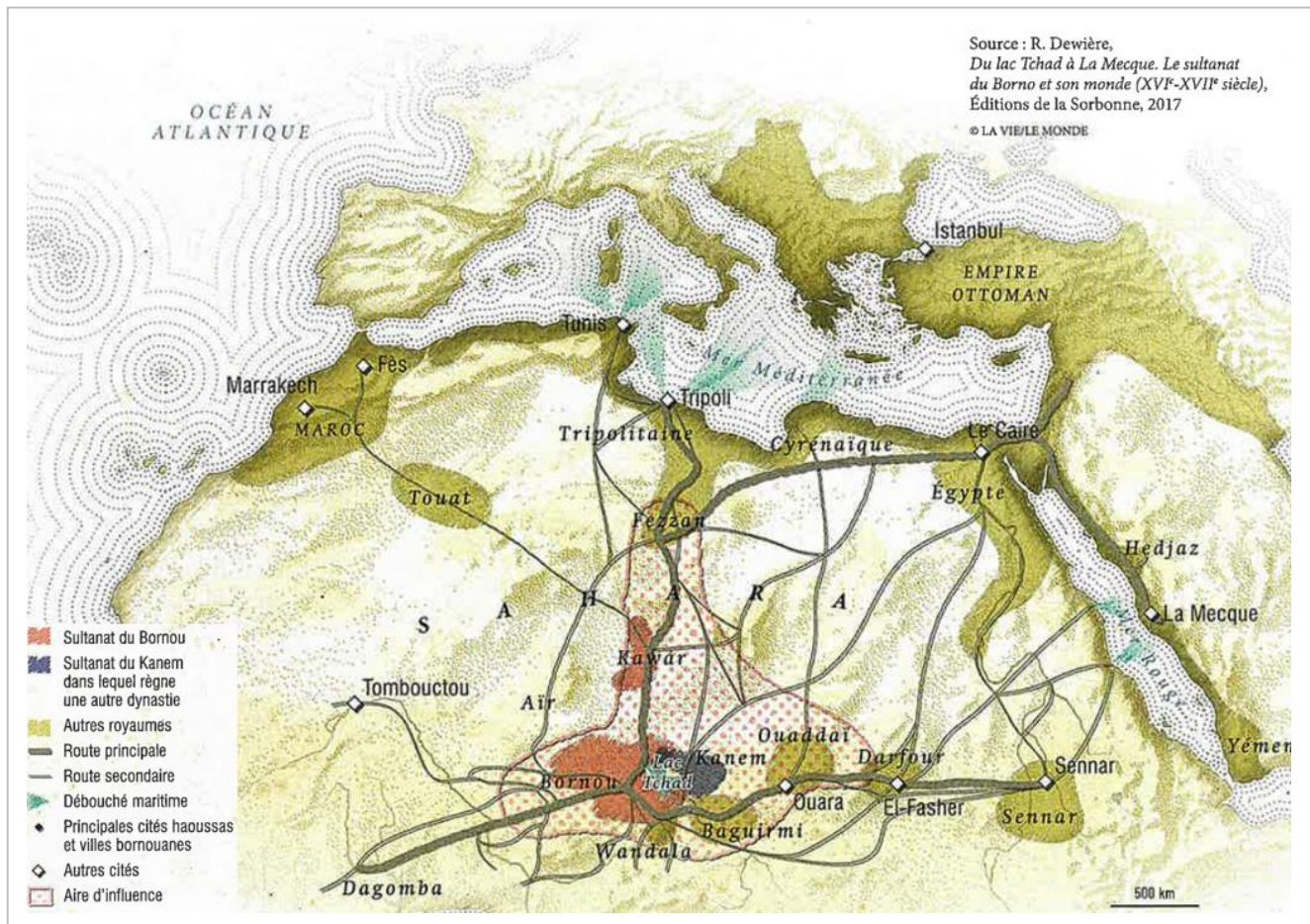
La zone géographique d'intérêt de la présente étude (cf. carte ci-dessous) couvre à la fois les zones d'origine des réfugiés au Darfour (Soudan) et les zones d'accueil au Tchad. A savoir le département d'Assounga, en particulier la sous-préfecture d'Adré et ses environs.

La frontière actuelle entre le Tchad et le Soudan a été tracée par les colonisateurs français et anglais dans les années 1920. Cependant cette frontière n'a pas toujours existé. Il s'agira dans un premier temps **(1)** de revenir sur l'histoire des différents *Dar*, principales entités politiques, ayant existé dans cette zone géographique. Ensuite **(2)** bien loin d'être des entités coïncidant avec une unicité ethnique, chaque *Dar* est constitué par une multiplicité d'ethnies qui habitent simultanément dans chaque *Dar*.



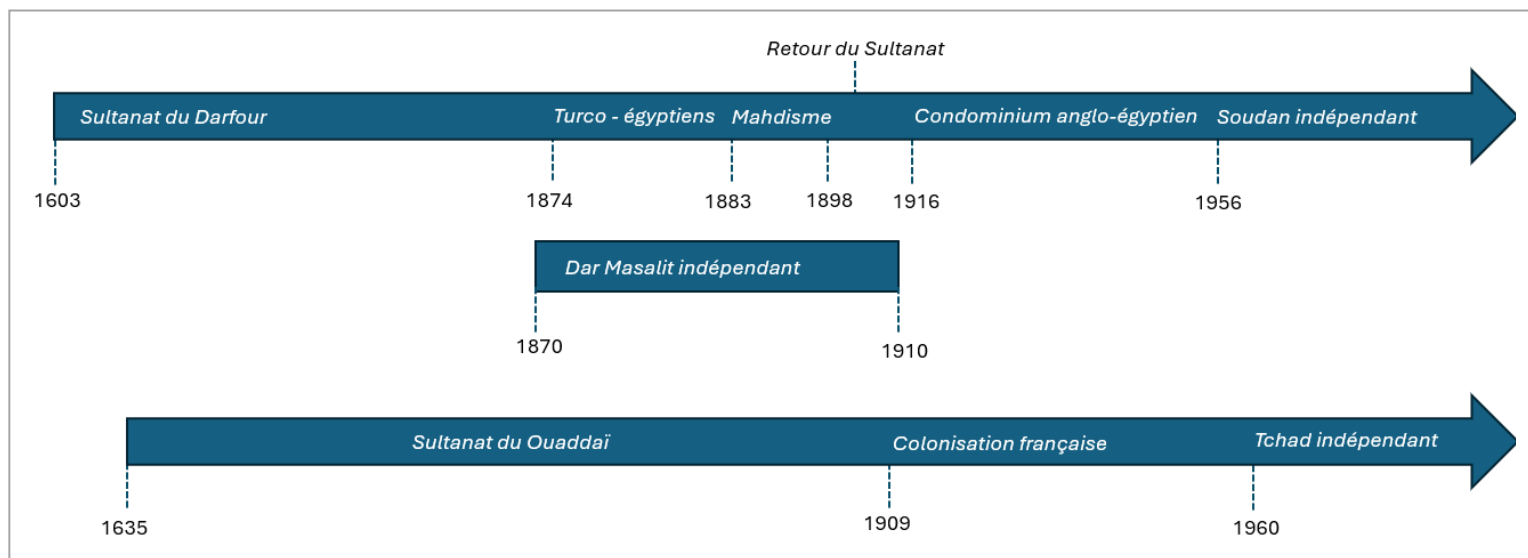
1. L'existence historique de plusieurs entités politiques : les *Dar*

Trois entités politiques distinctes sont ici considérées. En premier lieu le *Darfour* (a) et le *Ouaddaï* (b) parce qu'il s'agit historiquement des deux sultanats ayant l'existence la plus longue et dont le nom perdure encore aujourd'hui dans les divisions administratives. Le Darfour est ainsi une région de l'Ouest du Soudan et le Ouaddaï une région à l'Est du Tchad⁴. Ensuite une troisième entité politique sera analysée : *Dar Masalit* (c). Son existence bien que courte (1870 – 1930) reflète l'émergence d'une entité politique indépendante qui comprend à la fois Adré, El Geneina, et Mournei. Localités qui seront au cœur des résultats clés mis en valeur dans la présente étude.



⁴ Tel que cela est visible dans la carte ci-plus haut le Ouaddaï est intégré à la zone d'influence du Sultanat du Bornou car de nombreux échanges ont toujours existé via les principales routes de commerce transsahariennes. Le sultanat du Ouaddaï n'a cependant pas été annexé par le sultanat du Bornou.

La frise chronologique qui suit illustre les principaux changements de régime politiques de la zone d'étude :



a. Le Darfour

Le terme « **Darfour** » fait référence à un **sultanat indépendant** ayant existé approximativement entre 1600 et 1916, avec une interruption entre 1874 et 1898. Selon l'anthropologue Alex de Waal, la chute du sultanat dans les années 1870 s'explique en grande partie par la concurrence croissante avec le **régime turco-égyptien** pour le contrôle des routes commerciales et surtout pour le monopole des raids esclavagistes vers les régions méridionales. L'expansion de l'économie esclavagiste de Khartoum, appuyée par des marchands puissants comme Zubayr Raḥma Mansur (dit « Pasha »), affaiblit durablement l'autorité du sultan fūr. En 1874, les forces de Zubayr, soutenues par l'administration turco-égyptienne, vainquent le sultan Ibrāhīm Qarad, scellant l'annexion du Darfour à l'Empire turco-égyptien.

La domination turco-égyptienne demeure toutefois fragile. Elle repose principalement sur une extraction fiscale accrue et sur la tentative d'intégrer le Darfour aux circuits administratifs et commerciaux centrés sur Khartoum. La domination turco-égyptienne est ainsi de courte durée et en 1883, la **révolution mahdiste** bouleverse l'ensemble du Soudan. Le Mahdi Muḥammad Aḥmad renverse le régime turco-égyptien et établit un État islamique fondé sur une lecture réformiste et militante de l'islam. Le Darfour est intégré à cet État mahdiste, mais la région reste politiquement instable. Si le mouvement mahdiste mobilise certaines élites et segments sociaux locaux, il ne supprime pas entièrement les structures politiques préexistantes. Après la mort du Mahdi en 1885, son successeur, le Khalifa ʿAbdullāhi al-Taʾāysha — lui-même originaire du Darfour occidental — gouverne depuis Omdurman. Cette centralisation du pouvoir suscite à la fois des opportunités pour certaines factions darfouriennes et des résistances locales.

Ensuite dans le contexte de l'effondrement progressif de l'État mahdiste face à la reconquête anglo-égyptienne (1896–1898), le Darfour connaît une reconfiguration politique majeure. En 1898, à la suite de la défaite mahdiste à Omdurman, ʿAlī Dīnār, membre de la dynastie keira, rétablit le **sultanat du Darfour**. Bien que nominale **placé sous l'autorité du condominium anglo-égyptien**, son pouvoir demeure de facto autonome jusqu'en 1916. Cette période (1898–1916) correspond ainsi à une restauration monarchique sous tutelle indirecte, marquée par une volonté de reconstruction administrative et fiscale, ainsi que par un effort de réaffirmation islamique dans un contexte régional transformé.

La Première Guerre mondiale modifie cet équilibre. Soupçonné de sympathies ottomanes et accusé de menacer la stabilité régionale, 'Alī Dīnār est vaincu par les forces britanniques en 1916. Le **Darfour est alors définitivement intégré au Soudan anglo-égyptien**. L'administration coloniale met en place un système d'*indirect rule* qui maintient certaines autorités locales tout en subordonnant la région à une structure politique centralisée à Khartoum. Toutefois, les priorités économiques britanniques se concentrent sur la vallée du Nil et les régions agricoles stratégiques (notamment le *Gezira Scheme*), marginalisant structurellement l'Ouest soudanais. Le Darfour devient progressivement une périphérie administrative et économique du nouvel État colonial.

Après l'**indépendance du Soudan** en 1956, cette marginalisation ne disparaît pas. L'État soudanais postcolonial reproduit en grande partie les hiérarchies territoriales héritées de la période coloniale. Le Darfour reste faiblement intégré aux circuits d'investissement public, souffre d'un déficit d'infrastructures et connaît une représentation politique limitée au sein du pouvoir central. Cette marginalisation structurelle, combinée aux recompositions foncières, aux sécheresses des années 1970–1980 et à la militarisation croissante des conflits locaux, constitue l'un des arrières-plans essentiels des crises violentes qui éclatent au début des années 2000.

b. Le Ouaddaï

Le terme « **Ouaddaï** » (Wadai) désigne un **sultanat** sahélien indépendant fondé au XVII^e siècle par la dynastie māba, qui supprime progressivement l'héritage tunjur et s'impose comme l'un des principaux pôles politiques du centre sahélien oriental. Structuré autour d'une monarchie islamique et d'un appareil politico-militaire hiérarchisé, le sultanat du Ouaddaï contrôle un espace stratégique reliant le bassin du lac Tchad, le Darfour et les routes caravanières vers la Cyrénaïque et l'Égypte. Son économie repose sur l'agriculture pluviale, l'élevage, la fiscalité sur les communautés intégrées au royaume et le commerce transsaharien, incluant l'exportation d'ivoire, de plumes d'autruche et d'esclaves. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, le Ouaddaï s'affirme comme une puissance régionale capable de rivaliser militairement avec le Darfour et d'imposer sa suzeraineté sur des entités périphériques telles que le Dar Tama ou le Dar Sila.

Au XIX^e siècle, le sultanat doit composer avec la montée en puissance de l'économie esclavagiste nilotique et avec les transformations géopolitiques induites par l'expansion turco-égyptienne au Soudan. Si le Ouaddaï n'est jamais directement intégré au régime turco-égyptien, il subit indirectement les effets de la militarisation des routes commerciales et de la concurrence accrue pour le contrôle des circuits caravaniers. L'équilibre régional est profondément déstabilisé par la révolution mahdiste à partir de 1883. Bien que le cœur politique du Mahdisme se situe dans la vallée du Nil, l'effondrement du sultanat du Darfour et la recomposition des alliances sahéliennes modifient l'environnement stratégique du Ouaddaï. Le sultanat maintient formellement son indépendance, mais il doit renforcer son appareil militaire et consolider son autorité interne face aux pressions extérieures et aux rivalités dynastiques.

La véritable rupture intervient au début du XX^e siècle avec l'expansion coloniale française depuis l'Afrique équatoriale et le bassin du lac Tchad. Après plusieurs confrontations armées, les forces françaises battent les troupes ouaddaïennes en 1909. Le sultan Dūd Murra est contraint à la fuite, puis capturé ; **le Ouaddaï est intégré à l'Afrique équatoriale française**. Cette conquête met fin à plus de deux siècles de souveraineté monarchique effective. L'administration coloniale maintient partiellement les structures traditionnelles, mais elle subordonne le pouvoir du sultan

à l'autorité française et redéfinit les frontières territoriales, séparant durablement le Ouaddaï de ses anciennes zones d'influence vers l'est (Darfour) et le nord (routes libyennes). Le centre de gravité politique se déplace vers les capitales coloniales, tandis que les circuits commerciaux sont réorientés vers les réseaux contrôlés par la France.

Sous la domination coloniale (1910–1960), le Ouaddaï est intégré à un espace administratif plus vaste, puis à la colonie du Tchad au sein de l'Afrique équatoriale française. L'économie régionale est progressivement réorientée vers les cultures d'exportation et les logiques fiscales coloniales, au détriment des anciens équilibres caravaniers. Si les autorités françaises pratiquent également une forme d'administration indirecte, le pouvoir du sultan est réduit à une fonction auxiliaire et symbolique. L'ancienne puissance sahélienne devient ainsi une périphérie de l'empire colonial français.

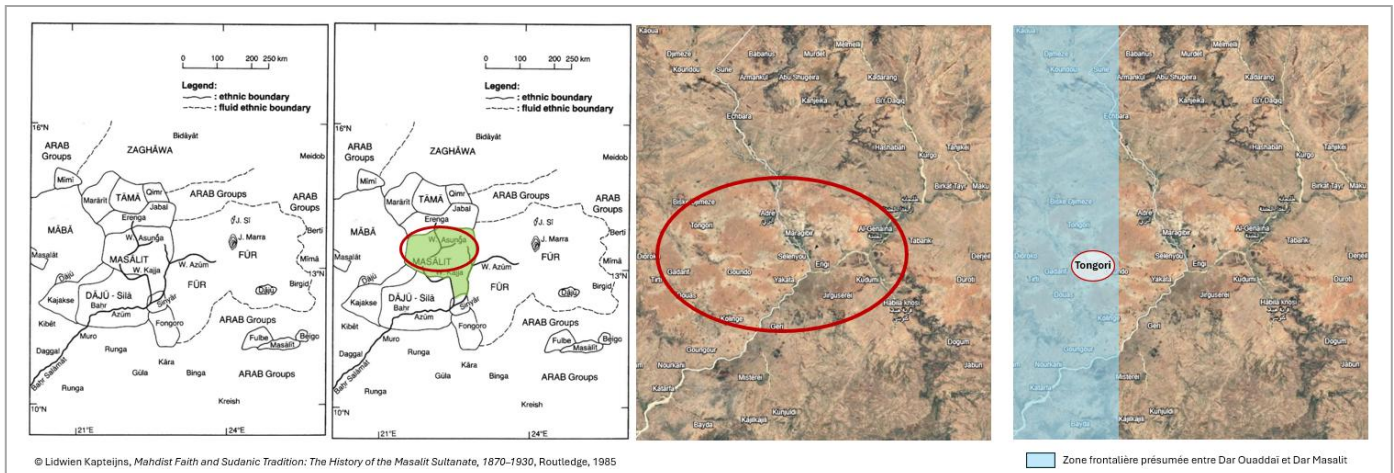
Après l'**indépendance du Tchad** en 1960, le Ouaddaï demeure marqué par cette histoire de marginalisation relative vis-à-vis des centres politiques successifs — d'abord Abéché face aux capitales coloniales, puis face à N'Djamena dans l'État tchadien indépendant. Les tensions entre pouvoir central et régions orientales, combinées aux rivalités politico-militaires nationales et aux effets des sécheresses sahéliennes des années 1970–1980, contribuent à l'instabilité chronique du pays. Comme le Darfour voisin, l'ancien sultanat du Ouaddaï, jadis puissance régionale sahélienne, se trouve ainsi transformé en région périphérique au sein de l'État tchadien moderne, tout en conservant une mémoire politique et symbolique forte de son passé monarchique.

c. Dar Masalit

Loin d'être une simple périphérie du sultanat du Darfour ou du sultanat du Ouaddaï, **Dar Masalit** constitue, à la fin du XIX^e siècle, un lieu de recomposition politique original. Dans son ouvrage "Mahdist faith and Sudanic tradition, the history of the Masalit Sultanate, 1870-1930" Lidwien Kapteijns retrace la chronologie de Dar Masalit et les conditions de l'émergence d'un Dar indépendant. L'intérêt porté à ce Dar en particulier dans le présent rapport est lié au fait qu'à la fois *El Geneina* et *Adré*, respectivement zone d'origine et d'accueil d'une très grande majorité des réfugiés soudanais interrogés, se situent spatialement dans Dar Masalit. La carte de la page qui suit est extraite des recherches de Lidwien Kapteijns⁵. Une représentation spatiale des ethnies majoritairement présentes est mise en valeur. Dar Masalit se trouvant dans le lieu à majorité Masalit sur la carte. Dar Ouaddaï au niveau de l'ethnie Maba et le sultanat du Darfour au niveau de l'ethnie Fur.

S'il est difficile de délimiter avec certitude les frontières de Dar Masalit, un informateur clé, réfugié soudanais, interrogé dans le site d'Adré a confirmé certaines informations qui figurent dans les recherches de Lidwien Kapteijns. Plusieurs clans ont ainsi été mentionnés parmi lesquels les Assunga, les Fukonyang et les Disseng. Ces derniers, situés les plus à l'Ouest sont connus pour avoir un territoire jusqu'à la localité de Tongori. La frontière entre Dar Ouaddaï et Dar Masalit devait donc se situer dans cette zone (en bleu dans la carte ci-après). Une présentation exhaustive est disponible via le lien suivant : <https://canva.link/o3q8edcub9sjqwq>

⁵ Kapteijns, Lidwien. *Mahdist Faith and Sudanic Tradition: The History of the Masālīt Sultanate, 1870–1930*. Madison: University of Wisconsin Press, 2019 ; p.13



Avant 1874, les Masālīt vivent dans une zone de contact disputée entre Darfour et Ouaddaï. L'absence d'un État masālīt unifié ne signifie pas absence d'organisation politique. La société repose sur des structures lignagères hiérarchisées, une agriculture pluviale extensive et des formes d'autorité locale articulées aux administrations voisines. L'espace frontalier fonctionne moins comme une ligne que comme une zone de négociation, où allégeances et fiscalités sont modulables.

La rupture intervient avec la conquête turco-égyptienne du Darfour en 1874 puis avec la révolution mahdiste à partir de 1883. **L'effondrement du sultanat du Darfour ouvre un vide politique dans l'Ouest. C'est dans cette conjoncture que se constitue le sultanat masālīt**, fondé par Ismā'īl b. 'Abd al-Nabī. Cette formation étatique procède d'une double inscription : à l'extérieur, le nouveau pouvoir adopte un langage islamique marqué par la référence mahdiste, se présentant comme un État musulman légitime dans l'ordre régional ; à l'intérieur, il réactive des formes organisationnelles héritées du sultanat du Darfour, notamment une hiérarchie nobiliaire, une fiscalité en nature et une armée composée en partie de soldats esclaves (jihādiyya). L'islam politique ne remplace pas la tradition soudanienne ; il en constitue plutôt le vecteur de reformulation.

Cette analyse permet également de nuancer les débats sur la relation entre commerce transsaharien, esclavage et formation étatique. Dans le cas masālīt, le commerce à longue distance, bien que significatif — notamment par l'exportation d'ivoire, de plumes d'autruche, de peaux et d'esclaves — ne constitue pas la base principale du pouvoir sultanien. Celui-ci repose d'abord sur la fiscalité prélevée sur les sujets libres et sur la redistribution du surplus agricole. Les esclaves jouent un rôle central dans la consolidation militaire et symbolique du pouvoir, mais ils ne définissent pas un « mode de production esclavagiste » dominant. L'État masālīt apparaît ainsi comme un État tributif agraire, inséré dans des circuits d'échanges régionaux sans que ceux-ci en déterminent entièrement la structure.

La conquête coloniale du début du XX^e reconfigure ces équilibres sans les abolir immédiatement. Après la chute de l'Ouaddaï face aux Français en 1909, Dār Masālīt est intégré au Soudan anglo-égyptien. L'administration britannique met en œuvre une politique d'*indirect rule* qui renforce formellement l'autorité du sultan tout en transformant profondément les mécanismes fiscaux et les structures économiques locales. Ce paradoxe — consolidation institutionnelle du pouvoir

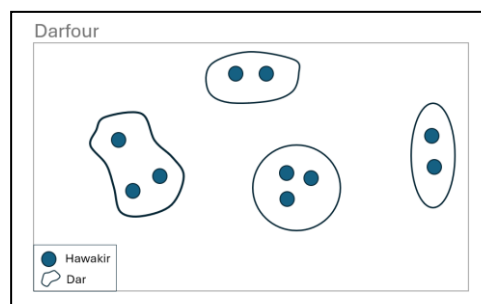
local et marginalisation progressive de la région dans l'économie coloniale centrée sur la vallée du Nil — éclaire les dynamiques ultérieures de périphérisation du Darfour occidental.

2. La multiplicité des ethnies

Pris en son sens littéral un « Dar » signifie « la terre de ». Le « Dar – four » signifie donc « la terre des four ». Mais contrairement à ce que cette traduction pourrait laisser penser, à un dar ne correspond pas une ethnie qui y vivrait à l'exclusion des autres. Dans la zone d'intérêt de la présente étude il a existé de multiple dar. Et au sein de ces dar il a toujours existé une multiplicité ethnique qui résulte d'un mode d'attribution des terres et de répartition du pouvoir datant de plusieurs siècles. Et ce tant au Darfour et Dar Masalit **(a)** ainsi qu'au Ouaddaï **(b)**.

a. Au Darfour et à Dar Masalit

Tel que l'affirme Jérôme Tubiana⁶ « si l'ensemble du sultanat portait le nom de Darfour, la « terre des Four », il s'agissait en fait d'un Etat multi-ethnique composé de multiples « *dar* non four. » Jean Tubiana explique ainsi que le processus de constitution d'un *dar* à l'intérieur même du Darfour résulte de l'attribution par le sultan d'une terre délimitée le *hawakir* à un chef traditionnel issu de différents groupes ethniques (pas forcément four donc). C'est ce *hawakir* qui constitue le dar (« terre, pays ») de son groupe ethnique.



Michael LaRue⁷ a établi que ce système (appelé « Hakura » globalement) est apparu en 1785 et a perduré jusqu'en 1875. Ce processus d'attribution des terres a permis au sultan d'affirmer son autorité sur l'ensemble des terres du sultanat. En effet chaque chef traditionnel était dépendant du sultan pour affirmer leur autorité sur des terres. De plus la diffusion du système *hakura* correspondrait aux années 1790 avec l'augmentation du nombre d'esclaves et de leur utilisation pour cultiver les terres⁸.

L'anthropologue Alex De Waal⁹ relève que le dernier recensement faisant état des groupes ethniques et linguistiques du Darfour date de 1955. 27% des habitants étaient alors membres du peuple fur, suivi des masalit avec 12% et de 9% issus de l'ethnie Zaghawa. A noter que les différentes ethnies arabes comprenaient 35% de la population. Alex De Waal fait également état de la présence des ethnies « Berti, Birgid, Daju, Tama et Gimir ».

Si ces chiffres sont à prendre avec précaution au vu de leur ancienneté ils reflètent aujourd'hui encore une réalité prégnante. Les populations soudanaises (réfugiées et retournées) qui se trouvent présentement dans le département d'Assounga (Tchad) sont d'ethnies Masalit, Zaghawa, Daju, Tama, auquel il faudrait ajouter la population Errenga.

⁶ Jérôme Tubiana, Le Darfour, un conflit pour la terre ?, Politique Africaine 2006/1 N°101, p.116

⁷ LaRue, G. Michael. *Land and Social Stratification in Dar Fur, 1785–1875: The Hakura System*. Working Paper No. 96, African Studies Center, Boston University, 1984 ; p.10

⁸ Ibid p.14

⁹ Alex De Waal, The conflict in Darfur, Sudan: Background and Overview, February 2022, p.15

b. Au Ouaddaï

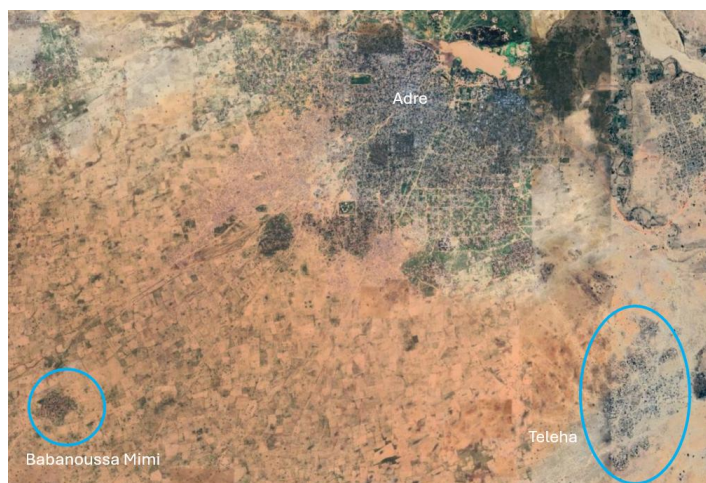
Tel que l'ont montré plusieurs historiens du sultanat du Ouaddaï, notamment Dierk Lange, John E. Flint et Dennis D. Cordell, si l'ensemble du territoire portait le nom de Dar Ouaddaï il s'agissait en réalité d'un État composite, structuré par l'intégration progressive de groupes ethniques autres que l'ethnie maba au sein d'une formation politique centralisée mais hiérarchisée¹⁰. La construction territoriale ouaddaïenne ne reposait toutefois pas sur un système de concessions foncières formalisées comparable aux *hawakir* comme au Darfour voisin. Elle s'appuyait davantage sur l'attribution de charges politiques et militaires par le sultan, conférant à des chefs locaux une autorité juridictionnelle et fiscale sur des populations et des espaces déterminés.

Ainsi, plutôt que de constituer des « dar », le pouvoir ouaddaïen produisait une territorialité politique fondée sur la délégation d'autorité, la perception du tribut et le contrôle des routes commerciales transsahariennes. La souveraineté du sultan s'exprimait moins par la distribution de droits fonciers que par l'incorporation hiérarchisée de chefferies périphériques dans un réseau d'obligations, d'allégeances et de dépendances militaires¹¹.

Cette structuration du territoire, particulièrement marquée aux XVIII^e et XIX^e siècles, permit au sultanat d'étendre son influence vers l'ouest et le sud tout en consolidant son autorité centrale. Comme l'a souligné Cordell, le contrôle des hommes — à travers la fiscalité, le tribut et la mobilisation guerrière — constituait un principe structurant de l'État ouaddaïen, davantage que la formalisation écrite de droits sur la terre¹².

Lors de la collecte de données la perception des chefs traditionnels des entités territoriales à proximité d'Adré (Teleha et Babanoussa Mimi telle que visible dans la carte ci-dessous) est toutefois très proche du système de *hakura*.

En effet tel qu'expliqué à l'équipe d'évaluation la terre aurait été attribuée par les responsables politiques tchadiens d'Adré dans la deuxième partie du XX^e siècle à un groupe ethnique spécifique respectivement les « arabes » à Teleha et les « Mimi » à Babanoussa Mimi. Et ce suite à des périodes de sécheresse qui les ont conduits à se sédentariser.



¹⁰ Lange, Dierk. *The Chad Region as a Crossroads*. Hamburg: Helmut Buske Verlag, 1993.

¹¹ Azevedo, Mario J. *Roots of Violence: A History of War in Chad*. Amsterdam: Gordon and Breach, 1998.

¹² Cordell, Dennis D. "State Formation and the Slave Trade in Eastern Chad." *African Economic History* 15 (1986): 1–29.

B. Les principaux facteurs de la crise actuelle au Darfour

Les principaux facteurs de la crise actuelle au Darfour sont principalement liés à la marginalisation progressive du Darfour **(1)** ainsi qu'à la problématique de l'antagonisme croissant entre ethnies arabes et non-arabes **(2)**.

1. Le Darfour un pouvoir central et puissant de plus en plus marginalisé

La marginalisation du Darfour a été progressive et se reflète à la fois politiquement **(a)** et économiquement **(b)**.

a. Politiquement

Les revendications des principaux groupes armés lors de la guerre du Darfour des années 2000 résument bien le processus de marginalisation du Darfour et des tensions qui ont émaillé son histoire, transformant progressivement un centre en une périphérie.

En s'appuyant sur les thèses du « Black Book »¹³, le *Sudan Liberation Army* et le *Justice and Equality Movement* ont dénoncé la concentration des pouvoirs entre les mains d'élites issues du centre nilotique. Leurs revendications portaient pour l'essentiel sur une redistribution plus équitable des responsabilités gouvernementales et des ressources nationales.

Comment donc le Darfour s'est-il trouvé marginalisé ?

En premier lieu, entre 1603 et 1874, le sultanat du Darfour constitue une formation politique sahélienne centralisée, dominée par la dynastie keira, qui parvient à structurer un vaste territoire autour d'une souveraineté monarchique islamisée. Le sultan exerce une autorité à la fois politique, militaire et religieuse, s'appuyant sur un appareil administratif hiérarchisé et sur un système de délégation territoriale connu sous le nom de *hakura* (pluriel *hawakir*), par lequel des terres et des droits de prélèvement sont concédés à des chefs dépendants de la cour. Cette organisation permet d'intégrer des groupes ethniquement divers dans un cadre étatique commun, tout en affirmant la prééminence du centre royal, notamment autour d'al-Fashir au XVIII^e siècle. Sur le plan économique, le Darfour occupe une position stratégique dans les réseaux commerciaux transsahariens reliant le bassin du lac Tchad, la vallée du Nil et la Libye actuelle. Le sultanat tire ses ressources de l'agriculture sahélienne, de la fiscalité sur les routes caravanières et, de manière croissante au XVIII^e et XIX^e siècles, du commerce des esclaves, qui devient un élément structurant de son économie politique. Cette articulation entre centralisation monarchique, contrôle territorial et insertion dans les circuits commerciaux régionaux confère au Darfour une stabilité relative jusqu'à son annexion par les Turco-Égyptiens en 1874.

L'annexion du Darfour par le régime turco-égyptien en 1874 marque une rupture majeure dans son histoire politique, en l'intégrant de force à un système étatique centré sur la vallée du Nil. Comme l'a montré R. S. O'Fahey, cette incorporation s'accompagne d'une désarticulation partielle des structures sultaniennes et d'une fiscalité extractive orientée vers les besoins

¹³ *The Black Book: Imbalance of Power and Wealth in Sudan*. Original manuscript published 2000–2002.

militaires et financiers du pouvoir égyptien¹⁴. **Le Darfour cesse alors d'être un centre souverain pour devenir une province périphérique administrée à distance.** La période mahdiste (1883–1898) introduit une configuration plus ambivalente. Si l'État mahdiste recentre le pouvoir à Omdurman et subordonne les anciennes formations régionales à une autorité religio-politique centralisée, il ne se réduit pas à une simple reconduction de la marginalisation. Comme l'a souligné P. M. Holt, le mahdisme opère une recomposition de l'espace soudanais en intégrant militairement et symboliquement les régions occidentales au cœur du projet étatique¹⁵. Le Darfour participe ainsi activement aux campagnes mahdistes et devient un réservoir militaire important, même si son autonomie institutionnelle disparaît. Sous le condominium anglo-égyptien (1899–1956), la marginalisation prend une forme plus administrative et structurelle. L'*Indirect Rule*, analysé notamment par M. W. Daly et A. de Waal, maintient le Darfour à l'écart des investissements majeurs concentrés dans la vallée du Nil, tout en réifiant les autorités dites « traditionnelles » dans un cadre colonial figé¹⁶. Cette politique consolide ainsi une hiérarchisation territoriale durable au sein du Soudan.

Après l'indépendance en 1956, plusieurs auteurs — dont Mahmood Mamdani et Gérard Prunier — soulignent la persistance d'un déséquilibre structurel entre centre et périphéries : la concentration du pouvoir politique, militaire et économique à Khartoum prolonge des logiques héritées du condominium¹⁷. Ainsi de l'annexion turco-égyptienne à l'État postcolonial le Darfour connaît moins une marginalisation linéaire qu'une intégration asymétrique et progressive dans des formations étatiques successives, où la centralisation du pouvoir se fait au détriment de son autonomie historique.

¹⁴ O'Fahey, R. S. *The Darfur Sultanate: A History*. London: Hurst, 2008.

¹⁵ Holt, P. M. *The Mahdist State in the Sudan, 1881–1898*. Oxford: Clarendon Press, 1958.

¹⁶ Daly, M. W. *Empire on the Nile: The Anglo-Egyptian Sudan, 1898–1934*. Cambridge: Cambridge University Press, 1986; de Waal, Alex. *Famine That Kills: Darfur, Sudan*. Oxford: Clarendon Press, 1989.

¹⁷ Mamdani, Mahmood. *Saviors and Survivors: Darfur, Politics, and the War on Terror*. New York: Pantheon, 2009; Prunier, Gérard. *Darfur: The Ambiguous Genocide*. Ithaca: Cornell University Press, 2005.

b. Economiquement

En termes de revenus régionaux par habitant (en dollar USD) le tableau ci-dessous issu des recherches du *South African Research and Documentation Project*¹⁸ fait référence aux chiffres de la Banque mondiale :

Region	Income 1967/68	Income 1982/83
Khartoum	236	283
Middle (including the Blue Nile)	183	201
Eastern (including Port Sudan and Kassala)	180	195
Kordofan (including South Kordofan)	153	164
Northern Region	124	130
Darfur	98	102
Standard Deviation	44.5	57

Il n'existe pas de chiffres récents en la matière mais le *Sudan Programmatic Poverty Assessment* produit par la Banque mondiale¹⁹ sur la période 2009 – 2014 dresse le constat d'une consommation moyenne par adulte de 400 Sudanese Pound par mois au Nord Darfour contre 800 à Khartoum (soit environ 175 USD par mois au Nord Darfour contre 350 à Khartoum).

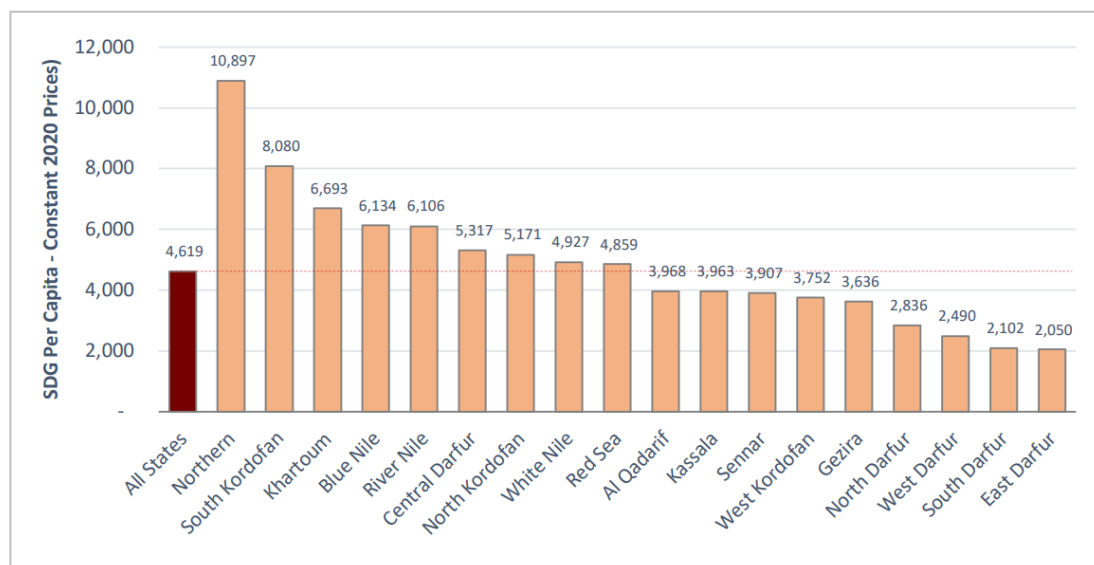
Si les chiffres ne sont pas disponibles pour les autres parties du Darfour notamment l'Ouest et El Geneina (d'où sont originaires une majorité des réfugiés soudanais présente à Adré), on peut présumer que les revenus sont encore plus faibles notamment à un grand centre urbain tel que El-Fasher au Nord Darfour.



¹⁸ South African Research and Documentation Project (SARPN), “*The History and Origins of the Current Conflict in Darfur*,” in *Darfur Conflict, Governance and Chieftaincy in Sudan* (PNADC 475), chap. 2 (Cape Town: South African Research and Documentation Project, 2005), p. 12

¹⁹ World Bank. 2019. *Sudan Programmatic Poverty Assessment: Poverty and Inequality in Sudan, 2009–2014*. Washington, DC: World Bank, p.23

De plus en matière de dépenses budgétaires sub-nationales par habitant le rapport *Fiscal federalism in Sudan* du *International Growth Centre*²⁰ est particulièrement éclairant quant à la part moindre attribuée au Darfour (moyenne des années 2012 – 2018) :



A l'exception du Darfour central, le Darfour dans son ensemble est ainsi clairement moins doté que les autres entités sub nationales. Ce qui ne permet pas de contrebalancer un revenu par habitant déjà moindre (cf. tableau plus haut).

²⁰ International Growth Centre (IGC), *Fiscal Federalism in Sudan: An Assessment of Decentralisation and Subnational Public Finance* (London: International Growth Centre, September 2021), p.32

2. La problématique de l'opposition « arabes » - « non arabes »

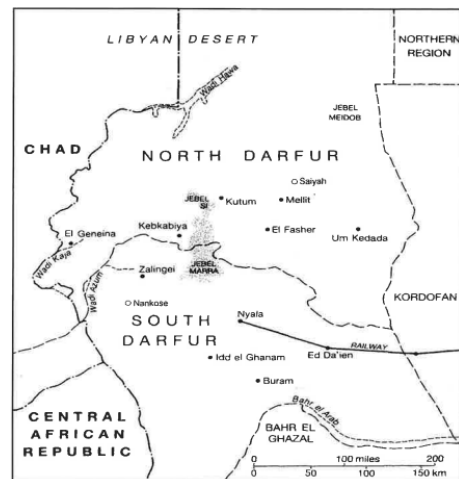
Il est intéressant de s'intéresser à l'arrivée des différents clans arabes au Darfour (a) avant d'analyser et de déconstruire les marqueurs identitaires faisant qu'une personne se déclare d'ethnie arabe (b). Enfin la présente partie présentera les principaux facteurs cristallisant les oppositions entre ethnies arabes et non arabes (c).

a. L'installation des arabes au Darfour

Selon les recherches de H.A. MacMichael²¹ et Ian Cunnison²², la majorité des tribus arabes du Darfour sont arrivées dans le sultanat entre le XIV^e et le XVIII^e siècle. Ces tribus sont issues de la confédération tribale arabe (on peut également parler de regroupement généalogique) des *Juhayna*. Ces tribus sont originaires de la péninsule Arabique et ont migré progressivement depuis le Moyen Âge en Egypte, dans la vallée du Nil, au Tchad ainsi qu'au Soudan.

Initialement ils pratiquaient l'agriculture et l'élevage et au gré des migrations l'élevage de bétail et de chameaux devient prédominant. Les noms par lesquels ces tribus sont désignées sont issues de ces pratiques économiques avec d'une part les « Baggara » ou « éleveurs de bétail » et d'autre part les « Abbala » ou « éleveurs de chameaux ».

Tel qu'expliqué par Alex de Waal²³ selon les différents clans, les tribus arabes sont plus ou moins intégrées politiquement au sultanat. Au Sud du Darfour (voir carte ci-à côté) les tribus Baggara se sont vu attribuer un *hakura* par le sultan four. A l'inverse au Nord (voir carte ci-à côté), les tribus Abbala ont continué à pratiquer un mode de vie exclusivement nomade. La carte ci-à côté et les figures ci-dessous sont issues des recherches d'Alex de Waal²⁴.



2 (a) North and West Darfur (mostly Abbala/camel herders)

Rizeigat	Mahamid	Awlad Sheikh (divided into Um Seif al Din, Um Jalul)
		Awlad Yasin
		Shotia
		Awlad Zeit
		Eteifat
		Others
Ereigat	(sometimes classed as section of Rizeigat)	
Misiriya	(north-west Darfur, Chad)	
Zayadiya		
Beni Hussein	(partly Baggara)	
Beni Halba	(north-west Darfur, Chad)	
Salamat	(many sections in Chad)	

2 (b) South Darfur (overwhelmingly Baggara/cattle herders)

Rizeigat	Mahamid, Nawaiba and Mahriya
Misiriya	Terjam (also Humr and Zurug, in Kordofan)
Beni Halba	Awlad Jabir
	Awlad Jubara
Ta'aisha	
Habbaniya	
Ma'aliya	

²¹ H.A. MacMichael, *A History of the Arabs in the Sudan* (Cambridge University Press, Cambridge, 1922).

²² Ian Cunnison, *Baggara Arabs: Power and the lineage in a Sudanese nomad tribe* (Clarendon Press, Oxford, 1966).

²³ de Waal, Alex. "Who Are the Darfurians? Arab and African Identities, Violence and External Engagement." *African Affairs* 104, no. 415 (April 2005): 181–205 ; p.188

²⁴ Carte : Ibid p.183 et figures pp. 186 -187

b. L'identité arabe

Selon Alex De Waal²⁵ la notion d'**identité arabe** est intrinsèquement liée à l'Islam en tant qu'elle s'affirme comme une religion d'Etat et à l'accession à un statut économique.

Des années 1600 à 1700 le sultanat a commencé par être centré sur une identité Fur. Cependant avec son islamisation progressive, l'Islam est devenue la religion d'état. L'identité arabe, en tant qu'elle permet de remonter au Prophète est devenue importante en matière de légitimation du pouvoir. Autrement dit l'intégration de personnes issues de l'ethnie arabe à des postes clés du sultanat renforce la légitimité du pouvoir d'alors. Ce processus se traduit également par l'usage de la langue arabe dans les documents écrits officiels, la loi ainsi que les échanges diplomatiques avec l'extérieur. On voit ici combien l'appartenance à un clan arabe et le fait d'être en mesure de remonter à un ancêtre prestigieux via le système patrilinéaire permet de s'affirmer comme groupe et garantir l'accès à des postes de pouvoir.

Tel que mentionné précédemment les tribus arabes ont d'abord été reconnues comme étant celles qui pratiquaient l'élevage de bétail et des chameaux. Ce type d'activité est encore perçu aujourd'hui comme un signe de prospérité. Ce marqueur de distinction économique, qui sous-tend également un mode de vie nomade, tant en fait à rendre plus flou la différence entre des personnes arabes et d'autres qui ne le seraient pas. En effet, des études anthropologiques telles que celles de G. Haaland²⁶ rapportent que dans les années 1960 - 1970 des agriculteurs sédentaires fur, en acquérant suffisamment de bétail en viendraient petit à petit à devenir "Baggara". Au point d'apprendre à leurs enfants le langage arabe et d'adopter de nombreux marqueurs culturels des éleveurs avec lesquels ils évoluent ». On deviendrait ainsi baggara pour des raisons économiques.

Selon l'anthropologue Jérôme Tubiana²⁷ la fracture entre arabes et non arabes n'est fondée « ni sur la couleur de peau ou la religion (tous les groupes ethniques du Darfour sont musulmans), ni sur la culture [...] ou la langue (certains groupes non arabes, comme les Berti et les Bergid, parlent l'arabe comme langue maternelle sans pour autant se sentir Arabes), ni même vraiment sur le mode de vie ». Il poursuit en précisant que même le marqueur de distinction entre des éleveurs nomades (arabes) d'un côté et des agriculteurs sédentaires (non arabes) de l'autre n'est pas pertinente. En effet il existe des agriculteurs arabes et des éleveurs non arabes (une partie de l'ethnie zaghawa notamment).

Les marqueurs identitaires pour se définir comme d'ethnie arabe sont donc d'ordre généalogique voir potentiellement économique tel que mentionné plus haut. Cependant au gré des mariages successifs ou de l'évolution de la situation économique, au fil des générations, la frontière entre arabes et non arabes peut tendre à s'effacer.

Malgré tout, tel que formulé par les informateurs clés soudanais interrogés à Adré (Tchad) dans le cadre de la présente étude, il existe une différence marquée voir une hostilité à l'égard des « arabes ». Quels sont donc les facteurs qui fondent cette opposition ?

²⁵ Ibid. p. 185

²⁶ Haaland, G. 1972, *Nomadism as an Economic Career among Sedentaries of the Sudan Savanna Belt*, in I. Cunison and W James (eds.) *Essays in Sudan Ethnography*, Hurst London.

²⁷ Tubiana, Jérôme. "Le Darfour, un conflit pour la terre ?" *Politique africaine*, no. 101 (2006), p.112

c. Les facteurs de cristallisation de l'opposition arabe – non arabe

L'opposition entre groupes arabes et non arabes s'est consolidée du fait de mouvements politiques exogènes (i) et exacerbée par la situation foncière propre au Darfour (ii).

(i) Deux mouvements politiques exogènes : le Panarabisme et l'Africanisme

α. Le Panarabisme

Le **Panarabisme** en tant que doctrine politique a procédé d'une affirmation de l'identité arabe. Cette idéologie prônant l'unité politique et culturelle des peuples arabes au-delà des frontières coloniales connaît son apogée dans les années 1950 – 1960 sous l'impulsion de dirigeants comme Gamal Abdel Nasser. À la suite de Nasser, Muammar Khadafi se revendique de cette tradition. Après 1969 il multiplie les projets d'union arabe et diffuse une rhétorique d'unité et de révolution anti-impérialiste.

Au Soudan, le panarabisme influence durablement certaines élites politiques et militaires, notamment dans le nord du pays, où l'identité arabe est mobilisée comme fondement de la légitimité étatique. Selon Alex De Waal cette orientation contribue à renforcer une hiérarchisation symbolique entre centre nilotique et périphéries non arabes ou perçues comme telles. En effet les élites de Khartoum dénigraient les clans arabes comme des *gharaba* (« des occidentaux ») sous-entendant qu'ils étaient non civilisés et des arabes de second rang. Selon Alex De Waal²⁸ c'est en réaction à ce mépris que les clans arabes du Darfour ont adopté une idéologie suprémaciste arabe qui découlait du renouveau du panarabisme sous l'impulsion du colonel Khadafi. Cette réaffirmation de leur identité arabe au travers de leur appartenance au *Juhayna* (voir plus haut), qui les lie à la péninsule arabique et aux arabes d'Égypte ou encore du Tchad, tend à figer les appartenances et à affirmer les tribus arabes comme un groupe distinct.

En lien avec ce mouvement suprémaciste arabe, un agenda politique et territorial des tribus arabes au Darfour a émergé. Les revendications politiques se traduisent entre autres par l'accession des personnes arabes à des postes à responsabilité au sein de l'administration et de la représentation politique. L'agenda territorial lié à la question foncière, revêt une importance particulière en lien avec l'absence de propriété des terres des tribus Abala. En effet, tel que mentionné précédemment, sous le sultanat du Darfour, les tribus Abala situées au Nord, n'ont jamais bénéficié du système des *hakura* leur donnant propriété de la terre.

β. L'Africanisme

En réaction à l'affirmation de l'identité arabe et à la structuration de leurs revendications politiques, naît le mouvement « **Africaniste** » qui voit des groupes non arabes (notamment Four, Masalit, Zaghawa) se mobiliser pour contrebalancer l'agenda politique et territorial des tribus arabes. Il est intéressant de constater qu'à l'instar du panarabisme qui vient de l'extérieur, l'Africanisme est la transposition d'une construction intellectuelle initialement créée au Sud

²⁸ de Waal, Alex. "Who Are the Darfurians? Arab and African Identities, Violence and External Engagement." *African Affairs* 104, no. 415 (April 2005): 181–205 ; p.197

Soudan (alors non indépendant). L'Africanisme s'y est affirmé comme un mouvement de résistance au Nord du Soudan depuis la première guerre civile (1955 – 1972). Les élites sudistes craignaient alors la centralisation du pouvoir à Khartoum qui prône l'arabisation et l'islamisation et obtiendront la création d'une région autonome par les accords d'Addis Abbeba de 1972.

Au Darfour ce mouvement africaniste se traduit dans un premier temps par des conflits pour la terre entre Four et Arabes entre 1987 et 1989 puis entre Masalit et Arabes à partir des années 1994 – 1995. C'est à partir de 2003 que ce mouvement africaniste se structure en deux mouvements rebelles la *Sudan Liberation Army* (SLA) et le *Justice and Equality Movement* (JEM). Le SLA et le JEM ont pour principales revendications la fin de la marginalisation politique, une redistribution économique ainsi que l'amélioration de la sécurité des populations (contre les milices arabes). Le gouvernement soudanais, jouant sur l'opposition groupes arabes et non arabes, décide d'armer les groupes arabes en particulier les clans Abbala. Les milices *janjaweed* perpétrant de multiples exactions à l'égard des populations non arabes sont alors constituées. Les *janjaweed* se sont institutionnalisés en Rapid Support Forces (RSF) à partir des années 2010. Il existe donc une continuité dans la problématique d'opposition arabe – non arabe de 2003 et les exactions commises en 2023 par les RSF. Notamment dans la région de El Geneina tel que développé dans la suite du présent rapport.

Au-delà du Panarabisme et de l'Africanisme et de la réaffirmation des identités arabes et non arabe un autre facteur d'explication explique la multiplication des violences et des affrontements : la problématique foncière.

(ii) La lutte pour la propriété de la terre entre groupes arabes et non arabes

Selon le chercheur Jérôme Tubiana²⁹ le principal facteur sous-jacent expliquant les conflits entre arabes et non arabes est la lutte pour la propriété de la terre. Dans son article de recherche « Le Darfour, un conflit pour la terre ? »³⁰ Jérôme Tubiana décrit le fait que : « Les *janjawid* recrutent ainsi principalement au sein de groupes d'Arabes nomades privés de droits fonciers “traditionnels”, qui espèrent en tirer profit pour s'assurer la possession des terres dont ils ressentent de plus en plus le besoin. » Suivant les explications historiques mentionnées plus haut ce sont donc avant tout parmi les tribus *Abbala* de la partie Nord du Darfour que les *janjawids* et par extension les FSR recrutent. N'ayant pas bénéficié d'*hawakir* lors du sultanat les conflits successifs serviraient leurs intérêts pour s'accaparer les terres des groupes non arabes.

Le fait que les conflits liés à la propriété des terres resurgissent depuis les années 2000 dès que la situation au Darfour est instable (en 2003 donc puis en 2023) est liée essentiellement à deux facteurs : **(α)** la remise en cause légale de la propriété des groupes non arabes (pour l'essentiel) sur leurs terres et **(β)** les épisodes de sécheresses qui donnent plus d'importance encore aux terres cultivables.

²⁹ Tubiana, Jérôme. « Le Darfour, un conflit pour la terre ? » *Politique africaine*, no. 101 (2006) : 111–131.

³⁰ Ibid. p. 115

α. La remise en cause légale du système des *hawakir*

La pérennité du système des *hawakir* peut paraître étonnante étant donné qu'il est supposé avoir disparu en 1875 après la chute du sultanat. Cependant de 1916 à 1956, l'approche du condominium anglo égyptien a été de s'appuyer sur les élites traditionnelles pour gouverner. Le *Land Settlement and Registration Act* de 1925 semble renverser le système d'attribution des terres à un groupe et donc tout le système des *hawakir*. En effet cette loi établit le principe d'enregistrement des terres en tant qu'elle est la propriété d'une personne. Cependant son application est limitée aux villes. Dans le même temps le rôle des élites traditionnelles est revalorisé et les *Dar* reconnus administrativement. Le poids de la tradition et son corollaire, le système des *hawakir*, s'en trouve renforcé. Après l'indépendance le système traditionnel est également remis en cause par l'*Unregistered Land Act* en 1970 qui déclare propriété de l'Etat toutes les terres non enregistrées par un propriétaire privé avant avril 1970.

Légalement le système de propriété traditionnel a donc connu des remises en cause successives. Cependant la question est tellement sensible que le système traditionnel reste appliqué en dehors des grands centres urbains.

β. La multiplication des épisodes de sécheresse

La multiplication des épisodes de sécheresse à partir du milieu des années 1970 puis tout au long des décennies qui suivent ont provoqué le décès des chameaux et du bétail. Cela a constitué une perte économique considérable en particulier pour les tribus nomades Abbala du Nord Darfour qui ont également vu leur mode de vie nomade remis en cause. Cette période de sécheresse est donc marquée par la migration des populations nomades pratiquant l'élevage, en premier lieu desquelles les ethnies arabes Abala vers les zones où les populations sédentarisées pratiquent l'agriculture. Les conflits entre Fur et Arabes (1987 – 1989) puis entre Masalit et Arabes (1994 – 1995) sont la résultante de ces épisodes de sécheresse et sont les prémices des conflits à grande échelle qui seront perpétrés à partir de 2003 puis à nouveau en 2023.

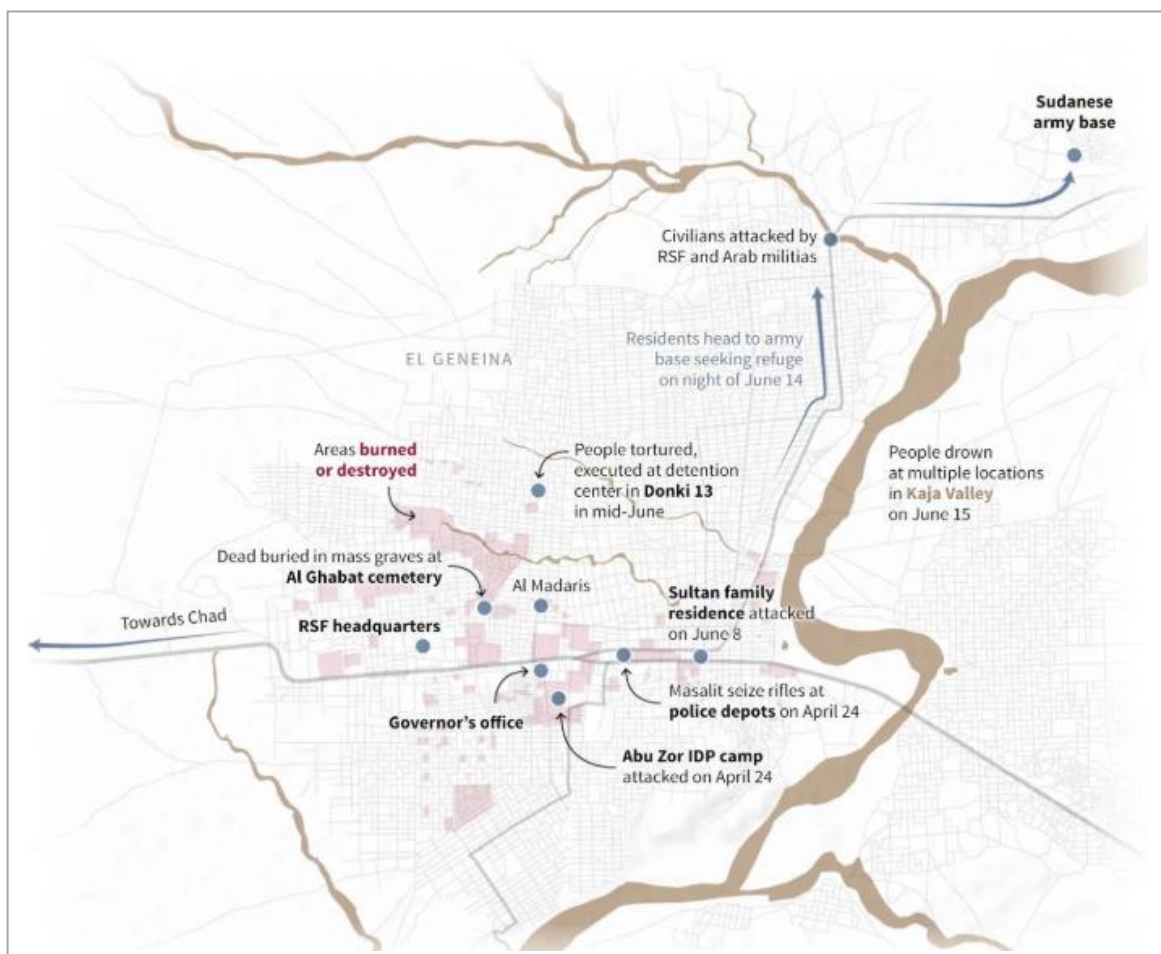
En définitive l'absence de médiation ou de volonté de résoudre les conflits fonciers de la part du gouvernement central a transformé ces tensions en de véritables conflits inter-ethniques dont les manifestations les plus violentes sont la guerre du Darfour de 2003 et les différentes exactions commises à partir de 2023. Différents entretiens réalisés notamment avec des réfugiés soudanais originaires de Mournei dans la région de El Geneina ou dans le quartier BET / Hadikong (ville d'Adré) à la frontière avec le Tchad, permettent de confirmer la thèse de volonté d'accaparement des terres plus que d'une volonté purement génocidaire d'élimination d'un groupe (les non arabes) par un autre groupe (les arabes).



C. Les répercussions de la crise soudanaise de 2023 dans la région de El Geneina ainsi qu'à Mournei et Kreinik (Soudan)

1. El Geneina

A El Geneina les combats entre FSR et armée régulière soudanaise commencent dès le 15 avril 2023 avec une intensification à partir du 24 avril. Il a été rapporté par les informateurs clés que les combattants des FSR, de même que leur Siège se trouvent dans la partie Nord de la ville. Les quartiers de la partie Sud, majoritairement habités par des populations d'ethnie Massalit sont ciblés en premier. La carte ci-dessous³¹ permet de se représenter spatialement l'état des attaques au début du conflit :



La saisie d'armes par des milices massalit au dépôt de la police aurait eu pour effet d'accélérer les violences, les FSR décidant de multiplier les exactions à l'encontre des milices Massalit et de la population civile pour briser toute résistance. Le camp de déplacés internes d'Abu Zor, majoritairement peuplé de Massalit est alors tout particulièrement ciblé.

³¹ Sudan War Monitor. "The Slaughter of El Geneina." Sudan War Monitor. Accessed April 17, 2026. <https://sudanwarmonitor.com/p/the-slaughter-of-el-geneina>

La partie Nord de la ville où la présence de Massalit est moindre est d'abord relativement épargnée. Mais les populations Zaghawas et Borgho qui y vivent sont peu à peu également touchées par les attaques des FSR.

Au cours du mois de mai et au début du mois de juin la position du Gouverneur en tant que figure représentant la population dans son ensemble et régulant les conflits devient intenable. Il est tué par les FSR le 14 juin 2023. Une majorité d'informateurs clés ont rapporté que cet assassinat a marqué un tournant. L'effondrement de la résistance des milices non arabes et la perte d'une figure pouvant agir comme modératrice des conflits agit comme catalyseur des pires craintes de la population civile non-arabe, agissant comme un déclencheur des déplacements de masse à venir.

En effet les FSR peuvent désormais agir sans qu'aucune opposition réelle ne vienne réduire leur champ d'action à l'intérieur de la ville. Les exactions commises à l'encontre des populations civiles prennent alors une autre ampleur. Tel que rapporté : « Si tu es non arabe soit on t'exécute, soit on prend tous tes biens, soit on t'emprisonne soit on t'amène effectuer des travaux forcés pour eux. Le seul chemin, c'est le chemin comme réfugié. »

Les populations civiles fuient alors massivement vers le Tchad voisin et notamment Adré. D'autres préfèrent se réfugier vers la base militaire du quartier d'Ardamata au Nord de El Geneina, encore épargnée par les exactions. Les combats pour le contrôle de cette partie de la ville s'intensifient entre juillet et octobre 2023 avant que la base militaire ne tombe à son tour sous le contrôle des FSR au début du mois de novembre 2023.

2. Mourni et Kreinik

La situation s'est dégradée progressivement à Mourni et Kreinik **(a)** avant d'aboutir à la crise de 2023 **(b)**.

a. Les prémices des événements de 2023

Les informateurs clés interrogés font état de plusieurs conflits (décembre 2020 et avril 2021 notamment) aux alentours des localités de Mourni et Kreinik entre ethnies arabes et non arabes. Ces conflits particulièrement violents avaient déjà conduit à des décès notamment dans les communautés non arabes. Le facteur principal ayant déclenché ces conflits était le fait que les groupes nomades (ici arabes) utilisaient les terres agricoles (appartenant aux non arabes) pour nourrir leur cheptel. Et ce alors que les cultures n'avaient pas encore été récoltées.

Tel que rapporté par les informateurs clés, l'intégration des *janjaweed*s (milices arabes) à l'armée officielle leur aurait donné un sentiment d'impunité. Le déséquilibre dans la possibilité de l'usage de la force et le fait que les miliciens *janjaweed*s soient des combattants aguerris aurait progressivement permis aux ethnies arabes de commencer à s'accaparer des terres jusque-là propriété des ethnies non arabes.

b. Les événements de 2023

La guerre entre RSF et armée soudanaise régulière éclate le 15 avril 2023 à Khartoum. Jusqu'ici épargnées, Mourni et Kreinik voient le conflit arriver jusqu'à elles en juillet 2023. Selon les informations rapportées à l'arrivée des FSR, ces derniers se sont mis d'accord avec les ethnies arabes aux alentours pour bloquer toute sortie hors de la ville. Fort du soutien des FSR, des personnes d'ethnies arabes vivant déjà à Mourni et aux alentours se présentaient chez les personnes d'ethnie non arabe pour les faire sortir de leur habitation et accaparer leur bien. Tel que vécu par les informateurs clés interrogés ce sont donc des voisins, des connaissances parfois proches parfois lointaines qui sont venues chez eux pour accaparer leur propriété. Si la première « visite » était réalisée sans armes, à la moindre résistance des personnes armées revenaient pour tuer les hommes membres du ménage et expulser le reste de la famille.

A Mourni les milices FSR voyant les personnes âgées, les enfants et les femmes grossir les rues, des négociations se sont engagées pour évacuer la population. Ces négociations ont porté pour l'essentiel sur des garanties de sécurité lors du déplacement de la population et sur le type de transport en lui-même. Si aucun interlocuteur direct n'a pu être interrogé, il semblerait que les ethnies arabes vivant parmi les ethnies non arabes depuis des années auraient négocié pour disponibiliser des véhicules et transporter ces populations directement à la frontière distante d'environ 100km. Ce transport n'était pas gratuit et les populations non arabes « évacuées » ont dû payer pour chaque passager transporté. Pour les personnes dans l'impossibilité de payer le passage leur passage était laissé libre, mais la route longue et les risques à venir conséquents. Ces témoignages corroborent la thèse de Jérôme Tubiana qui disait déjà au sujet de la première guerre du Darfour³² : « *Moins qu'une conséquence des attaques, les déplacements massifs semblent être pour les combattants un but de guerre : il s'agit de vider des espaces de leurs habitants, et c'est bel et bien une guerre pour le contrôle de la terre qui semble se dérouler* ».

³² Tubiana, Jérôme. "Le Darfour, un conflit pour la terre ?" *Politique africaine*, no. 101 (2006) ; p.112

V. Résultats de l'évaluation socio spatiale

Les différents résultats de la présente évaluation socio spatiale sont présentés dans les parties qui suivent au travers d'une analyse spatiale **(A)**, Les dynamiques de peuplement et origines des habitants de la zone d'étude **(B)**, le système de représentation et de gouvernance **(C)**, les relations entre la ville d'Adré et le site d'Adré **(D)**, les acteurs intervenant dans le site d'Adré **(E)**, l'économie et les moyens de subsistance **(F)** et enfin les services de base **(G)**.

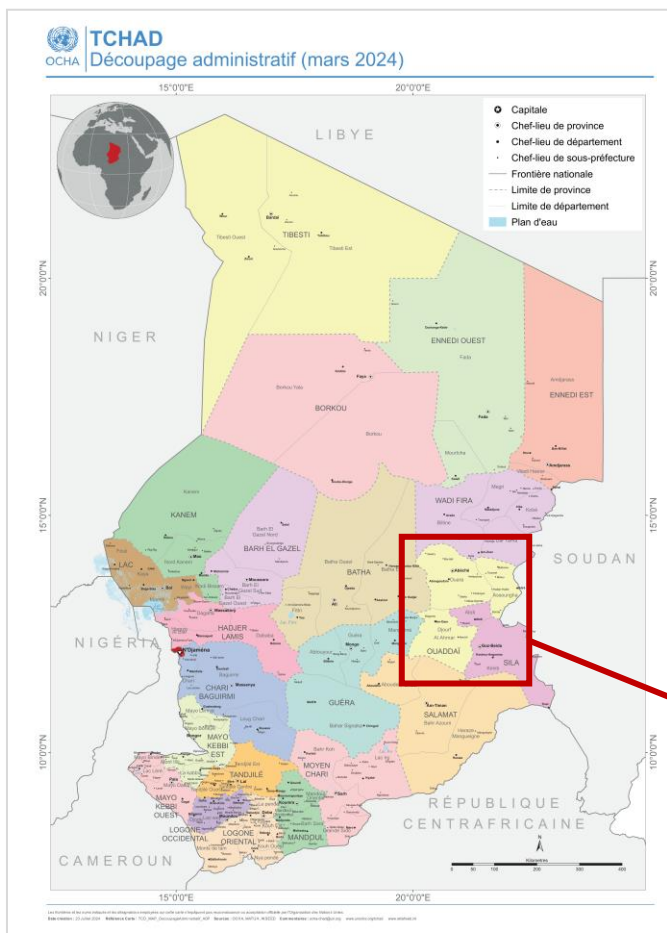
A. Analyse spatiale de la zone d'étude

La Province du Ouaddaï est constituée par plusieurs strates administratives distinctes **(1)**. Dans le cadre de la présente étude AGORA les délimitations informelles des quartiers de la ville d'Adré et des blocs du site d'Adré ont également pu être définies de manière participative **(2)**.

1. Délimitations administratives

Sur le plan structurel, la République du Tchad est une **république unitaire décentralisée** organisée en un système à plusieurs niveaux territoriaux. La carte ci-dessous donne à voir le découpage administratif en provinces, départements et sous-préfectures.

La zone principale d'intérêt est la **Province du Ouaddaï** et plus particulièrement le département d'Assoungba tel que présenté dans la carte ci à droite.



Découpage administratif de la province du Ouaddaï



L'ordonnance n°037/PR/2018 portant création des unités administratives et des collectivités autonomes (article 2) établit que « Les Unités Administratives et les Collectivités Autonomes sont structurées en vingt-trois (23) **Provinces**, quatre-vingt-quinze (95) **Départements** et trois-cent-soixante-cinq (365) **Communes** ». Selon la Loi n° 002/PR/2000 du 16 février 2000 portant statuts des collectivités territoriales décentralisées (article 34) : « La commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle peut être divisée en arrondissements, quartiers et carrés. Les arrondissements urbains de certaines villes peuvent être érigés en communes d'arrondissement ». Les autres strates administratives mentionnées plus bas (**Sous-préfecture** et **Canton**) existent également mais selon certaines analyses de la doctrine juridique l'organisation du Tchad étant en pleine mutation depuis l'Ordonnance n°037/PR/2018, leur rôle reste à préciser par de nouveaux textes³³.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes strates administratives (du niveau le plus national au niveau le plus local) dans laquelle se trouve la ville d'Adré et les différentes localités évaluées :

N°	Strate administrative	Nom de la strate administrative	Nom du chef-lieu	Représentation
1	Province	Ouaddaï	Abéché	Gouverneur
2	Département	Assoungba	Adré	Préfet
3	Canton	Guergré	Djoroko	Chef de canton
4	Sous - préfecture	Adré	Adré	Sous – préfet
5	Commune	Adré	Adré	Maire et conseil municipal
6	Quartier	NAP	NAP	Chef de quartier

- **Les provinces** constituent l'unité administrative la plus élevée sous l'autorité de l'État central. Depuis l'ordonnance n° 037/PR/2018, le Tchad compte **23 provinces**, chacune dirigée par un **gouverneur** nommé par décret du président de la République. La Province du Ouaddaï est constituée de 4 départements : Assoungba, Abdi, Ouara et Abougoudam³⁴.
- Le **deuxième niveau** est celui des **départements**, subdivisions des provinces qui sont administrées par des **préfets** représentant l'autorité de l'État au niveau intermédiaire. L'ordonnance n° 037/PR/2018 fixe à 95 le nombre de département au Tchad. Le rôle du préfet, défini notamment par la loi tchadienne, est de coordonner l'action administrative, d'assurer le contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales décentralisées et de superviser le développement social et économique de sa circonscription. Le département d'Assoungba est constitué de 6 sous-préfectures : Adré, Hadjer, Hadid, Mabrone, Borota, Molou et Tourane.
- Le **troisième niveau** est celui des cantons. Le canton de Guergré se trouve dans le département d'Assoungba et est constitué de 97 localités.
- Le **quatrième niveau** est celui des **sous-préfectures** qui constituent l'unité administrative de proximité chargée de l'encadrement administratif quotidien. Chaque

³³ Alain Rochegude et Caroline Plançon, *Cadre juridique et institutionnel*, Paris, Comité technique « Foncier et développement », disponible en ligne sur [Foncier & Développement](#)

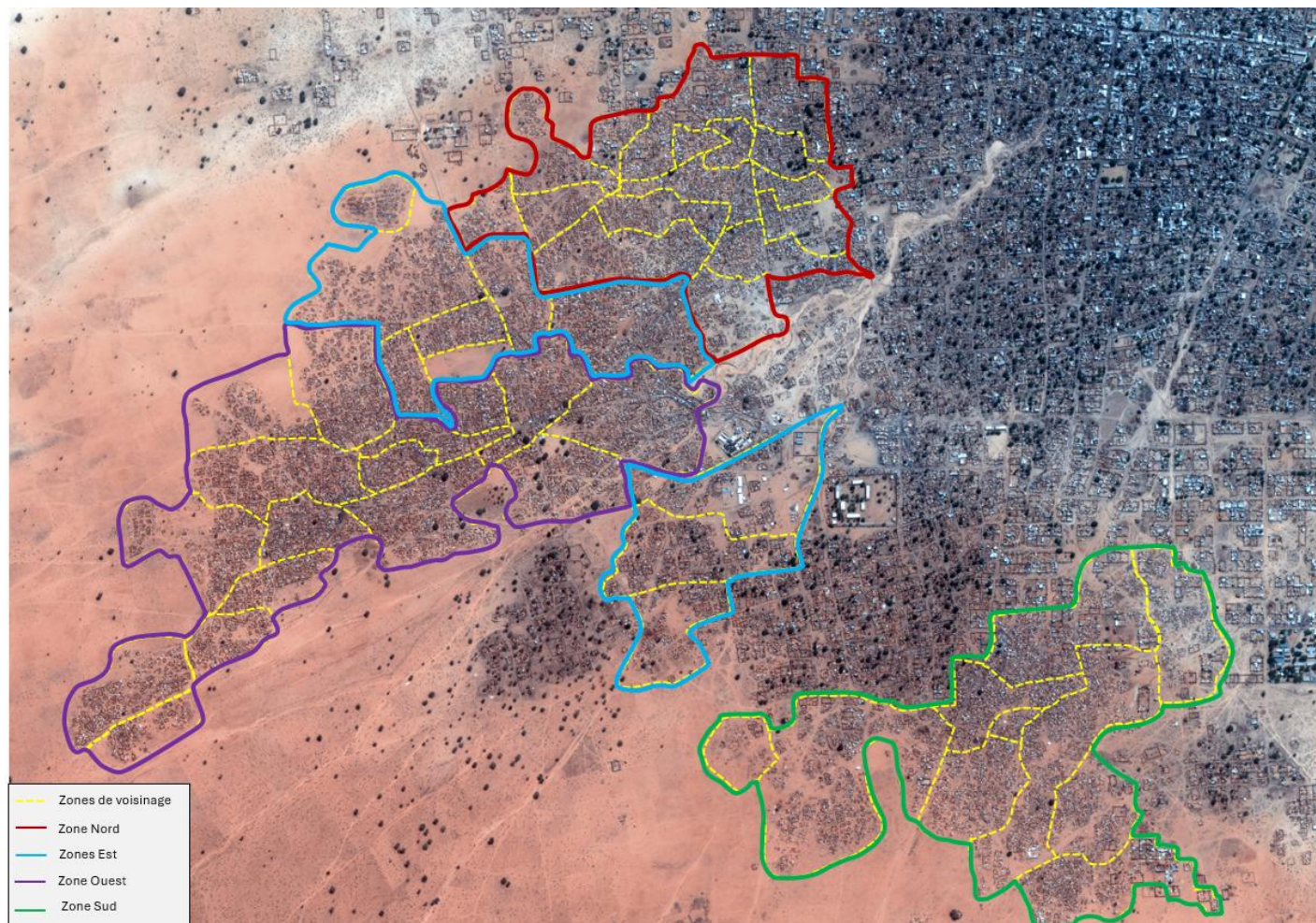
³⁴ République du Tchad, *Ordonnance n°037/PR/2018 portant création des unités administratives et des collectivités autonomes*, N'Djamena, 2018 ; p.4.

sous-préfecture est dirigée par un **sous-préfet**, dont le rôle est d'être l'interlocuteur direct des populations locales pour l'application des politiques publiques et des services déconcentrés de l'État. La sous-préfecture d'Adré compte une seule commune : la *commune d'Adré*. Elle n'est **pas subdivisée en plusieurs communes** indépendantes comme c'est souvent le cas dans certaines sous-préfectures rurales. L'espace urbain couvert par la sous-préfecture fonctionne administrativement comme **une commune urbaine unique**, qui couvre donc l'ensemble du territoire de la sous-préfecture dans son périmètre concerné.

- **Au cinquième niveau, la commune d'Adré** s'inscrit dans le cadre des réformes de décentralisation engagées au Tchad à partir de la Constitution de 1996 et des lois organiques du début des années 2000 relatives aux collectivités territoriales. En principe, une commune dispose d'une personnalité morale et d'une autonomie administrative et financière. Elle est dirigée par un maire et un conseil municipal élus au suffrage local. Ses compétences couvrent notamment la gestion de la voirie urbaine, des marchés, de l'état civil, de l'aménagement communal et de certains services sociaux de base.
L'administration déconcentrée — à travers le préfet du département et le sous-préfet — conserve une influence significative sur la gestion locale, notamment en matière de sécurité et de contrôle administratif.
La commune d'Adré est constituée de 78 quartiers dont la liste est disponible en annexe 01.
- Enfin au **sixième niveau** chaque **quartier** est doté d'un chef de quartier reconnu par l'autorité administrative et parfois issu des structures coutumières locales. Ces autorités de proximité jouent un rôle important dans la médiation sociale, la régulation des conflits fonciers et la coordination communautaire. Cette articulation entre gouvernance municipale moderne et structures traditionnelles reflète l'héritage historique de la région, anciennement intégrée au sultanat du Ouaddaï.

b. Le site d'Adré

Ci-dessous une carte reprenant les zones de voisinage identifiées dans le site d'Adré. Une présentation exhaustive est également disponible via le lien suivant : <https://canva.link/0xrci4m81ymam5o>



c. Les unités territoriales hors de la ville d'Adré

Afin de mieux apprécier différentes problématiques de la zone d'étude notamment :

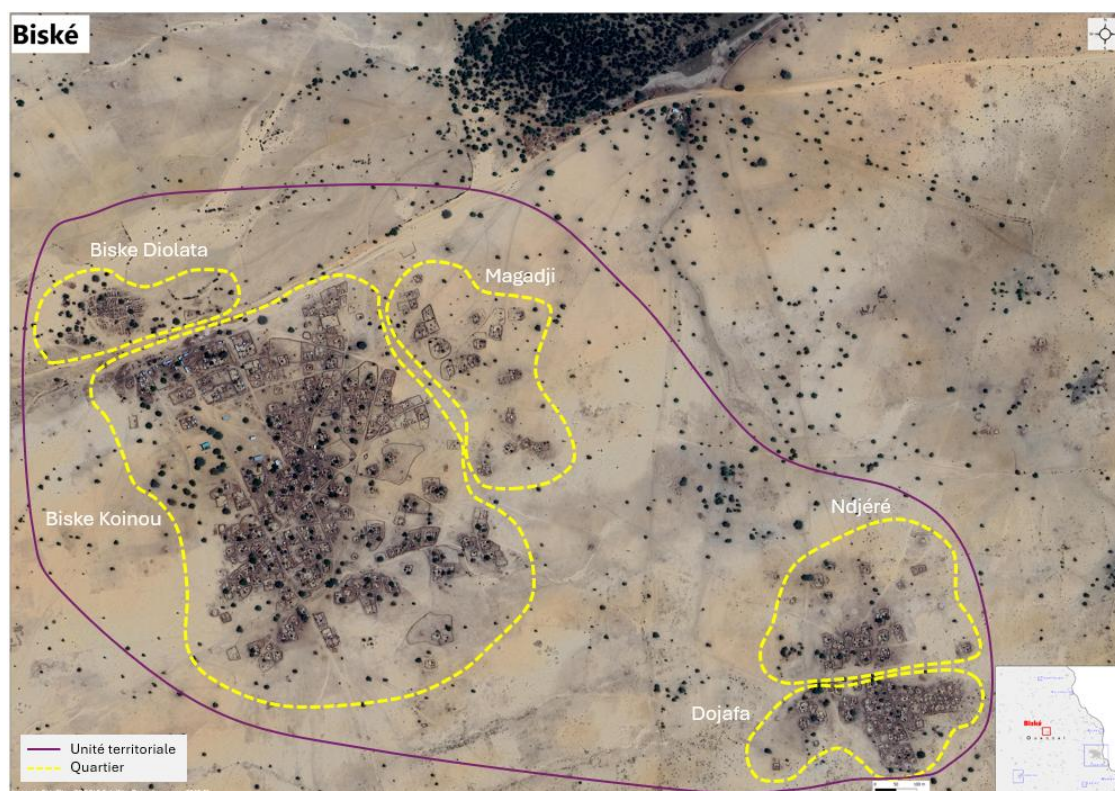
- La présence de populations retournées à Tongori
- L'intégration de populations réfugiées soudanaises issues de la vague de migration du Darfour du début des années 2000 à Biske
- Les dynamiques économiques, sociales et historiques entre populations sédentaires et nomades à Biske, Tongori, Teleha et Achaba
- Les dynamiques économiques, sociales et historiques entre populations arabes et non – arabes à Teleha, Achaba et Guilane

Les unités territoriales qui suivent ont été enquêtées :

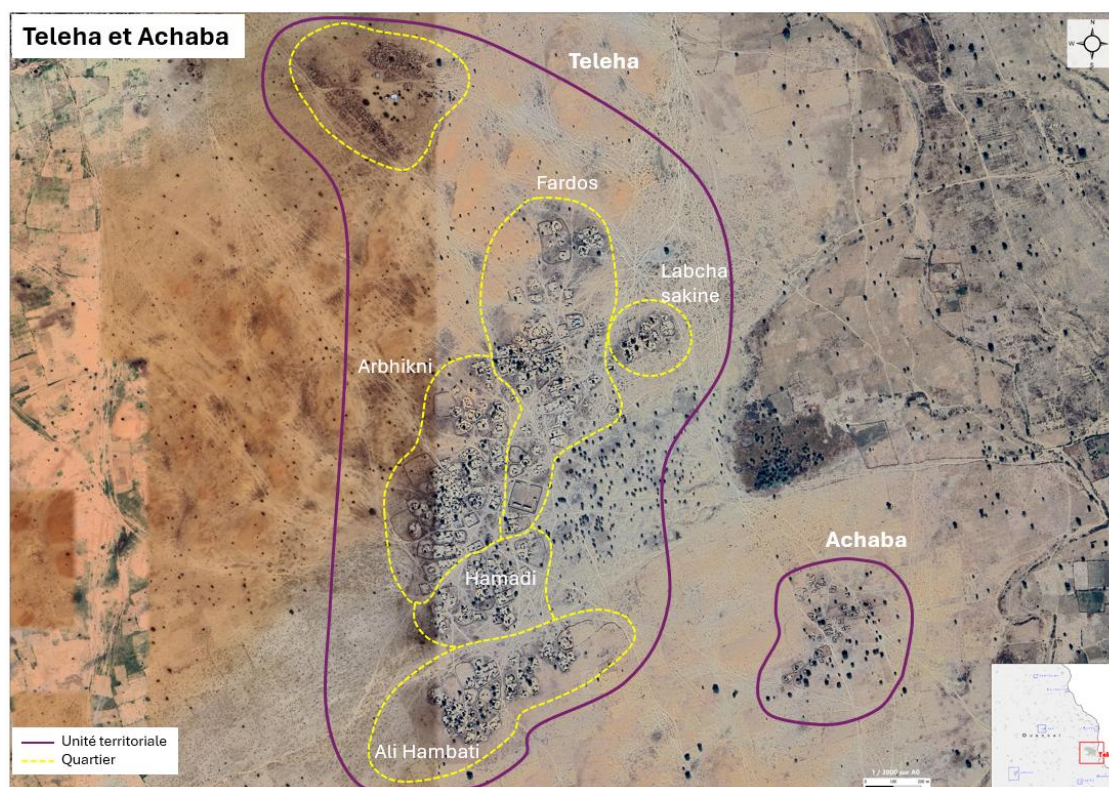
Unité territoriale	Coordonnées GPS
Biské	13°32'05.88"N 22°02'11.89"E
Teleha	13°26'00.33"N 22°13'23.28"E
Achaba	13°25'41.76"N 22°14'01.36"E
Tongori	13°27'29.93"N 22°02'31.80"E
Guilane	13°24'40.59"N 22°14'03.86"E

Les délimitations des quartiers dans les cartes qui suivent résultent des échanges réalisés avec les populations locales (cf. partie méthodologie du présent rapport). **Il à noter que les images satellites ont pour source Google earth ©.**

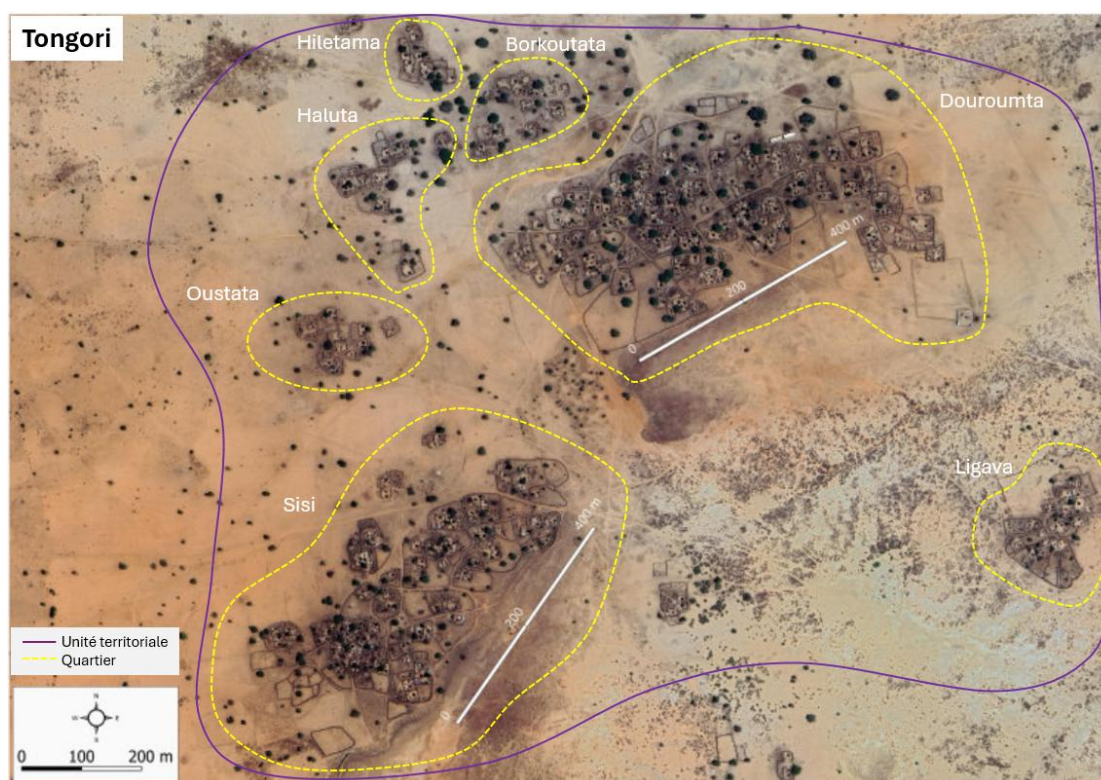
(i) **Biské**



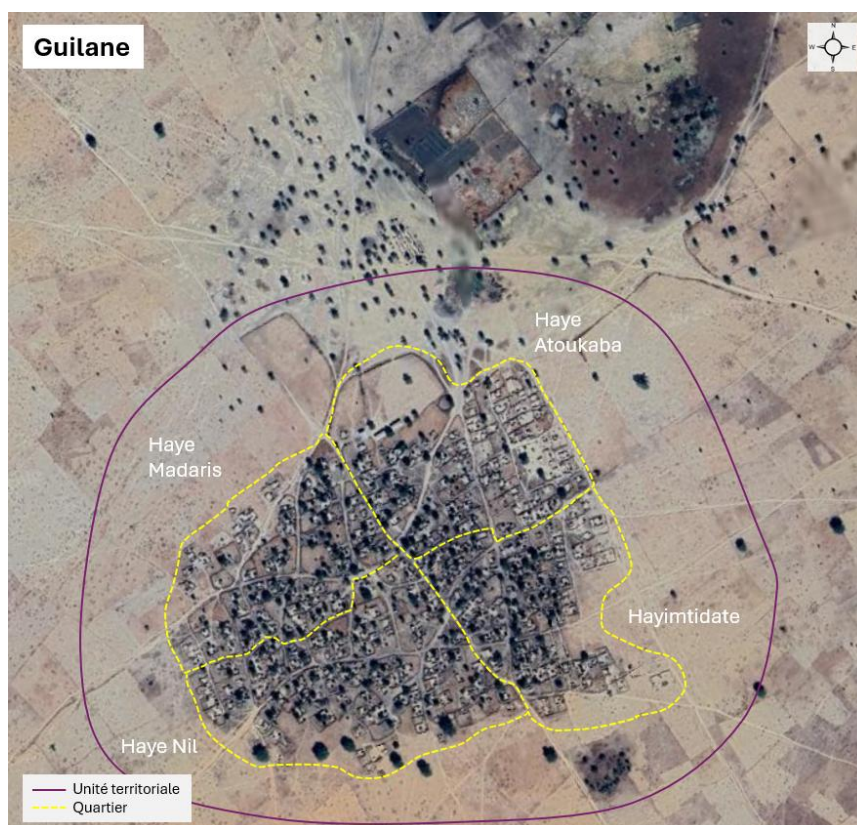
(ii) **Teleha et Achaba**



(iii) **Tongori**



(iv) **Guilane**



B. Les dynamiques de peuplement et origines des habitants de la zone d'étude

Il est intéressant de retracer l'évolution des dynamiques de peuplement en se focalisant sur la ville d'Adré **(1)** le site d'Adré **(2)** puis les unités territoriales hors de la ville d'Adré **(3)**. Ces dynamiques seront analysées via plusieurs éléments : l'extension progressive des zones d'habitations, la signification sémantique de chaque zone de voisinage et les localités d'origine de ces zones de voisinages.

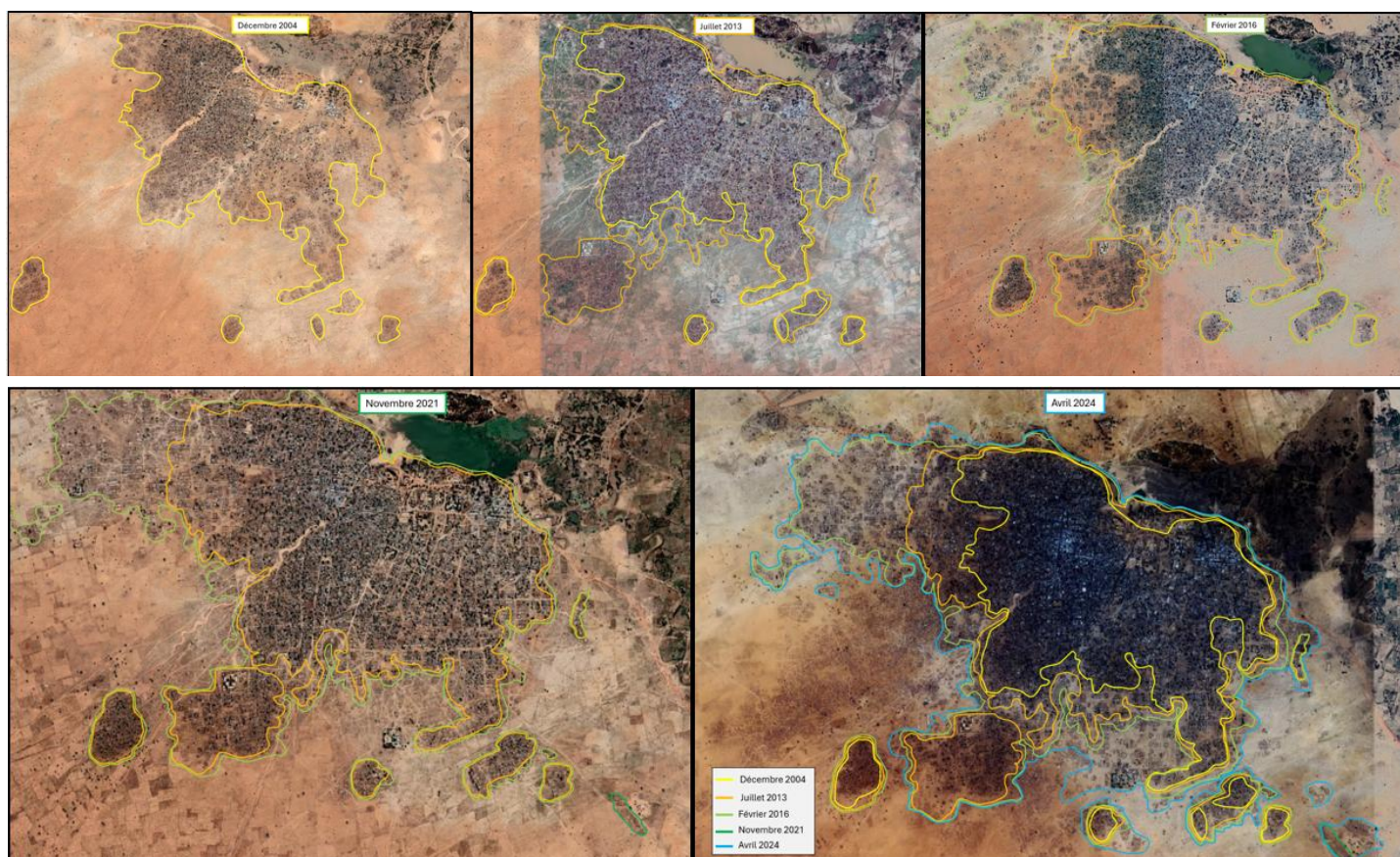
1. Dynamiques de peuplement et origine des habitants de la ville d'Adré

La ville d'Adré a connu une extension urbaine conséquente depuis le début des années 2000 **(a)**. Une analyse sémantique du nom de chaque quartier permet de mieux comprendre les conditions de création historiques d'une grande partie de ces derniers **(b)**. Bien loin de résulter exclusivement d'un accroissement naturel, la croissance démographique conséquente d'Adré est liée à l'arrivée de populations en provenance de multiples localités d'origines **(c)**.

a. L'extension urbaine progressive de la ville d'Adré

Au moment de l'écriture du présent rapport un recensement de population est en cours à l'échelle nationale. A ce jour le seul chifrage officiel de la population est le recensement de population réalisé en 2009 par l'Institut National de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)³⁶. 40 366 habitants ont ainsi été recensés pour la sous-préfecture d'Adré. Il est à noter que la sous-préfecture comprend d'autres communes en plus de la commune d'Adré.

Tel que cela est observable dans les images satellites ci-dessous la ville d'Adré s'est considérablement étendue en près de 20 ans (entre décembre 2004 et avril 2024). Une présentation exhaustive est disponible via le lien suivant : <https://canva.link/emy5qla82c9n0fs>



En 2004 le quartier de « Hatachani » ou « Atachane » au Sud-Ouest, est encore un village et n'est pas encore considéré comme un quartier intégré à Adré.

Entre 2004 et 2013 le quartier de « Djedinde (ou Djadide) » entre « Hatachani » et la ville d'Adré apparait ex nihilo. Cette apparition soudaine s'explique par l'arrivée des populations venant des localités plus au Sud (Guilane, Achaba et Borota notamment) qui fuient les incursions au Tchad des milices djandjaws et au vol de leur bétail.

³⁶ République du Tchad, Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale, Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED), *Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2, 2009). Résultats définitifs par sous-préfecture* (N'Djamena : INSEED, février 2012), 13.

Entre 2013 et 2016 le quartier « Amdjarass » connaît la plus forte extension géographique. L'habitat du quartier de « Djadide » est désormais dans la continuité de la ville d'Adré.

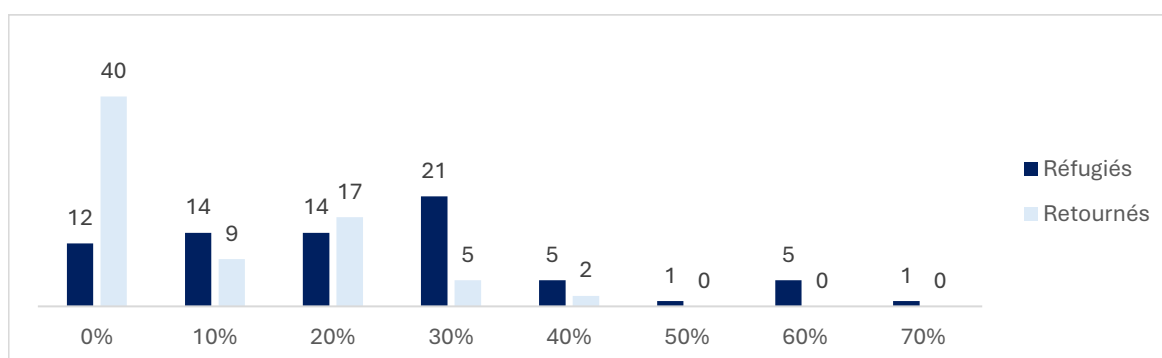
Entre 2016 et 2024, le quartier de « Zaitoune » au Sud apparaît dans la continuité de la ville d'Adré. Le quartier de « Am Kharouba » au Sud Est est également intégré à la ville d'Adré. Le quartier « BET Nil / Hadikong » à l'Est est également intégré dans la ville d'Adré. La dynamique de peuplement du site d'Adré. C'est en 2023 que le site d'Adré se crée suite à l'afflux de réfugiés venant du Soudan. Le site fait l'objet d'une analyse spécifique dans la sous partie qui suit.

L'extension urbaine de la ville d'Adré s'explique par l'accroissement naturel de la population et l'arrivée régulière de population nées en dehors d'Adré. La carte relative aux régions et localités d'origine présentée dans la suite du rapport permet de se représenter la diversité d'origine des habitants actuels.

Tel que rapporté par les informateurs clés l'arrivée de populations extérieures à Adré pour s'y installer s'explique par une multiplicité de facteurs.

- Les **épisodes de sécheresses** réguliers aux cours des décennies qui poussent les populations nomades, dont le bétail meurt assoiffé, à s'installer dans des centres urbains tels qu'Adré.
- Le déplacement des populations craignant pour leur **sécurité** et celle de leur bétail. Cette situation concerne tout particulièrement les localités à proximité de la frontière avec le Soudan qui subissaient les incursions armées de combattants affiliés aux Djandjawihs depuis le début des années 2000.
- Les **mutations de militaires** pour sécuriser la ville d'Adré et son aéroport. Zone particulièrement stratégique pour les gouvernements successifs de N'djamena du fait de sa proximité avec le Soudan. Selon les informations recueillies une grande partie de ces militaires habitaient précédemment la région B.E.T (Borkou – Ennedi – Tibesti) au Nord du Tchad.
- Enfin le **dynamisme économique** d'Adré, carrefour avec le Soudan voisin à la croissance démographique conséquente, attire les populations extérieures à la ville.

Il est à noter que les personnes réfugiées et retournées arrivées à Adré depuis avril 2023 ne se sont pas installées exclusivement dans le site d'Adré. Selon les informateurs clés interrogés une part conséquente de la population des quartiers de la ville d'Adré inclus des réfugiés et des retournés. Le nombre de quartiers d'Adré mis en relation avec le pourcentage de populations retournées et réfugiées y vivant est tel que ci-dessous :



Pour une famille réfugiée ou retournée le fait de s'installer en ville plutôt que dans le site de réfugiés se justifierait plus pour des raisons économiques et de confort plutôt qu'ethnique. En effet les ménages réfugiés et retournés vivant dans la ville louent un espace dans de nombreux cas. Cela nécessite donc la capacité économique de payer leur bailleur. Par exception certains groupes ethniques tels que les zaghawas peuvent privilégier le fait de vivre dans la ville en raison des liens ethniques les liant avec les populations autochtones tchadiennes.

b. Analyse sémantique du nom des quartiers de la ville d'Adré

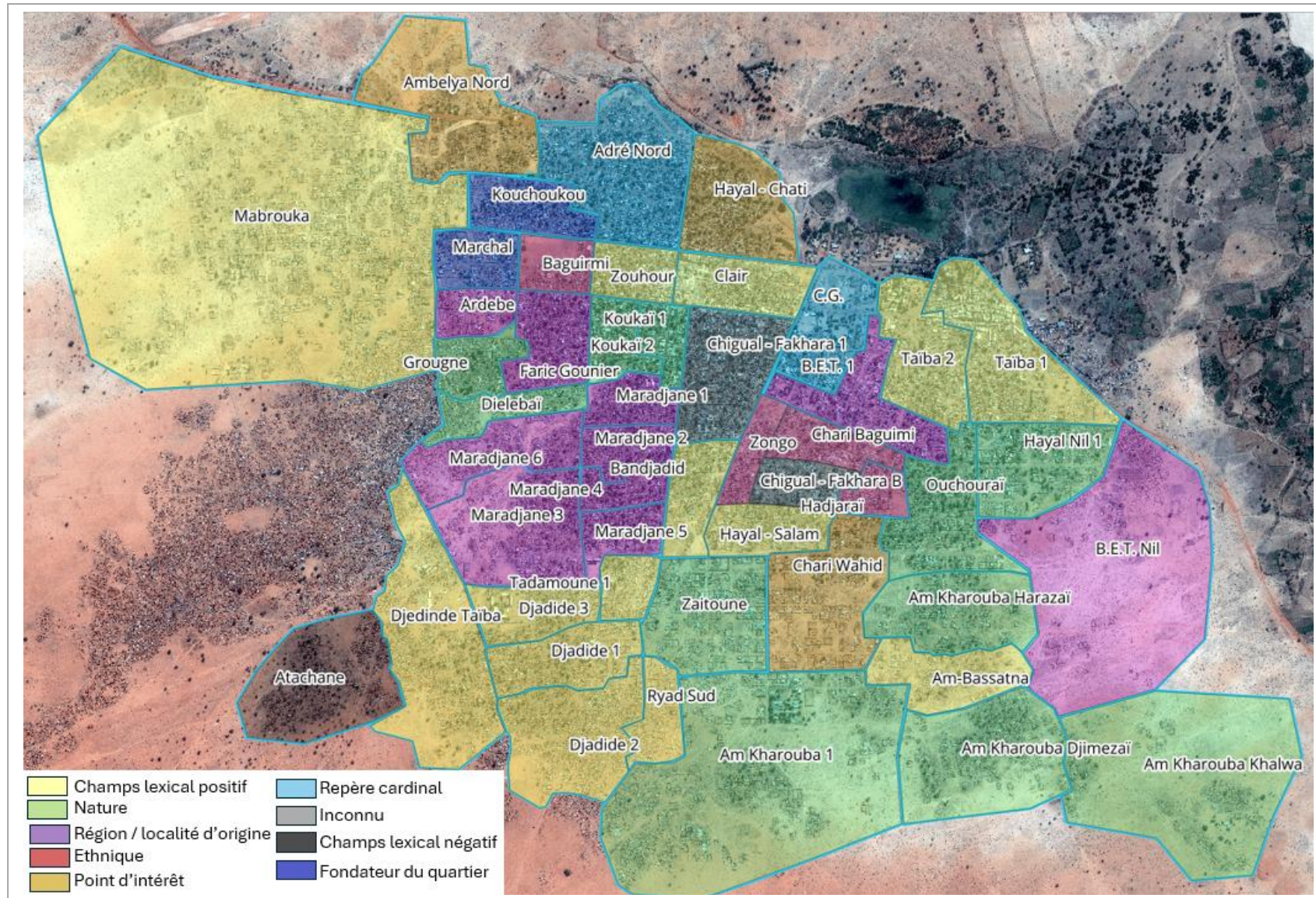
L'analyse sémantique du nom des quartiers permet de retracer les conditions historiques de création de ces derniers.

Le détail du nom de chaque quartier d'Adré et leur signification est disponible en annexe 01. Huit catégories ont ainsi été retenues :

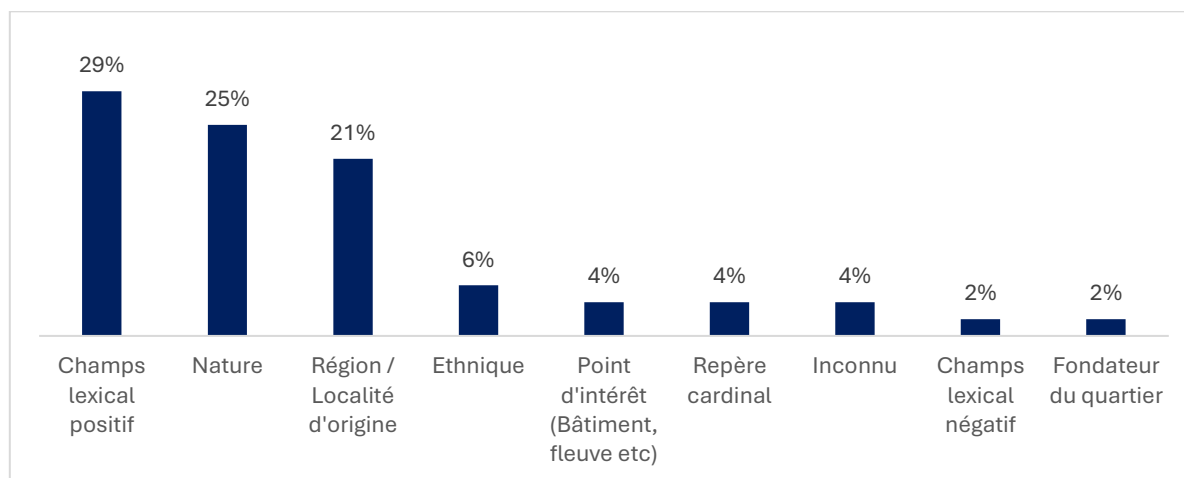
- Le **champ lexical positif** qui renvoie à de multiples termes (soit dans la langue d'une ethnie soit en arabe) tel que la joie, la grâce divine, la brise légère, la nouveauté, la bonté, la paix, la prospérité, la bénédiction, fleurir.
- La **Nature** qui fait référence à une espèce d'arbre, au fait de défricher les terres, la montagne, un espace humide, une plante).
- La **Région / localité d'origine** qui permet de retracer d'où sont originaires les premiers habitants.
- L'**ethnie** qui donne à voir l'ethnie majoritaire des habitantes et des habitants du quartier.
- Les **points d'intérêt** tel qu'un lycée, un marigot, un wadi spécifique etc.
- Un **repère cardinal** : Nord, Sud, Est et Ouest.
- Le **champ lexical négatif**. En l'occurrence un seul quartier « Atachane » qui signifie la soif en arabe et qui fait référence au fait que les premiers habitants ne bénéficiaient pas d'eau à proximité.
- Le **nom du fondateur du quartier**.

La carte qui suit permet de se représenter spatialement les différentes catégories sémantiques identifiées.

Carte des quartiers d'Adré par catégorie sémantique :



Trois catégories sémantiques se dégagent ainsi nettement : le « champs lexical positif », la « Nature » et « La région / Localité d'origine » :



Le fait de se référer à un *champs lexical positif* est majoritairement lié aux conditions historiques d'arrivée des premiers habitants. En effet à Adré la croissance urbaine conséquente au cours des années s'explique non pas seulement pas la natalité des habitants déjà présente mais par l'arrivée régulière de nouvelles populations (majoritairement tchadiennes). Tel que rapporté lors des entretiens réalisés depuis les années 1970 des groupes de populations, en majorité nomades, se sont réfugiées à Adré leur bétail étant victime des sécheresses successives. D'autres groupes de populations, pour la plupart issues des localités tchadiennes proches de la frontière soudanaise, ont fui les incursions armées des groupes *djandjaws* pour se réfugier à Adré.

La référence à un terme lié à la *nature* ne permet a priori que de souligner l'absence de constructions d'habitat avant l'installation des habitants sur place.

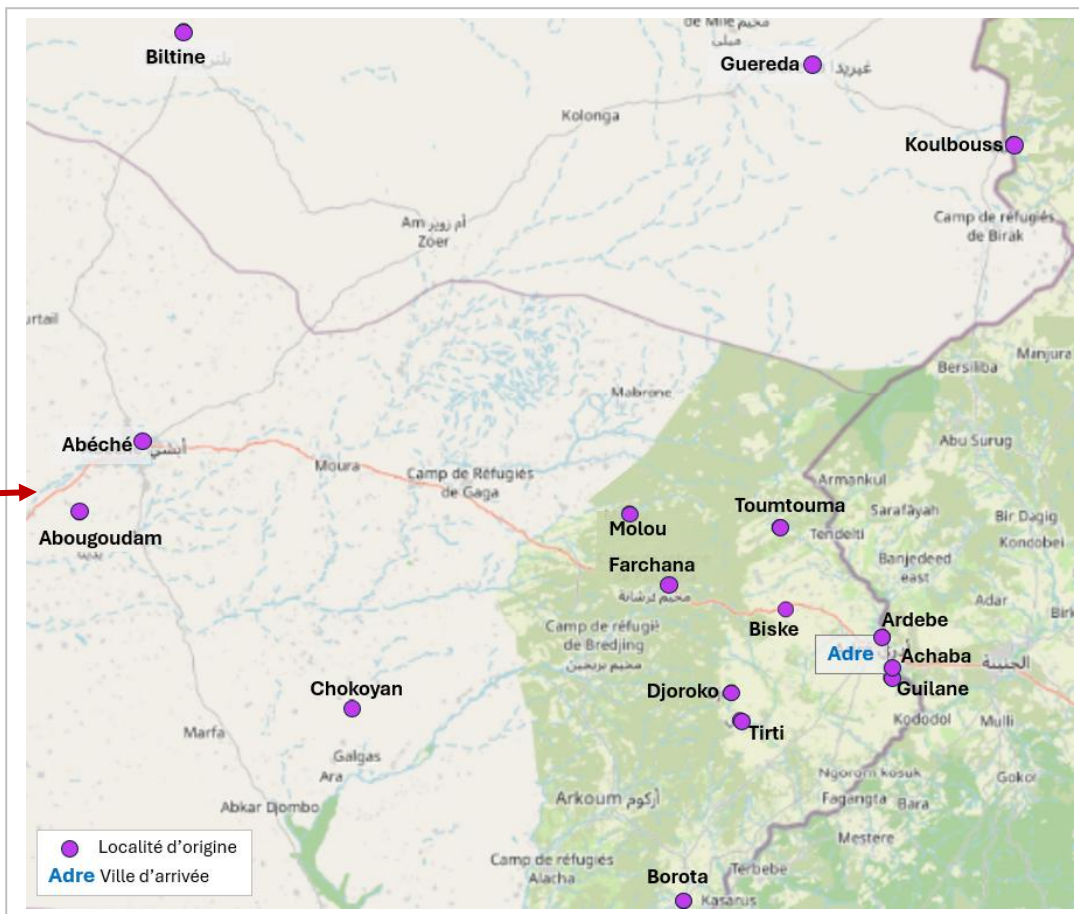
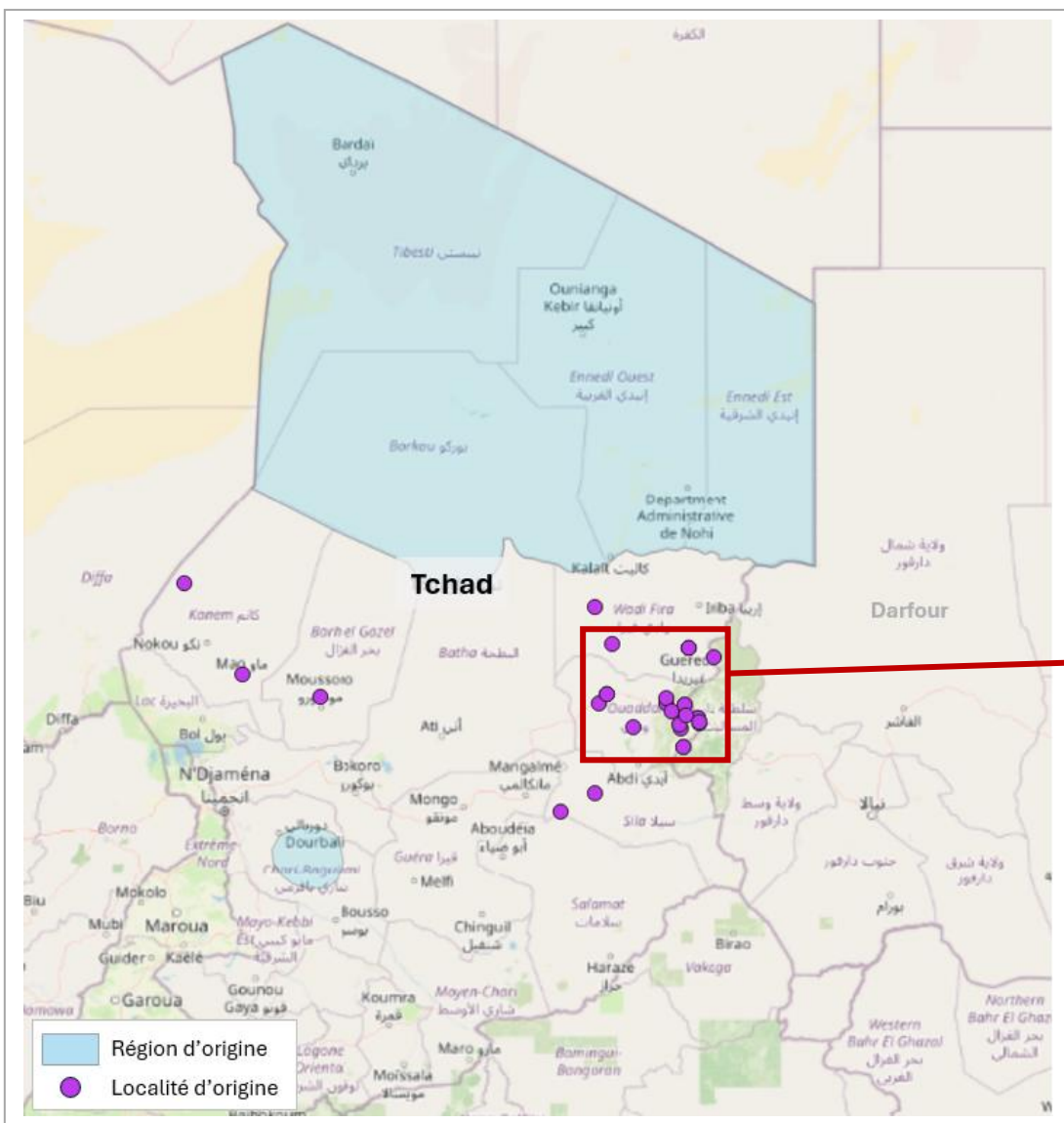
La catégorie liée à la *région / localité d'origine* permet de retracer l'origine exacte des populations primo arrivantes et / ou majoritaires vivant dans ces quartiers.

c. Les régions / localités d'origine des quartiers de la ville d'Adré

L'identification des localités d'origine a été réalisé pour les noms de quartier s'y référant et pour tout autre quartier dont l'origine a pu être retracé. La carte de la page suivante donne à voir ces régions / localités d'origine.

Carte des régions / localités d'origine des différents quartiers d'Adré (fonds de cartes Open Street Map ©)

Zoom – in localités proche d'Adré

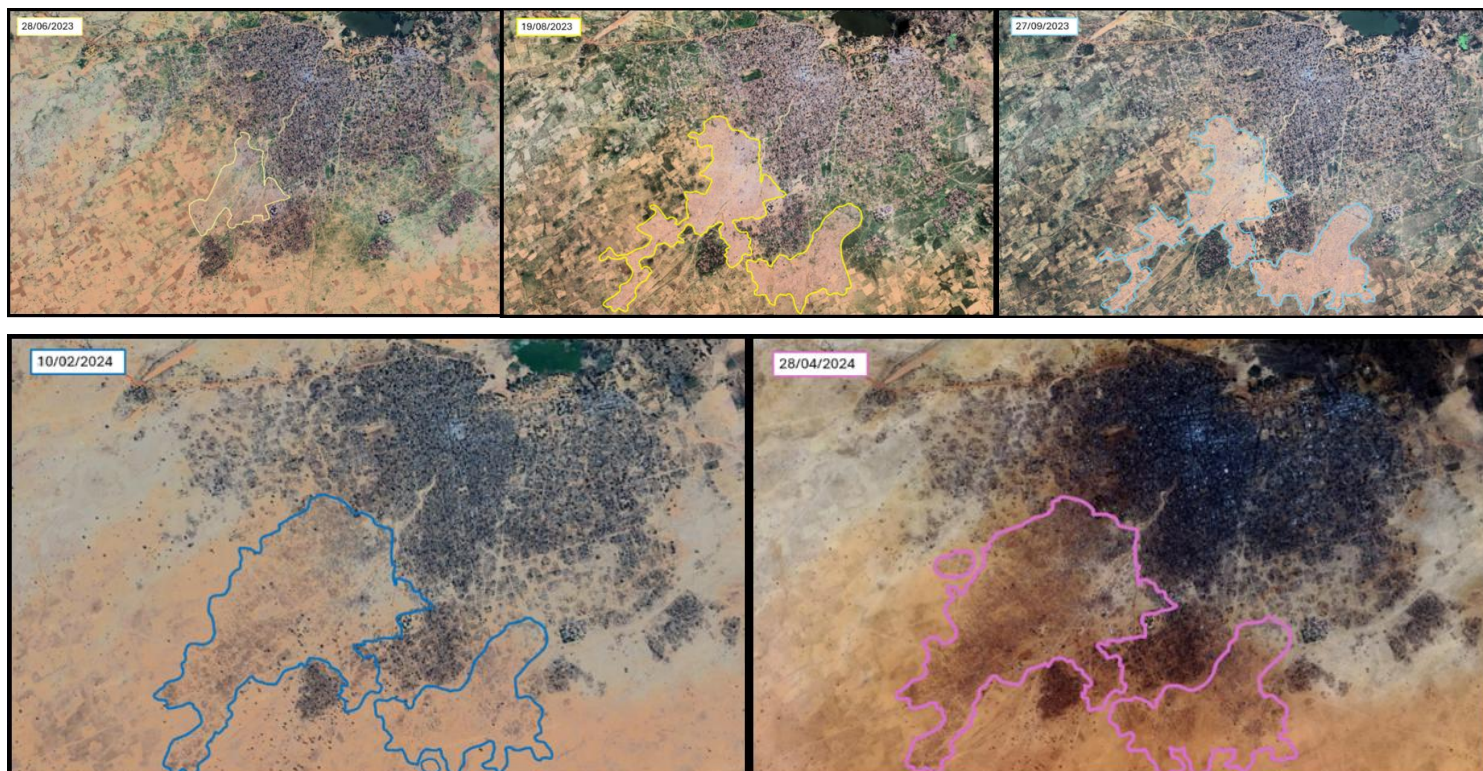


2. Dynamiques de peuplement et origine des habitants du site d'Adré

Telles que les images satellites permettent de l'observer le site d'Adré a connu une extension considérable **(a)**. Une analyse sémantique des zones de voisinage permet d'établir que les unités spatiales de base coïncident avec la structure de gouvernance existante **(b)**. Enfin les localités d'origine principales des habitantes et des habitants du site ont pu être identifiées **(c)**.

a. L'extension spatiale du site d'Adré et la dynamique de relocalisation

En lien avec la situation au Soudan : à El Geneina et à Mournei décrit plus haut, **l'extension du site d'Adré a été progressive**. Les images satellites³⁷ ci-dessous donnent à voir l'extension progressive du site entre mai 2023³⁸ et avril 2024. Une présentation exhaustive de l'extension du site d'Adré est visible via ce lien : <https://canva.link/ruozmaj2771ya30>



Tel que rapporté par les informateurs clé, les premiers réfugiés soudanais à s'être installés sur le site d'Adré se sont installés à partir du mois d'avril – mai 2023. Les premiers arrivés ont commencé par loger dans les cours / les maisons des habitants d'Adré et également dans le lycée au Sud-Ouest de la ville.

³⁷ Adré (Région du Ouaddaï, Tchad), image satellite Google Earth, mai 2023 – mai 2025. Source : Google Earth, © Google.

³⁸ Mai 2023 a été retenu comme mois de référence pour le début de la chronologie car il s'agit du mois où les premiers réfugiés soudanais se sont installés dans le site (au mois d'avril les réfugiés se trouvaient dans la ville d'Adré).

Les communautés autochtones sont alors les premières à assister les réfugiés soudanais avant même la réaction des autorités et l'appui des organisations humanitaires. Des distributions spontanées de nourriture, d'habits sont réalisées. Cependant l'afflux massif de populations réfugiées fait que les logements spontanés dans les cours des habitants ou dans l'enceinte du lycée d'Adré ne suffisent plus et tel que cela est visible dans les images satellites ci plus haut le site d'Adré commence à se constituer dès juin 2023 dans les zones limitrophes à l'Ouest de la ville. Cette installation s'est poursuivie en juillet 2023 avec une extension en direction du Sud-Ouest et une densification des premières zones d'installation. Août 2023 voit l'arrivée massive d'une nouvelle vague de réfugiés originaires de Mournei et de Kreinik au Sud de la ville d'Adré. La période qui suit entre septembre 2023 jusqu'à mai 2025 est marquée par une extension progressive du site et une densification des zones habitées par l'arrivée régulière de nouveaux réfugiés en direction du Soudan.

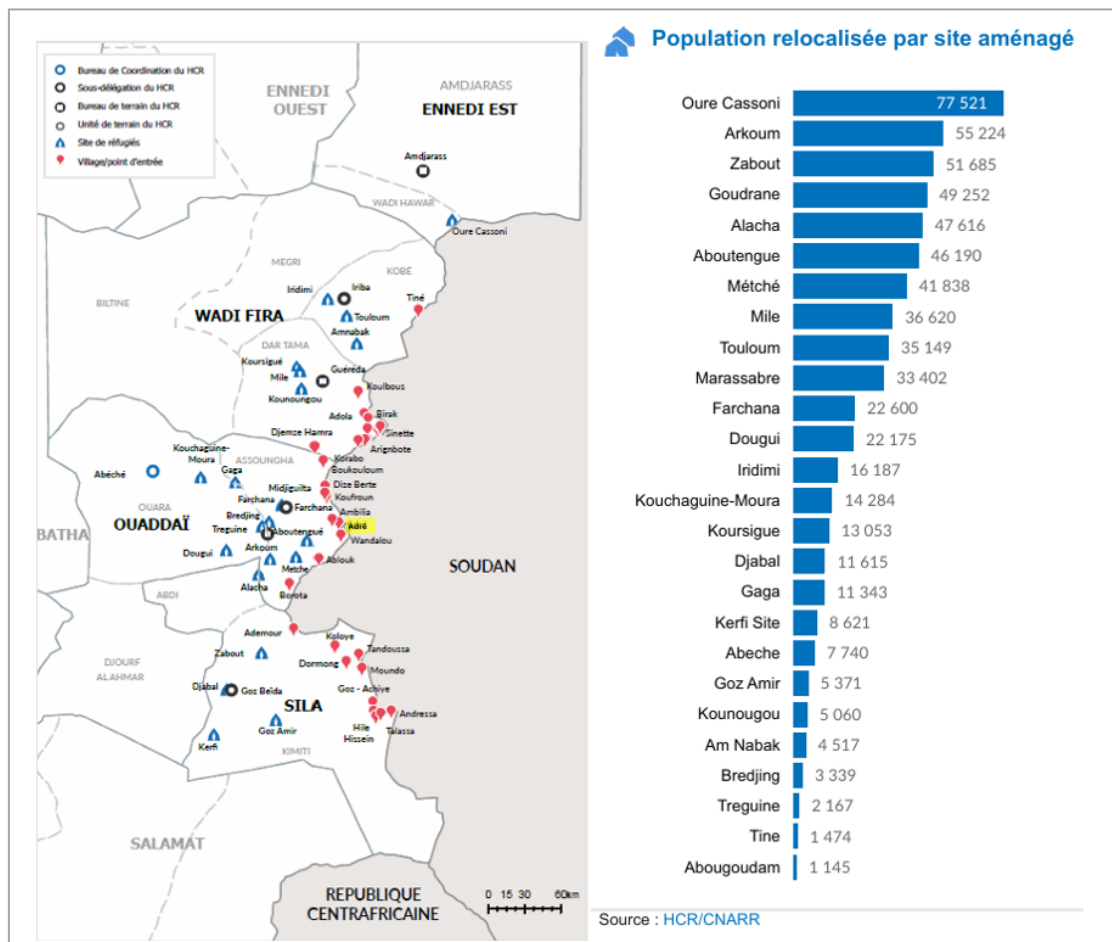
Un article de la Commission européenne³⁹ fait état de **281 000 personnes réfugiées à Adré en décembre 2024**.

³⁹ Molinari, Beatrice. "Fleeing and Waiting: The Path of Sudanese Refugees Crossing the Border into Chad." *European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations*. Commission européenne, 12 décembre 2024. [European Commission Humanitarian Aid Article](#)



Il est à noter que la visualisation de ces images satellites ne décrit pas la **dynamique de relocalisation** d'une partie des réfugiés résidant dans le site.

En effet le HCR a mis en place plusieurs camps de réfugiés officiels dans la région⁴⁰ avec pour objectif de relocaliser les populations réfugiées soudanaises dans des conditions qui soient plus conformes aux standards internationaux. La carte ci-dessous produite par l'agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et La Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés (CNARR)⁴¹ permet de se représenter les différents points d'entrée et sites de réfugiés de l'Est du Tchad :



Au total en juin 2026 les chiffres officiels font état de **632 592 personnes relocalisées sur 931 720 personnes arrivées depuis avril 2023** dont 87% de femmes et d'enfants. La relocalisation est passée de 157 609 personnes en 2023 à 251 061 en 2024, avant de baisser à 192 456 en 2025 et 31 466 à ce jour (juin 2026). Les réfugiés sont relocalisés dans 22 sites d'accueil officiels du HCR et dans 37 villages d'accueil.

Tel que rapporté par les informateurs clés interrogés en 2023 les relocalisations s'opéraient selon une logique de bloc et par opportunité. Autrement dit c'est la population de tout un bloc qui était

⁴⁰ On peut citer notamment les camps de Aboutangue, Metche, Alacha, Arkoum 1 et Arkoum 2 ; extension de l'ancien camp de Farchana (le premier camp de Farchana avait été crée lors de la première guerre du Darfour du début des années 2000 ; extension du camp de Gaga ; camp de Moura et camp de Dougui.

⁴¹ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Tchad : Urgence Soudan. Bureau de coordination du HCR à l'Est du Tchad. Tableau de bord de la relocalisation*, mise à jour du 1er juin 2026 (N'Djamena : HCR, 2026).

relocalisée. A partir de 2024 le processus de relocalisation a été à la fois individualisé par ménage et des négociations avec les cheikhs des blocs ont également eu lieu pour les relocaliser.

En définitive, et sans répéter ce qui a déjà été mentionné plus haut dans la partie consacrée au nom des zones de voisinage – l'apparition de nouveaux blocs est liée soit à l'extension soit à la densification du site. En effet un nouveau bloc sera reconnu comme tel dès lors qu'une population s'installe dans une zone jusqu'ici inhabitée. De plus tel que cela est visible dans le défilement des images satellites plus haut, il y a eu une densification progressive du site d'Adré. Or tel que rapporté par les informateurs clés, dès lors qu'un bloc est « trop » dense il est scindé en deux blocs. La délimitation des quartiers est ainsi l'objet d'une recomposition progressive non pas du fait de luttes de pouvoirs entre cheikh mais, selon ce qui a été rapporté, avec pour objectif de mieux représenter la population et ses intérêts. Les cheikhs et la population qu'ils représentent ont en effet parfaitement intégré que certaines organisations adoptent pour logique d'intervention le fait de délivrer une assistance par bloc. Se scinder en deux quartiers différents permettrait ainsi de maximiser les chances des habitants de bénéficier d'une assistance.

b. Analyse sémantique des zones de voisinage du site d'Adré

Dans le site d'Adré chaque zone de voisinage est communément appelée « bloc » apposé du nom du cheikh qui le préside. On parlera ainsi du « bloc du cheikh Masri » ou « bloc du cheikh Sidick Abdallah ». Les différents noms retenus correspondent au **nom donné par les habitantes et les habitants eux même pour désigner leur lieu d'habitation**. On voit ici combien le mode de gouvernance avec les cheikhs comme représentant de la population, influe sur le mode d'organisation spatial, sur la manière dont les habitants se réfèrent à ces mêmes cheikhs pour se repérer au sein du site.

Ensuite le **terme « bloc »** peut paraître étonnant. Il s'agit en effet le plus souvent de l'appellation utilisée dans les camps de réfugiés officiels du HCR avec une organisation préalable, rationalisée sans que les habitants aient à s'appropriier eux-mêmes le nom de leur zone de voisinage. La reprise du terme de « bloc » dans le contexte spécifique du site informel d'Adré peut toutefois se comprendre du fait du rôle joué par les autorités tchadiennes et la communauté tchadienne. Tel que cela sera détaillé dans la suite du présent rapport, chaque zone de voisinage s'est constituée au travers d'une reconnaissance non seulement de la population mais aussi par une forme d'officialisation auprès des autorités et de la communauté humanitaire. Une autre piste d'explication qui peut être évoqué est lié au fait que les habitants du site d'Adré souhaitent pour une majorité rester habiter sur place s'il leur en est donné l'opportunité. Qualifier sa zone de voisinage de « bloc » pourrait être une manière, conscientisée ou non, d'introduire l'idée que le site d'Adré est un camp officiel qui devrait être pérennisé.

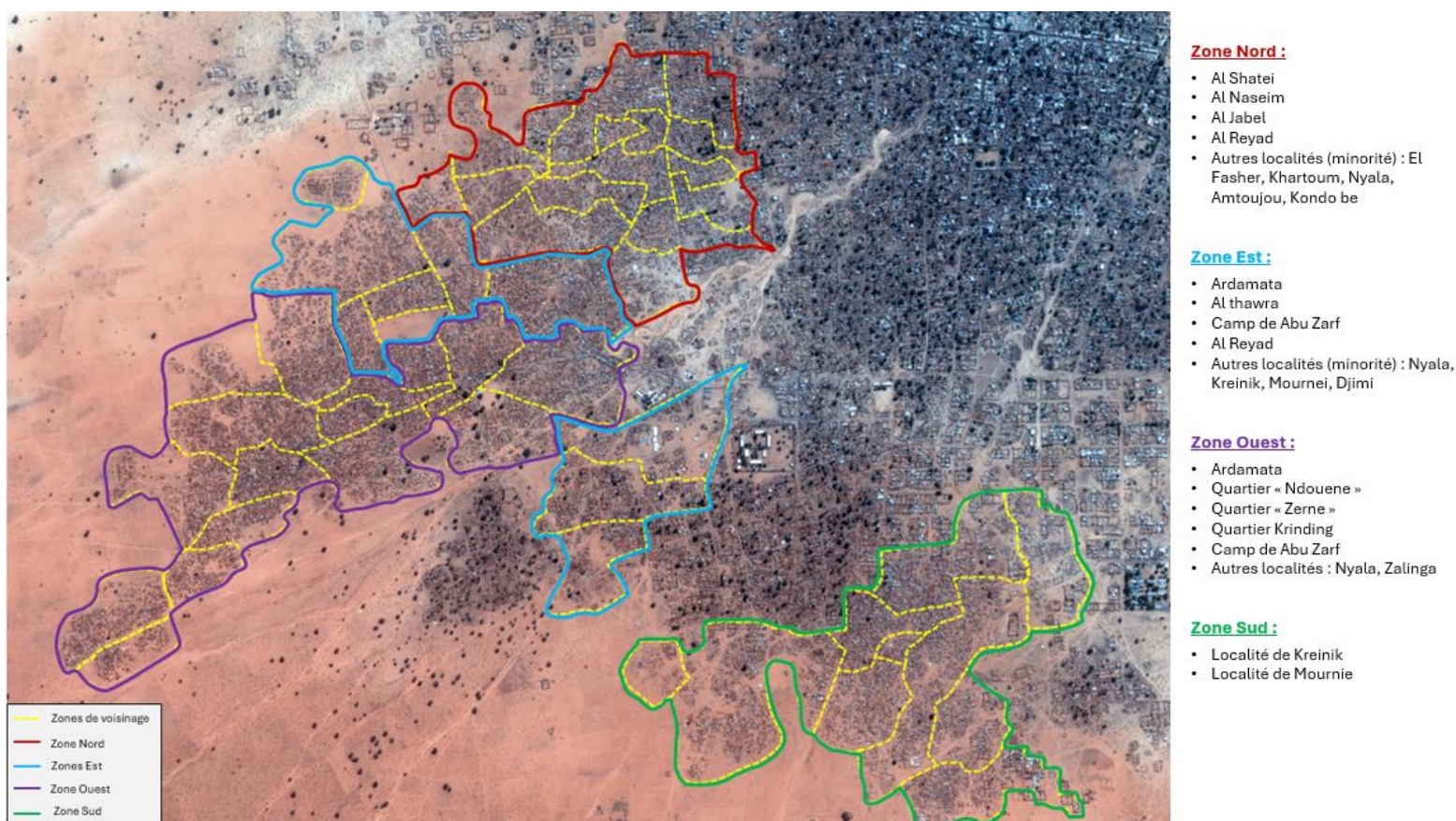
Enfin le **nom du cheikh** qui est apposé au terme « bloc » peut potentiellement évoluer avec le temps. En effet un cheikh peut, pour de multiples raisons ne plus être considéré comme cheikh. Il peut par exemple être relocalisé dans un camp de réfugiés HCR aux alentours, être destitué, démissionner de lui-même ou décéder naturellement. Le nom du bloc dans son entier change alors avec l'apposition du nom d'un nouveau cheikh. Il est à noter que la délimitation spatiale du bloc, elle, ne change pas (cf. carte partie « 2. Cartographie des zones de voisinage »; « b. Le site d'Adré »).

c. Localités d'origine principales des habitantes et des habitants du site d'Adré

Les localités et quartiers d'origine des réfugiés vivant dans le site d'Adré ont pu être retracés suivant les informations collectées auprès des informateurs clés habitant chaque bloc du site. Les noms répertoriés ont été vérifiés sur des représentation cartographiques en ligne : *open street map* et *google earth*.

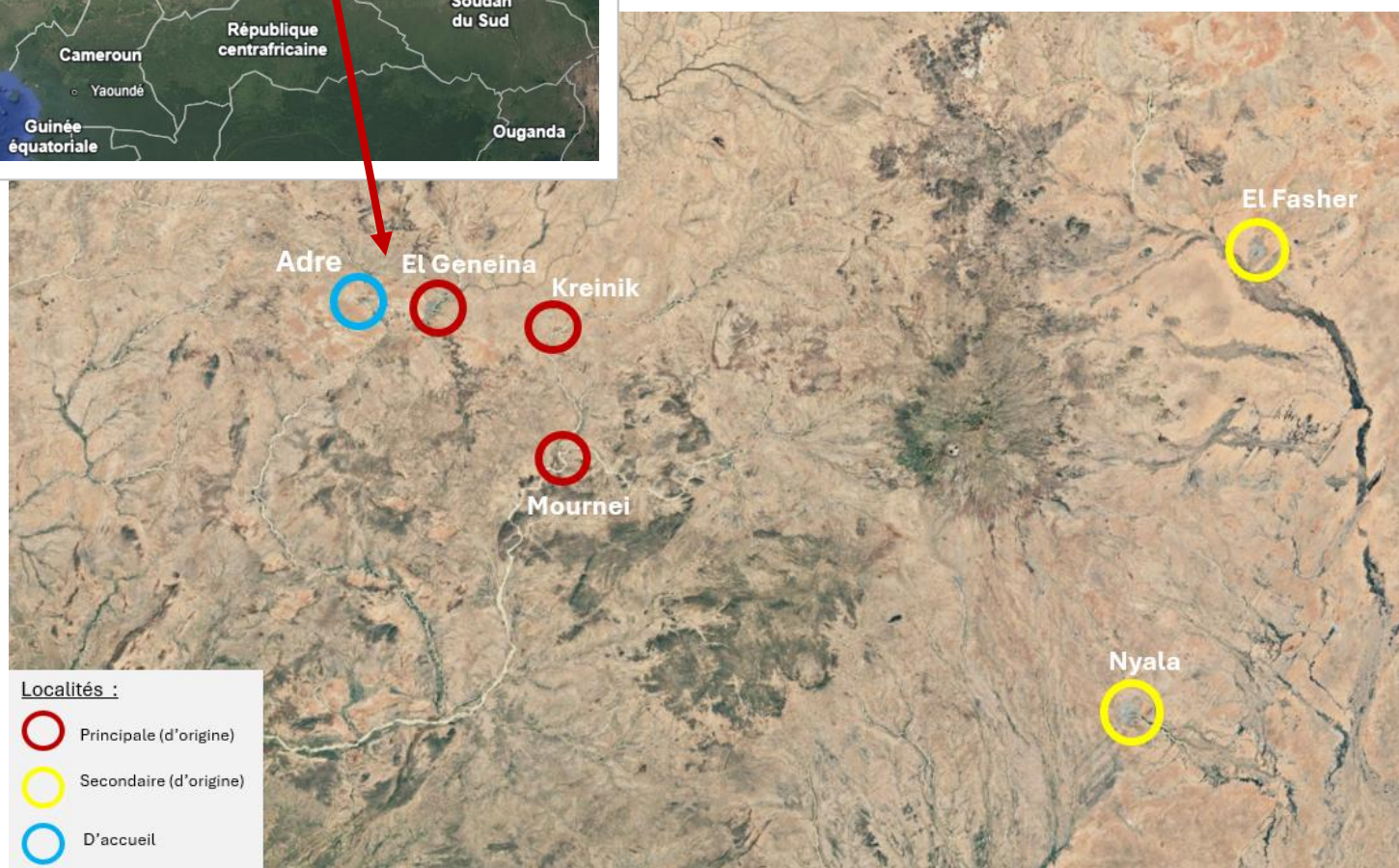
Il est à noter qu'une partie des réfugiés soudanais ayant transité par le site d'Adré ont déjà été relocalisés dans des camps officiels de réfugiés à ce jour⁴². Il est donc tout à fait possible que certains quartiers (notamment les quartiers Sud de El Geneina) aient effectivement habité le site d'Adré mais ont été relocalisés au moment de la collecte de données. De plus, des localités telles que Nyala, El Fasher, Omdurman et Khartoum qui ne sont pas représentées plus bas, ont également été mentionnées. Enfin, une multiplicité de localités proches des localités représentées plus bas se sont également déplacées massivement sans que tous les noms ne soient répertoriés plus bas. Malgré tout, les résultats qui suivent permettent de se représenter de manière précise les principales localités et quartiers d'origine des réfugiés soudanais vivant actuellement dans le site d'Adré.

Ci-dessous une carte du site d'Adré avec les quartiers de El Geneina mentionnés ainsi que les localités autres mentionnées par les informateurs clés :

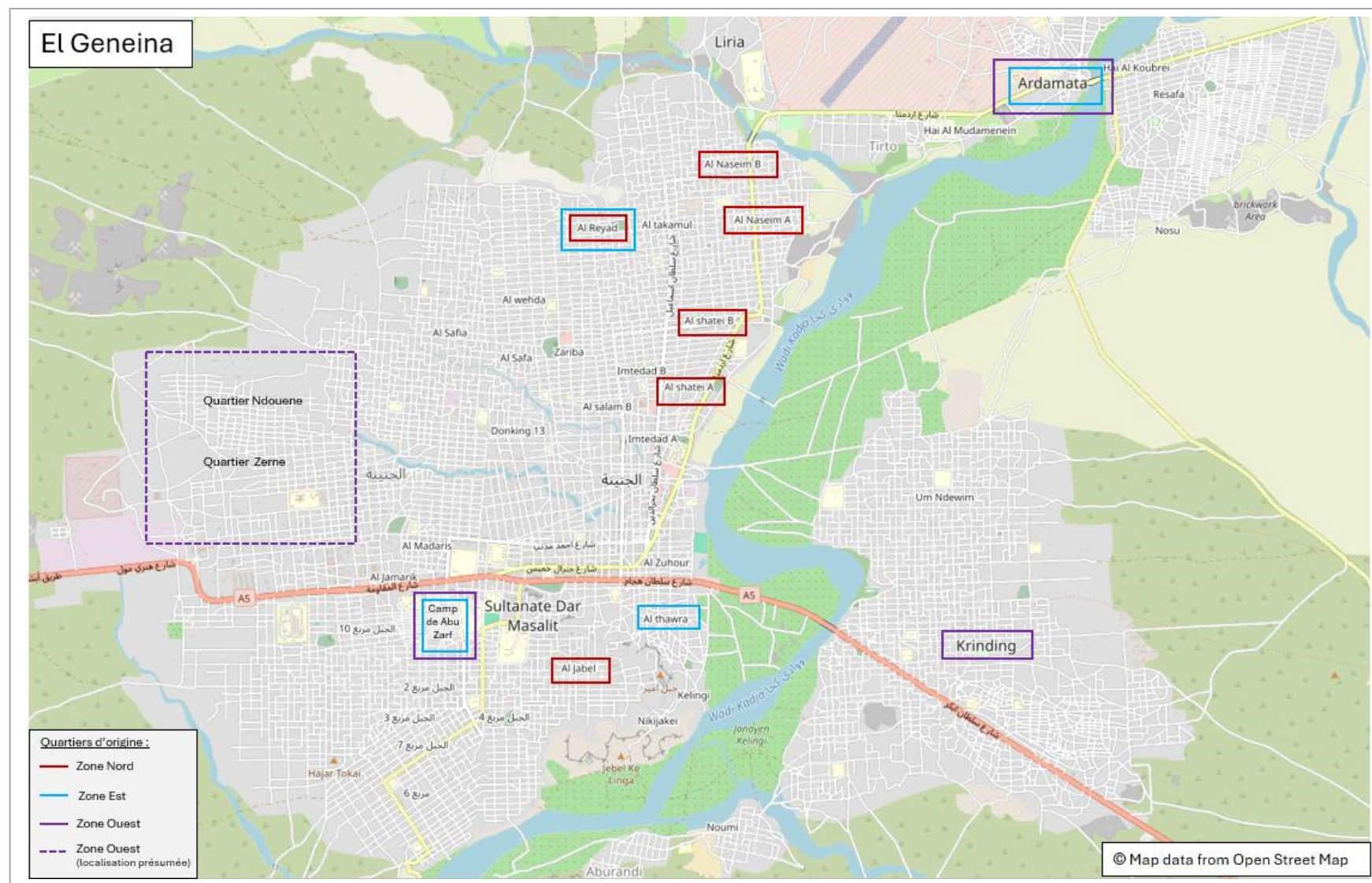


⁴² On peut citer notamment les camps de Boutangue, Meche, Halacha, Arkoum 1 et Arkoum 2 ; extension de l'ancien camp de Farchana (le premier camp de Farchana avait été créé lors de la première guerre du Darfour du début des années 2000 ; extension du camp de Gaga ; camp de Mura et camp de Dougui.

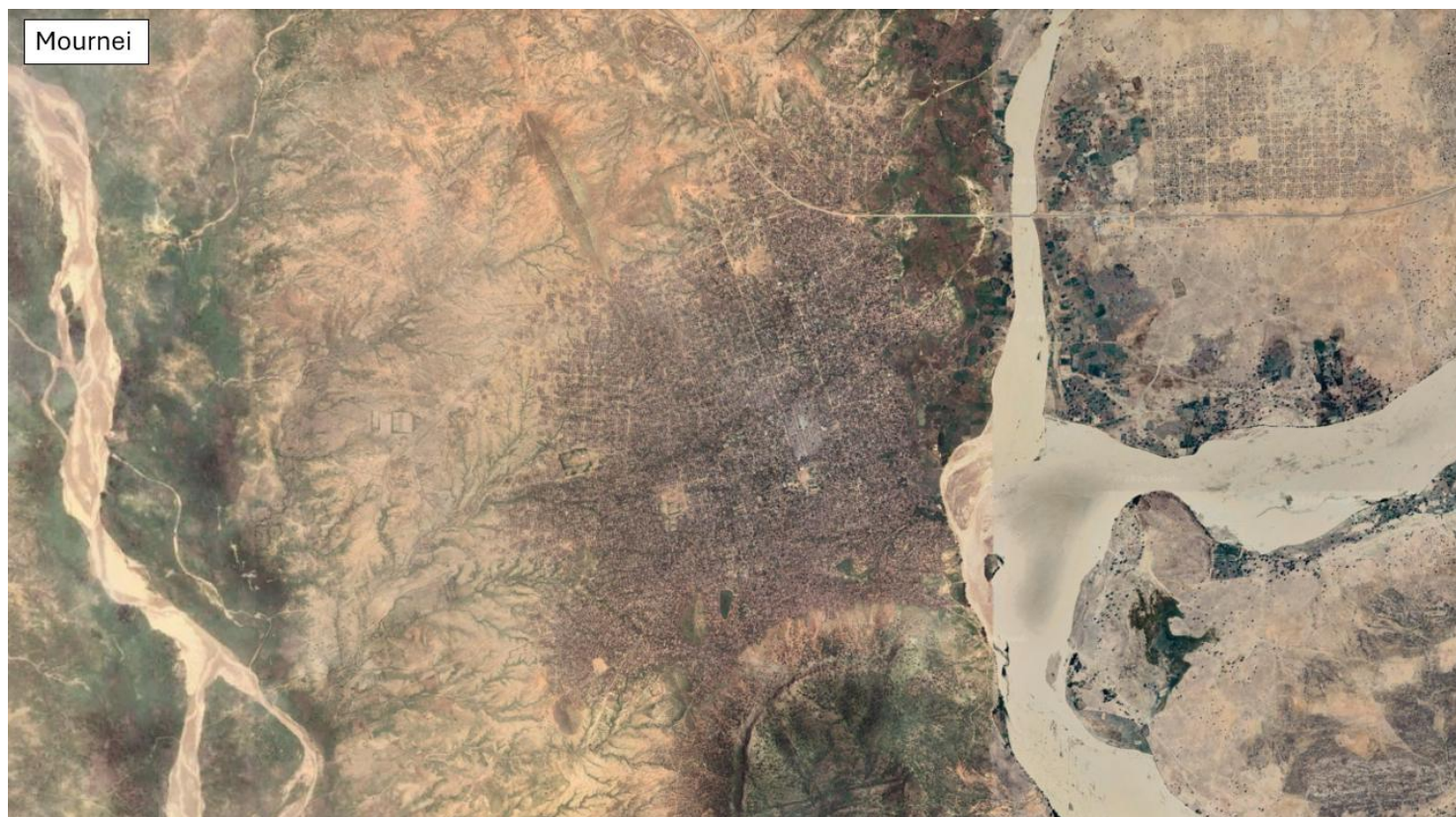
Les **localités d'origine** présentes dans le site d'Adré sont les suivantes :



Dans les **zones Nord, Est et Ouest** du site d'Adré la très grande majorité des habitants est originaire de la ville d'El Geneina. Voici le détail par quartier en lien avec les zones du site correspondantes :



La **zone Sud** est très différente avec des habitantes et des habitants originaires des localités de Kreinik et de Mournei⁴³ (cf. carte globale des localités d'origine pour leur localisation à plus grande échelle) :



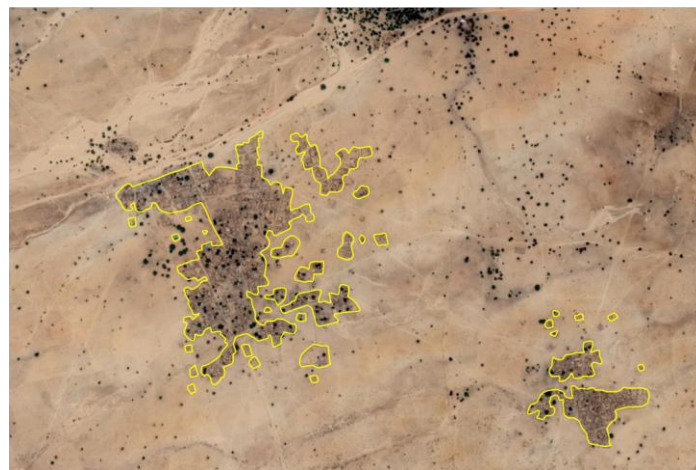
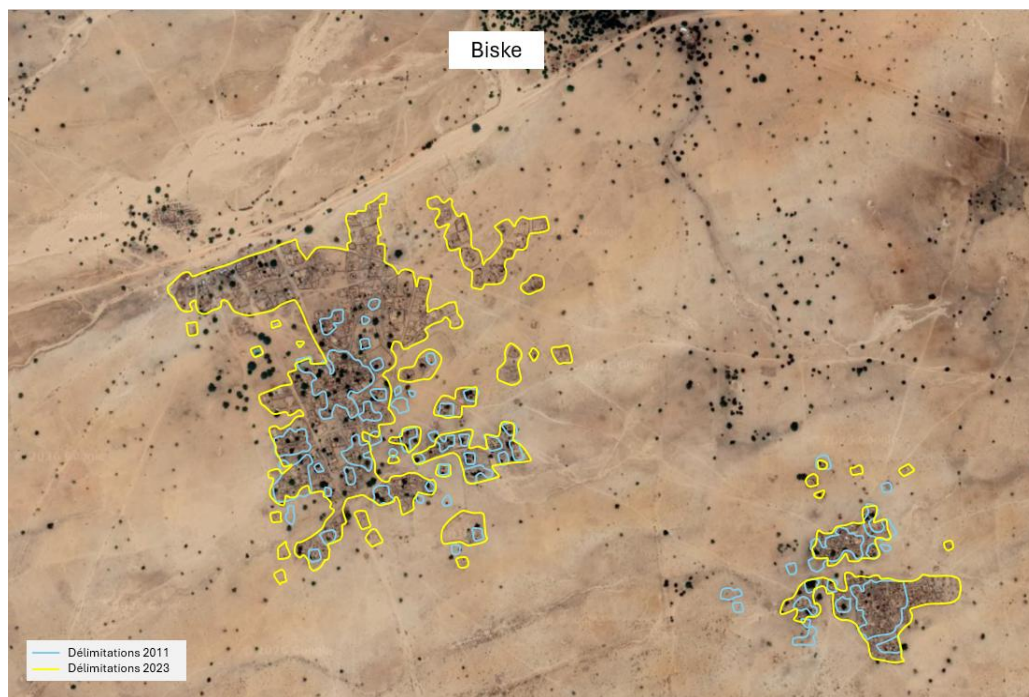
⁴³ Les présentes images satellites sont des images prises depuis le site **google earth** ©.

3. Les unités territoriales hors de la ville d'Adré

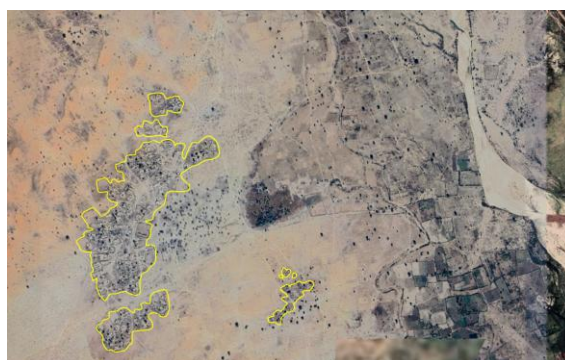
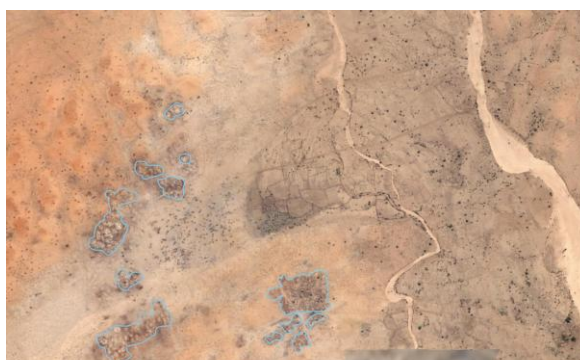
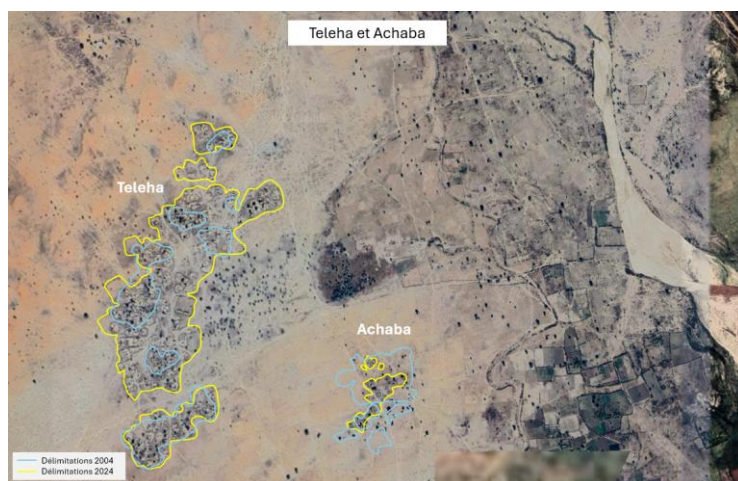
a. Une croissance démographique effective mais de moindre importance

Les différentes cartes qui suivent ont été produites en utilisant des images satellites *google earth* ©. Pour chaque carte l'image satellite la plus ancienne a été retenue comme baseline (en bleu ciel) et la plus récente (en jaune) afin de mettre en perspective l'évolution de l'étalement urbain.

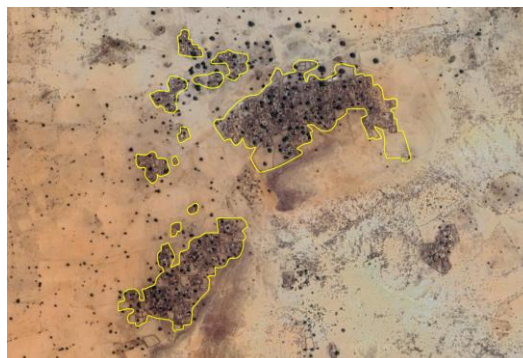
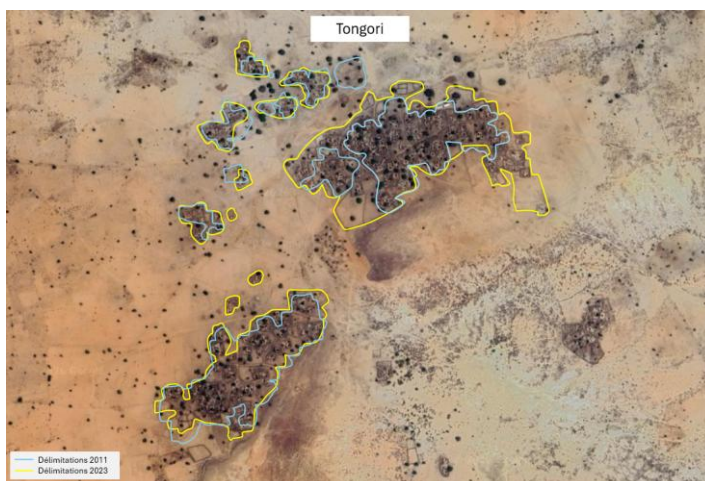
(i) Biské



(ii) Téléha et Achaba



(iii) Tongori



(iv) **Guilane**



En croisant la visualisation par image satellite de l'extension urbaine et les informations obtenues lors des entretiens réalisés dans les différentes localités, la croissance urbaine est la norme. Elle diffère toutefois d'une localité à une autre et peut s'expliquer par l'arrivée de populations extérieures en plus de l'accroissement démographique naturel.

A **Biske** un des facteurs démographiques qui permettent d'expliquer la densification et l'extension des zones d'habitation est l'arrivée de populations réfugiées (soudanaises) et retournées (tchadiennes) ayant fui le Darfour au début des années 2000. Tel que rapporté par les informateurs clés ces populations auraient d'abord habitées dans des camps formels avant de s'installer plus durablement à Biske, avec l'accord des autochtones pour travailler la terre.

Téléha et **Achaba** ont connu des dynamiques inverses entre 2004 et 2024. Achaba étant plus proche de la frontière, les populations (majoritairement masalit) ont progressivement fui pour échapper aux incursions armées de certains groupes affiliés aux Djandjawids. Une majorité de ces habitants seraient allés vivre à Adre pour créer le quartier de Djadide (voir carte de la ville d'Adré dans les parties qui précèdent).

A **Tongori** on observe plus une densification des zones d'habitations avec une extension progressive entre 2011 et 2023. A noter qu'un camp de retournés tchadien, crée par l'OIM, existe désormais qui n'est pas visible dans les dernières images satellites disponibles.

A **Guilane** l'extension et la densification des zones urbaines semble plus liée à l'accroissement naturel qu'à l'arrivée de nouvelles populations même si quelques retournés tchadiens vivant précédemment au Darfour ont été interrogés lors de la collecte de données.

b. Analyse sémantique du nom des unités territoriales hors Adré

A Tongori, Biske, Teleha et Guilane il semble pertinent de faire une distinction entre la détermination du nom de l'ensemble territorial dans son intégralité d'une part et des différentes zones de voisinages / sous-villages qui le composent.

Au niveau de l'ensemble territorial dans son entièreté cela peut être lié aux conditions de création de la localité. Par exemple à « Biske » les informateurs clés ont rapporté que ce terme désigne l'animal provoquant des ravages dans la localité d'origine de leurs ancêtres qui les aurait poussés à migrer vers des terres plus accueillantes. A « Guilane » si les circonstances sont toutes autres, le terme de « Guilane » est issu d'une expression en langue locale qui signifie « conserver », « préserver soigneusement ». Selon les témoignages recueillis, à l'époque de la colonisation, les autorités coloniales étaient en contact avec les populations locales et ont donné pour consigne de « bien préserver » cette localité. Ce nom a depuis perduré d'une génération à l'autre.

Au niveau des zones de voisinages et des sous villages la majorité des noms identifiés sont liés au nom de la personne ayant installé pour la première fois une habitation dans ce lieu. Il peut s'agir d'un chef communautaire comme à Teleha par exemple. Le nom du quartier correspond au nom du cheikh de quartier qui, transmettant son pouvoir et son nom à l'un de ses fils fait perdurer le nom du quartier à travers les générations. Les habitants, par coutume, désignent ce quartier par le nom de cette famille.

Dans d'autres ensembles territoriaux comme à Tongori ou à Biske il s'agit de la personne – femme comme homme – s'étant installée pour la première fois dans ce quartier. Peu importe que le pouvoir de cette famille soit encore reconnu aujourd'hui. La mémoire et le caractère fondateur de son installation suffit.

c. L'origine géographique et l'ethnie comme facteurs de rassemblements des populations

Au préalable il convient de mentionner que parmi toutes les localités évaluées une très large majorité de la population est Masalit. C'est le cas à Biske, Tongori, Achaba et Guilane. Seules les localités de Teleha (ethnie arabe) et Babanoussa Mimi (ethnie Mimi) se distinguent. Que ce soit historiquement et actuellement il existe donc une multiplicité ethnique à l'intérieur de chaque localité. Il est cependant intéressant de constater que les localités enquêtées se trouvent dans l'aire spatiale de Dar Masalit (cf. partie « A) Histoire de la zone d'étude » du présent rapport) et que la majorité de la population est d'ethnie Masalit.

(i) L'arrivée des populations autochtones

Une constante parmi les informateurs clés interrogés⁴⁴ : c'est la capacité à se remémorer l'histoire de l'arrivée des premiers habitants de leur localité. Tel que cela a été mentionné précédemment le nom même des localités est lié à l'histoire de leur arrivée. Et ce nom perdure

⁴⁴ Dans les quartiers d'Adré et dans les localités aux alentours la majorité des informateurs clés interrogés est constitué pour l'essentiel de chefs de villages et des anciens.

dans le temps car même lorsqu'un quartier s'étend c'est le nom retenu par les premiers habitants du quartier qui continue à être employé.

Ce nom, reflet d'une mémoire répétée à travers les générations légitime l'appropriation de la terre par les autochtones. Dans ces localités, pour les populations qui y sont désormais installées, la terre est associée à l'identité, elle ne se vend pas ou peu, elle est transmise. Par alliance – parce que l'on fait partie de la même ethnie souvent – ou par héritage.

A l'inverse, et contre ce qui peut apparaître comme une forme d'intangibilité de la propriété, les autochtones font état de leur arrivée sur ces terres. Pas dans des temps immémoriaux mais le plus souvent récemment ou à tout le moins au XX^e siècle. Des informateurs clés, qui étaient présents lors de l'arrivée de leur groupe de population sur le territoire de leur localité, ont pu être interrogés. Les localités à majorité Masalit font en majorité remonter l'arrivée de leurs ancêtres à un siècle. Alors que l'arrivée des populations nomades ou semi nomades est plus récente. Le cas des populations Mimi du village de « Babanoussa Mimi » et arabes de « Teleha » est à ce titre intéressante. Les primo-arrivants de leur localité sont arrivés dans les années 1970 et se sont installés sur leurs terres respectives avec l'accord des autorités. La raison qui les a poussés à se sédentariser est la même avec la multiplication des sécheresses qui a tué leur cheptel et les a obligés à pratiquer l'agriculture par mesure de survie.

(ii) Les populations réfugiées et retournées ont tendance à se regrouper par ethnies

Lors de la collecte des données terrain il a pu être constaté que les réfugiés comme les retournés vont dans les localités où se trouvent leur ethnie. A Tongori, Biske et Guilane se sont donc des populations et des réfugiés quasi exclusivement Masalit tandis qu'à Teleha ces populations sont arabes.

Au vu des développements précédents il peut paraître étonnant de mentionner l'existence de populations réfugiées ou retournées d'ethnie arabe étant donné que le FSR qui opère au Darfour est lui-même constitué pour l'essentiel de combattants d'ethnie arabe. Cependant les informatrices et informateurs clés réfugiés ou retournés interrogés dans ces localités ont pour trait commun de vivre dans la région de Khartoum avant le début des combats entre FSR et Forces armées soudanaises. Les Forces armées soudanaises contrôlant la zone ont pu mettre en danger ces personnes parce qu'elles sont originaires du Darfour (et donc sont soupçonnées d'être favorables aux FSR). D'autres personnes arabes qui n'ont pas de liens ni avec le Darfour ni avec l'Est du Tchad ont également pu chercher à fuir les combats pour se mettre en sécurité.

L'arrivée dans les localités d'accueil a été organisée par des organisations extérieures telles que l'OIM pour les retournés vivant à Tongori ou de manière plus informelle avec des personnes leur conseillant de se rendre dans la localité où se trouve leur ethnie.

C. Système de représentation / gouvernance

Le système de représentation existant trouve sa première expression dans l'existence de la figure du *cheikh*. La figure du cheikh sera d'abord analysée selon une perspective historique et anthropologique au Darfour (1) qui trouve son prolongement aujourd'hui dans le site d'Adré (2). Si cette figure est aujourd'hui centrale, il est intéressant de mettre en perspective des éléments de discussion remontés par les informateurs clés qui ne sont pas cheikh et notamment de questionner le rôle de la femme dans la gouvernance actuelle (3).

1. La figure du cheikh au Darfour

La figure de cheikh au Darfour est à la base du système de représentation coutumière (a). Leur mode de désignation (b) et leur rôle (c) a connu de nombreuses évolutions au cours du temps.

a. Un rôle ancré localement, à la base du système de représentation coutumière

La figure du *cheikh* est communément désignée comme le niveau le plus local des autorités traditionnelles. Il est le chef d'un village, d'un quartier ou d'un campement nomade. Afin de mieux se représenter la manière dont se structurent les autorités traditionnelles ou coutumières ; il est intéressant de se référer au système de *Native administration* tel qu'il existait lors de la période coloniale du condominium anglo-égyptien (1916 – 1956⁴⁵). Le tableau qui suit est extrait de l'ouvrage de recherche *Traditional Authorities' Peacemaking Role in Darfur* écrit par Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil⁴⁶ :

Ethnic Group	Top Leader	Level 1	Level 2	Level 3
Fur	sultan (purely honorific): <i>magdum</i> (Nyala), <i>dimangawi</i> (Zalingei), <i>dadingawi</i> or <i>malik</i> (El Fasher), <i>amir-al-gaba'il</i> (Kas)	<i>shartay, malik</i>	<i>omda (dimlij)</i>	<i>sheikh</i>
Masalit	sultan (West Darfur), <i>malik</i> or sultan (South Darfur)	<i>fursha</i>	<i>fursha, omda (dimlij)</i>	<i>sheikh</i>
Zaghawa	<i>sultan, malik, shartay</i>		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Berti	<i>malik</i> (Mellit), <i>nazir</i> (Taweisha), <i>shartay</i>		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Meidob	<i>malik</i>		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Tunjur	<i>malik, shartay</i>		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Dajo	sultan or <i>shartay</i>		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Birgid	<i>nazir</i> (Birgid Kajar), <i>shartay</i> (Birgid Dali)	<i>shartay</i>	<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Gimir, Beigo	sultan		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Borgo, Tama	sultan (Chad)		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Mima	<i>nazir</i> or <i>shartay</i>		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Erenga, Misseriya Jebel, Sinyar	<i>amir</i>		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Fellata	<i>nazir</i>		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>
Arab	<i>nazir</i> or <i>amir</i>		<i>omda</i>	<i>sheikh</i>

⁴⁵ La conquête du Darfour par le condominium anglo-égyptien commence en 1916. La présence de ce condominium au Soudan commence, elle, dès 1899.

⁴⁶ Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil, *Traditional Authorities' Peacemaking Role in Darfur* (Washington, DC: United States Institute of Peace, 2012); p.88

Tel que cela est visible dans le présent tableau la *Native Administration* s'appuyait sur une chaîne de commandement claire. Par ordre hiérarchique les chefs de familles se réfèrent au sheikh, qui se réfère aux omdas, qui agit sous l'autorité d'un représentant supérieur (shartay, malik ou fursha selon l'ethnie). La philosophie de l'*indirect rule* qui est liée à la reconnaissance de cette chaîne de commande par le condominium anglo-égyptien était de laisser la population locale gérer ses affaires avec leurs propres leaders coutumiers sous la supervision de colons représentant la Couronne britannique.

Depuis l'indépendance du Soudan en 1956, l'importance d'un rôle en particulier voire des autorités traditionnelles dans leur ensemble a pu être valorisée, minorée voir supprimée selon le régime en place. Mais il semble pertinent de retenir la classification des figures de gouvernance coutumières constituée sous la *Native Administration* notamment parce qu'elle est la résultante de rôles déjà établis sous le sultanat (1603 – 1874). Ainsi **malgré les changements de régime on peut établir que cette structure, et en particulier la figure du cheikh, se caractérise par sa permanence**. Chronologiquement plusieurs exemples historiques permettent d'illustrer cette assertion.

En 1956, lors de l'indépendance, l'opinion publique, tout particulièrement dans les grands centres urbains, était peu favorable à ces leaders du fait de l'importance qui leur avait été donnée lors de la colonisation. Suivant cette tendance, lors de prise de pouvoir en 1969, Ja'far Nimeiri a aboli la *Native Administration*. Malgré tout, il est établi par Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil⁴⁷ que « les rangs intermédiaires et inférieurs - les *omdas* et les *cheikhs* sont restés ».

Ensuite dans les années 1980, le Front National Islamique (FNI) s'est d'abord affirmé comme rejetant la *Native Administration* et les autorités traditionnelles. Mais, à sa prise de pouvoir en 1989⁴⁸ le FNI chercha à s'appuyer sur ces mêmes autorités traditionnelles pour islamiser la société. Renforcer les leaders coutumiers est alors perçu comme stratégique pour bénéficier de leur ancrage local. Une composante de leader de prière et d'enseignement de l'Islam est alors adjoint à leur rôle alors que cela était dévolu à des hommes religieux les *faqis*, jusqu'alors.

Enfin, à la fin des années 1990 de nombreux déplacés internes en provenance du Darfour et du Kordofan (Centre du Soudan), se sont installés dans la périphérie d'Omdurman⁴⁹. Fuyant l'augmentation des sécheresses et des conflits dans leurs zones d'origine ils s'installèrent à l'Ouest de la ville dans un bidonville appelé *Al-Hilla Al-Gadeeda*. Les autorités de Khartoum définissent alors le *Native system* qui consiste à encourager les populations nouvellement arrivées à s'organiser selon une structure similaire à la *Native Administration*. Les représentants de la population sont officialisés en leur donnant le statut de *cheikh* voir de *omdas*. Des cartes d'identité spécifiques leur sont attribuées pour qu'ils puissent négocier avec les administrateurs municipaux de la ville et qu'un dialogue se crée.

⁴⁷ Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil, *Traditional Authorities' Peacemaking Role in Darfur* (Washington, DC: United States Institute of Peace, 2012); p. 11

⁴⁸ L'officialisation de cette nouvelle stratégie s'est opérée en 1992 lors d'une conférence tenue dans le village de Na'aima (état du Nil Blanc) suivie d'une autre conférence en 1995 à Soba près de Khartoum.

⁴⁹ Omdurman est une ville du Soudan située sur le Nil faisant directement face à la capitale Khartoum.

Ainsi le *Native system* est une forme de réinvention de la *Native Administration*. En effet la structure de gouvernance du Native administration est reproduite mais cette fois dans un contexte urbain avec des populations issus de différentes origines et arrivées récemment.

b. Un mode de désignation des autorités traditionnelles qui a évolué avec le temps

Tel que décrit par Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul – Jalil dans *Traditional Authorities' Peacemaking Role in Darfur*⁵⁰, traditionnellement le successeur d'un leader coutumier en place est un homme appartenant à la famille de ce leader. Qu'il soit désigné par cooptation, consensus, ou dans le cadre d'une compétition pour le pouvoir, une forme d'hérédité demeure. La volonté du leader en place peut également être prise en compte.

Pour faciliter la transition entre le leader actuel et son successeur identifié « une pratique commune était de désigner un *khalifa* (pl.khulafa, adjoint et possible successeur) parmi ses fils ou ses frères, qu'il mentorera. »

Une particularité notable du régime démocratique de Sadiq al-Mahdi de 1986⁵¹ prolongé par le Front National Islamique dans les années 1990 c'est qu'ils ont introduit le fait que tous les leaders au-dessus du rang de cheikh doivent être élus par les rangs inférieurs. La légitimation de l'obtention du rôle coutumier évolue d'une forme de désignation à dominante héréditaire à un *système électif* ce qui ne sera pas sans conséquence sur l'augmentation des tensions entre ethnies. Une ethnie étant plus nombreuse peut très facilement faire accéder des personnes issues de son ethnie à des rôles coutumiers, renversant des dynasties parfois installées depuis plusieurs décennies.

Les informateurs clés interrogés dans le site d'Adré ont précisé les **modalités de désignation des cheikhs actuellement**. Il existe une distinction entre milieu urbain et milieu rural. **En milieu urbain** – comme à El Geneina – c'est le principe d'élection qui prime. Les cheikhs sont désignés à main levée par les habitants du quartier. Dans le cas où il n'y aurait pas plusieurs candidatures la désignation est unanime et la personne retenue est validée par les habitants dans le cadre d'une assemblée. **En milieu rural** en revanche c'est le principe héréditaire qui prime. En effet, il a été précisé par les informateurs clés que le cheikh est traditionnellement le fondateur du village. Le statut de cheikh est donc un héritage de père en fils. Le principe d'une élection peut parfois être admis mais l'élection sera alors réalisée avec pour seuls candidats les fils du cheikh précédent.

c. Les principaux rôles de la figure du cheikh au Darfour

Traditionnellement les cheikhs avaient pour rôle la gestion des terres et des ressources naturelles, l'administration de la justice coutumière et la représentation de la communauté auprès du pouvoir central.

Lorsque le régime politique de la Native Administration était en place deux éléments principaux pouvaient être notés. En premier lieu le rôle des différents leaders communautaires, chacun à

⁵⁰ Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil, *Traditional Authorities' Peacemaking Role in Darfur* (Washington, DC: United States Institute of Peace, 2012); p. 13

⁵¹ Cf. *Native Administration Act* qui réintroduit certains pouvoirs des autorités traditionnelles.

leur niveau était étendu. Ils avaient ainsi pour charge de collecter les impôts, s'assurer que leur communauté participait aux travaux communautaires, superviser les marchés et contrôler les frontières. En second lieu concernant la gestion des terres telle qu'analysée par les anthropologues Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil⁵², il existait une distinction entre les leaders dit « territoriaux » et les leaders « tribaux ». A noter que cette différence entre leaders est valable à tous les échelons et donc au rang de cheikh.

Les leaders territoriaux avaient le contrôle d'un territoire ce qui signifie qu'ils pouvaient attribuer des terres aux différents groupes multi-ethniques qui y vivaient. Les leaders territoriaux avaient également un rôle en matière de régulation des conflits notamment entre groupes nomades (notamment arabes) et sédentaires (non arabes).

Les leaders tribaux avaient un pouvoir sur la population qu'ils représentaient mais ils ne pouvaient pas allouer de terres. Ces derniers types de leaders étaient, pour l'essentiel, arabes des tribus *Abbala* et devaient se soumettre aux leaders territoriaux pour la régulation des conflits liés à l'utilisation des terres.

Après l'indépendance le droit d'allouer des terres et de gérer les conflits afférents sont révoqués par le *People's Local Government Act* en 1971. Les leaders traditionnels ne peuvent également plus collecter des impôts non plus. Ce qui réduit considérablement leurs possibilités d'action. Malgré ces dispositions légales le rôle des autorités traditionnelles demeure. En effet, la multiplication des sécheresses dans les années 1970 et 1980 accentue les tensions entre communautés nomades et sédentaires au moment même où les ressources dévolues aux tribunaux officiels sont rares. Pour pallier ces difficultés les leaders traditionnels sont donc impliqués dans la résolution de ces conflits.

Enfin à partir des années 1990 le Front National Islamique (FNI) renforcera leur rôle d'administrateur et leur rôle religieux. Ils seront en charge de collecter les impôts « religieux » et de diriger les prières ainsi que d'enseigner le Coran. Leur rôle en matière de police sera reconnu et renforcé ce qui favorisera la multiplication des gardes et ne sera pas sans conséquence sur l'escalade des violences au Darfour par la suite et la constitution de milices armées.

2. La figure du cheikh dans le site d'Adré

En matière de représentation et de gouvernance le premier élément marquant au sein du site d'Adré est l'existence de *cheikhs*. Ce rôle, cette figure, constitue la pierre angulaire du système de représentation existant. Système de représentation qui structure spatialement le site, chaque bloc étant appelé par le nom de « son » cheikh. La présente sous-partie s'intéresse à retracer, aussi précisément que possible, la manière dont les cheikhs ont été désignés ainsi qu'à décrire un véritable système de gouvernance, structuré **(a)**. Il s'agit également de définir les critères / le type de personnes qui sont désignées comme cheikhs ainsi que le rôle qui leur est donné **(b)**.

⁵² Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil, *Traditional Authorities' Peacemaking Role in Darfur* (Washington, DC: United States Institute of Peace, 2012); p. 5-7.

a. L'émergence de personnes désignées comme cheikh et la structuration d'un système de gouvernance

(i) L'émergence des personnes désignées comme cheikh

De mai 2023 à mai 2025 les populations arrivent par vagues successives⁵³. Femmes, hommes, enfants, personnes âgées. Toutes et tous sont venus à Adré avec une seule idée en tête : se mettre en sécurité. Le chemin a été plus ou moins distant selon la localité d'origine, le moyen de locomotion : à pied, en bus, en charrette ou en voiture. La constante est que ce trajet a toujours été éprouvant. De nombreuses femmes et jeunes filles ont dû faire face à des violences sexuelles. Les enfants, ont entendu des échanges de tirs et dû enjamber des cadavres étendus à même le sol. Les hommes sont nombreux à être tués, ciblés par les milices. Certains prennent des routes secondaires de nuit pour échapper à la mort qui les attend sur les routes principales. Leurs familles et tout particulièrement leurs femmes, doivent gérer seules le déplacement des personnes âgées et des enfants vers Adré.

C'est avec le poids de ces violences encore présentes à leur esprit, le soulagement pour eux même d'être « arrivé » et la crainte pour leurs proches non encore réfugiés que ces populations s'installent. Les « blocs » tels qu'on les désigne aujourd'hui ne sont pas encore constitués. C'est dans ce contexte que des leaders sont désignés : les *cheikhs*.

En effet, une constante parmi les informateurs clés interrogés, est de dire que l'idée de désigner des cheikhs est venue de la communauté elle-même. En prenant tout le recul nécessaire et en évitant toute essentialisation de la structure de gouvernance existante comme émanant de la population elle-même, cette assertion semble toutefois pertinente. Sans tomber dans un déterminisme qui ferait qu'en temps de crise le seul recours viable pour ces populations serait la désignation de figures traditionnelles telles que les cheikhs, on ne peut que constater leur existence au sein du site d'Adré. Cette existence résulterait de l'utilité immédiate d'une telle fonction notamment la nécessité de s'organiser rapidement pour avoir accès aux distributions alimentaires des acteurs humanitaires. Et également parce que l'arrivée des nouveaux arrivants fonctionne par cooptation. Avoir un cheikh permet de valider l'arrivée d'un nouveau ménage et d'améliorer la confiance des habitants dans le fait que leur sécurité est assurée.

(ii) La structuration d'un système de gouvernance

Tel que représenté dans la carte (p. 35) du site d'Adré les délimitations spatiales sont intrinsèquement liées aux différentes strates de gouvernance du site. On distingue ainsi les blocs (51 à l'heure actuelle) qui sont rassemblés en quatre zones (Nord, Ouest, Est et Sud) avec à leur tête un « cheikh des cheikhs ».

Dans chaque « bloc » les cheikhs interrogés précisent qu'ils ont été désignés, soit dans le cadre d'un rassemblement des habitantes et des habitants du bloc, soit via un comité des sages. La posture adoptée par les répondants n'est pas à proprement parlé qu'ils ont candidaté pour être cheikh mais plutôt que leur nom a été retenu par la communauté, le comité de sage et qu'ils auraient accepté.

⁵³ La présente assertion ne présume pas de l'arrivée de nouvelles populations dans le futur.

A chaque cheikh est associé un adjoint qui prendra sa suite si le cheikh n'est plus en état de l'être ou démissionne. L'association d'un adjoint – et donc d'un successeur potentiel – n'est pas sans rappeler la pratique traditionnelle de désignation d'un *khalifa* selon le mode de transmission du pouvoir des autorités traditionnelles au Darfour. A ceci près que le successeur – souvent plus jeune – n'appartient pas forcément à la famille du nouveau cheikh mais est choisi par la communauté en fonction de ses compétences.

Une fois désignés, les cheikhs sont reconnus officiellement par la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) puis les acteurs humanitaires. Tel que cela est visible dans la carte (cf. partie « Cartographie des zones de voisinage p.35), les cheikhs ont ensuite été rassemblés par zone par Acted ONG gestionnaire de site. Il existe à ce jour une zone Nord, Sud, Est et Ouest. Enfin un « cheikh des cheikhs » élu par les autres cheikhs afin de les représenter tous a été désigné.

Il existe donc une structure de gouvernance à trois niveaux qui n'est pas sans rappeler la structure traditionnelle existant au Darfour avec les cheikhs, omdas et shartay (autrement appelés « fursha » et « malik »).

b. Typologie, critères de désignation et rôles des cheikhs

(i) Typologie

Les cheikhs sont exclusivement des hommes, généralement âgés de plus de 40 ans même si quelques exceptions existent en matière d'âge. Ensuite s'il est difficile d'établir une typologie sociale des cheikhs il est intéressant de détailler les différentes professions exercées par les 43 cheikhs interrogés dans le cadre de cette étude. On peut ainsi citer : des commerçants, enseignants, agriculteurs, travailleurs d'aéroport, juristes, avocats, ingénieurs, autorités coutumières (omdas et dimlij). Une majorité appartient donc à des professions intermédiaires avec un certain capital culturel et / ou économique. Dans le cas de travailleurs manuels tels que les agriculteurs ou les travailleurs d'aéroport, on peut supposer que le fait qu'ils aient des compétences utiles dans la nouvelle réalité du camp (pour l'agriculteur) ou les contacts obtenus auprès des populations tchadiennes précédemment (travailleur d'aéroport) favorise l'accession au statut de cheikh. Enfin, même si cela reste une exception tel que cela sera expliqué ci-après, certains cheikhs du site avaient déjà le statut de cheikh, de omdas et dimjils au Darfour.

(ii) Critères

Les critères qui ont été mentionnés par les informateurs clés pour désigner un cheikh sont multiples. Un premier critère qui est revenu dans une majorité des entretiens est le fait d'être **primo arrivant** et d'habiter le bloc au moment de l'arrivée des nouveaux ménages. Au bout d'un certain temps et dépendant du degré de reconnaissance du cheikh en place, les familles arrivant lui demandent l'autorisation de s'installer ; ce qui assoit encore plus son autorité auprès des nouveaux arrivants.

Certaines qualités intrinsèques à la personne du cheikh ont été mentionnées à savoir être « **transparente** » et « **populaire** ». Autrement dit avoir un certain charisme et des capacités de

communication. L'intégrité de cette personne est également retenue avec l'idée qu'un cheikh doit représenter l'ensemble des habitants et ne pas avantager sa famille.

Un constat factuel des équipes de collecte de données est également qu'une personne de l'**ethnie majoritaire** du bloc a plus de chances d'être désignée cheikh qu'une personne d'une ethnie minoritaire. Il existe ainsi une majorité de cheikhs dans la zone Nord qui sont d'ethnie Zaghawa (ethnie majoritaire dans cette zone du site). Toutefois, il existe de multiples contre exemples et lorsque la question a été posée les répondants ont très souvent répondu que cela ne constituait pas un critère très important surement au vu du caractère sensible de la problématique ethnique.

De plus, parmi les critères de désignation pour être cheikh, la **capacité à représenter la communauté auprès des autorités et des acteurs humanitaires** s'avère primordiale. La primauté de ce critère se comprend parce qu'au quotidien les sujets de première importance qui sont discutés entre habitants sont : l'accès aux ressources (et notamment les distributions alimentaires qui ont lieu chaque mois sur le site de distribution central délivrées par les acteurs humanitaires PAM / Acted); l'insécurité qui nécessite une coordination entre les blocs et avec les autorités ainsi que la question de la relocalisation des réfugiés dans des camps formels installés par le HCR.

En lien avec cette capacité à représenter sa communauté les qualités recherchées sont donc le fait qu'une personne ait un certain niveau d'éducation voire économique qui lui permet d'avoir des contacts. La personne recherchée doit ainsi être en mesure de s'exprimer en arabe (et pas seulement dans la langue de son ethnie (Masalit, Zaghawa, Errenga etc.) et de lire les comptes-rendus de chaque réunion. A titre d'exemple on peut mentionner le « cheikh des cheikhs » actuel qui était également professeur d'anglais au Soudan. Ses facilités à s'exprimer et à défendre le point de vue des populations réfugiées notamment auprès des acteurs humanitaires et internationaux peut avoir participé à son prestige et donc à son élection à ce poste.

Enfin une **question** qui peut se poser est celle **de savoir si les personnes ayant déjà le rôle d'autorité traditionnelle (cheikh ou omdas notamment) ont la prééminence sur les autres personnes pour devenir cheikh suite au déplacement**. Tel que rapporté par les informateurs clés, si une autorité traditionnelle soudanaise se manifeste pour devenir cheikh au sein du site elle le deviendra – sauf à ce que son autorité ait déjà commencé à être remise en cause au Soudan -. Cependant dans les faits à quelques exceptions près, aucune autorité traditionnelle du Soudan n'est devenue cheikh au sein du site. Les raisons mentionnées qui l'expliquent sont le fait que les cheikhs ont préféré ne pas vivre au sein du site en louant des espaces dans les maisons construites de la ville d'Adré par confort de vie. Une autre raison serait également les liens de certains cheikhs avec des groupes armés non arabes ayant lutté à El Geneina contre les FSR. Le fait de devenir cheikh au sein du site et d'être le porte-parole de leur communauté en ferait des cibles trop visibles.

(iii) Rôle

Le rôle des cheikhs est intrinsèquement lié aux qualités citées plus haut. Il n'existe a priori pas de liste exhaustive des attendus de leur rôle mais certaines tâches précises ont pu être identifiées. Ainsi certains cheikhs tiennent un **registre avec l'identité** des habitantes et des habitants de leur bloc. Ce registre leur permet de réaliser un véritable suivi des nouvelles arrivées et des éventuels

départs – liés aux relocalisations notamment -. De nombreux cheikhs font également partie de **comités de conciliation** qui se réunissent toutes les semaines avec des chefs de quartiers de la ville d'Adré afin de favoriser un dialogue et de trancher les éventuels incidents entre populations réfugiées et autochtones (cf. partie sur les relations entre populations). **En matière foncière** les cheikhs discutent avec les acteurs humanitaires cherchant à installer des points d'eau au meilleur endroit qui soit. Si possible sur un terrain qui ne soit pas privé et, lorsque cela n'est pas possible, à tout le moins discuter avec le propriétaire terrien tchadien pour obtenir son accord et mitiger les risques de privatisation de cette ressource. Enfin, dans le cadre du processus de **relocalisation des réfugiés** les cheikhs ont un rôle déterminant dans les négociations avec les autorités et la communauté. L'idée actuelle étant de relocaliser les populations du site par bloc voire par zone entière avec comme interlocuteur principal les cheikhs, habilités à représenter leur population.

3. La centralité du rôle des cheikhs et la place des femmes en question

Au sein du site le rôle des cheikhs est central mais leur légitimité demeure relative **(a)**. Ensuite le rôle des femmes bien que minoré à l'heure actuelle pourrait être revalorisé y compris en respectant les traditions coutumières **(b)**.

a. Mise en perspective du rôle des cheikhs

La centralité de la figure du cheikh et leur rôle au sein du site d'Adré ne peut qu'être constatée. Les cheikhs répondent en effet à des problématiques immédiates et très concrètes. On peut mentionner le fait de garantir l'accès aux ressources (eau, nourriture), représenter leur communauté auprès des autorités et des acteurs humanitaires, garantir la cohésion sociale avec l'enregistrement des nouveaux arrivants et la résolution des conflits de proximité. Enfin, sujet particulièrement sensible, s'assurer que leur communauté est relocalisée dans un camp HCR avec un accès aux ressources le meilleur possible et le plus loin de potentielles sources de conflits (notamment avec les communautés arabes du Tchad).

Cependant plusieurs éléments peuvent prêter à discussion. D'une part l'unicité du profil des cheikhs (masculin et généralement de plus de 40 ans), autorité traditionnelle, contraste avec la **diversité de la population et la multiplicité des aspirations politiques de la société soudanaise**. D'autre part **le processus de légitimation voire dans quelques cas la légitimité même des cheikhs peut poser question**.

(i) Une société du Darfour diverse et politiquement engagée

Politiquement la société soudanaise a été traversée par une multiplicité de mouvements. On pourrait retenir les courants liés aux confréries religieuses et à l'islamisme. Mais également les mouvements de gauche et syndicaux avec un des partis communistes les plus influents d'Afrique dans les années 1960. Enfin, plus récemment le mouvement démocratique se structurant via des comités de résistance a été l'instigateur du renversement du régime de Omar El Beshir en 2019. A cette époque toute une partie de la société notamment les classes intermédiaires urbaines, les étudiants et les femmes, s'est mobilisée.

Il apparaît que la majorité de la population présente dans le site d'Adré est originaire de centres urbains tels que El Geneina et Mournei. Les équipes d'évaluation ont pu constater la présence de nombreuses personnes faisant partie de la classe intermédiaire (enseignants, juristes, médecins, infirmiers etc.) et de jeunes avec un haut niveau d'étude. Ces personnes ont pu à des degrés divers s'impliquer dans les mouvements sociaux de 2019 et ont très souvent une conscience politique très affûtée. Le déplacement leur a fait perdre leur statut social et leurs moyens d'existence mais pas leur compréhension des différents enjeux sociétaux et leur capacité à se mobiliser.

(ii) Une légitimité relative des cheikhs dans le site d'Adré

Le caractère relatif de la légitimité des cheikhs est lié au processus de désignation des cheikhs (**(α)**) et à leur exercice du pouvoir (**(β)**).

α. Un processus de désignation contesté

Le processus de légitimation des cheikhs au sein d'un site de réfugiés peut poser question. Tel que formulé par les anthropologues Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil⁵⁴ dans le contexte du Darfour, le rôle des organisations étrangères peut donner lieu à des critiques. En effet, selon eux « les chefs traditionnels [sont considérés] d'un point de vue purement utilitaire. Les organisations humanitaires, en particulier, souhaitent utiliser l'administration locale comme point d'accès aux communautés, que ce soit pour mettre en œuvre des programmes, transmettre des messages à la communauté ou au monde extérieur ». Ils poursuivent en précisant que les « interlocuteurs internationaux préfèrent traiter avec des personnes ayant un certain niveau d'éducation, qui s'expriment clairement en arabe, voire en anglais, mais qui ne maîtrisent pas forcément les dynamiques traditionnelles. Souvent, ils ne savent pas comment identifier les dirigeants représentatifs, ni comment les impliquer. Dans le même temps, le simple fait d'être en contact avec les acteurs internationaux confère du pouvoir aux nouveaux dirigeants. Leur prestige et leur pouvoir s'accroissent lorsqu'ils sont intégrés aux programmes d'aide humanitaire au sein de comités de distribution, ou embauchés comme personnel local. Cela peut aggraver les tensions au sein d'une communauté, entre les dirigeants traditionnels et les nouveaux dirigeants, une dynamique qui inquiète les observateurs locaux. »

Dans le site d'Adré la désignation de nouveaux dirigeants qui n'étaient pas des leaders coutumiers dans les zones d'origine a pu être constatée lors de la collecte de données. Quand bien même des dirigeants traditionnels se seraient d'abord imposés « naturellement » comme cheikh d'un bloc, ils ont en grande partie été relocalisés dans des sites formels du HCR.

La désignation de nouveaux dirigeants a ainsi été une constante dans une très grande majorité des blocs du site. Cependant le processus de désignation ne concernerait pas la communauté dans son ensemble mais bien plutôt une petite minorité. En effet, certains informateurs clés interrogés ont précisé que les nouveaux cheikhs sont désignés de manière unanime par seulement quelques personnes. Il n'y aurait pas de rassemblement de l'ensemble de la

⁵⁴ Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil, *Traditional Authorities' Peacemaking Role in Darfur* (Washington, DC: United States Institute of Peace, 2012); p. 34-35

communauté d'un bloc pour désigner leur leader. Le fait qu'une personne soit érigée au rang de cheikh serait ainsi plus vécu comme un état de fait que comme résultant d'un véritable choix par les habitantes et les habitants. A l'inverse des cheikhs de quartier tchadiens de la ville d'Adré qui sont désignés par un comité des sages, le fait d'être primo arrivant et la capacité à communiquer efficacement auprès des autorités sont les principaux éléments qui font qu'une personne devient cheikh. Très concrètement, lorsqu'une famille de réfugiés soudanais arrive à Adré, la CNARR et les habitants du site eux-mêmes recommandent aux nouveaux arrivants les espaces disponibles où s'installer. Pour désigner ces espaces ils reprennent le nom du cheikh en l'invitant à se rendre dans le bloc de tel cheikh pour s'y installer.

β. Un exercice du pouvoir parfois sujet à des tensions

Tel que rapporté lors des entretiens réalisés il existe une critique latente sur la rétention d'information par les cheikhs. Il apparaît que les autres catégories de population - en particulier les femmes - sont tenues à l'écart des décisions qui impactent tous les habitants. Cela a été le cas par exemple pour la mise en place des distributions alimentaires et également aujourd'hui concernant les discussions liées à la relocalisation des habitants dans les camps formels en dehors du site d'Adré.

Le caractère relatif de cette légitimité représentative fragilise la position des cheikhs lorsqu'il existe des dissensions sur un sujet en particulier. Dernièrement par exemple les cheikhs de la zone Sud ont été consultés pour que la population de leurs blocs soit relocalisée dans le camp de « Dougui ». Les habitants s'y sont opposés pour des raisons multiples telles que la réduction présumée dans l'accès à des ressources et la présence de communautés arabes à proximité du camp. Ce rejet s'est manifesté de manière parfois violente avec l'incendie délibéré de l'habitat de certains cheikhs notamment par des groupes de femmes. In fine cela a conduit à une remise en cause du système de gouvernance dans la zone avec la suppression des rôles de cheikhs.

b. Le rôle des femmes

La présentation du rôle des femmes **(i)** et les perspectives **(ii)** qu'il serait possible d'envisager tel qu'il ressort des entretiens réalisés constitue un enjeu important en matière de gouvernance du site.

(i) La situation actuelle des femmes au sein du site d'Adré

Lors des entretiens menés auprès des informatrices clés, une majorité d'entre elles ont insisté sur la charge du quotidien qui pèse sur elles : s'occuper des enfants, aller chercher de l'eau, du bois ou trouver des moyens de subsistance dans la ville d'Adré pour compléter les rations des distributions alimentaires. Autant de tâches qui ne pesaient pas autant sur elles lorsqu'elles vivaient dans des centres urbains tels que El Geneina ou Mournei. Ce sentiment de déclassement est particulièrement prégnant pour les femmes qui ont un haut niveau d'éducation et des compétences reconnues au Soudan et qui n'ont pas les opportunités économiques leur permettant de retrouver ce statut.

Selon le rapport “*Through Their Eyes: Experiences of Displaced Sudanese Women and Girls in Eastern Chad*”⁵⁵ : « Au Soudan, les relations entre les genres sont marquées par la prévalence de normes culturelles et sociales conservatrices qui cantonnent les femmes à des rôles traditionnels, ce qui a souvent pour effet de consacrer leur statut subordonné et de renforcer leur dépendance vis-à-vis des hommes ». Il ne s’agit donc pas ici de dresser une situation où les femmes soudanaises parce qu’elles sont réfugiées au Tchad seraient dépossédées de leur statut social. Cependant il semble que les dynamiques de genre observées au Soudan soient accentuées suite au déplacement.

Les recherches de Tsjeard Bouta, Georg Frerks et Ian Bannon⁵⁶ soulignent une double dynamique qui peut paraître contradictoire. D’un côté une dynamique transformative dans les changements des rôles liés au genre. Avec la possibilité pour les femmes d’être impliquées dans des discussions – souvent informelles – pour favoriser les processus de paix et de cohésion sociale⁵⁷. Dans le même temps la participation des femmes est confrontée à de multiples obstacles. Notamment le fait que dans les sociétés traditionnelles « on attend des hommes qu’ils représentent leur foyer et leur village au sein de la communauté et vis-à-vis du monde extérieur »⁵⁸. Dans le même temps « Les femmes assument une lourde charge domestique, notamment en s’occupant des enfants, et cette charge peut être particulièrement lourde après un conflit, car elles sont plus nombreuses à diriger un foyer ».

Ces derniers obstacles se retrouvent dans les propos des entretiens réalisés dans le site d’Adré. Pour reprendre en substance les termes rapportés dans le cadre d’un focus groupe exclusivement féminin « la politique est réservée aux hommes nous n’avons pas le temps de nous y consacrer. Quand on est arrivé ici, c’est les hommes qui ont pris tout à notre place. Tous les postes importants sont occupés par les hommes ». En matière de gouvernance donc seuls les cheikhs, exclusivement masculins, sont habilités à représenter la communauté dans son ensemble. Les rôles de représentation auxquelles les femmes ont accès sont liés à une problématique en particulier (les comités de protection par exemple) ou lié spécifiquement à leur statut de femme (comités de femme). Seulement bien loin d’adopter une posture passive, les informatrices clés ont rapporté qu’elles discutent entre elles, se moquant des incohérences de la représentation masculine qu’elles estiment parfois auto proclamée. De manière plus frontale elles n’hésitent pas à incendier délibérément la tente d’un cheikh qui ne défendrait pas selon elles les intérêts de la population.

En termes de gouvernance l’accès des femmes à des postes de représentation se traduit donc par un véritable rapport de force au sein du site. Plusieurs tentatives ont été rapportées – notamment dans la zone Sud qui a fait l’objet d’une remise en cause des cheikhs existants – pour qu’une femme soit désignée « cheikha ». Cependant devant le rejet unanime des autres cheikhs elles n’ont pas réussi, pour le moment, à faire valoir la féminisation de ce rôle.

⁵⁵ Virginie Baudais, Amal Bourhrous, Prisca Nandoumabe et Marie Riquier, *Through Their Eyes: Experiences of Displaced Sudanese Women and Girls in Eastern Chad* (Stockholm: Stockholm International Peace Research Institute et BUCOFORE, 2025) ; p.37

⁵⁶ Sjeard Bouta, Georg Frerks et Ian Bannon, *Gender, Conflict, and Development* (Washington, DC: The World Bank, 2005)

⁵⁷ Ibid p.65

⁵⁸ Ibid p.125-127

(ii) **Les perspectives pour accroître la place des femmes au sein de la gouvernance du site d'Adré**

En premier lieu la **féminisation des figures d'autorité traditionnelle existe bien** même si cela reste une minorité au Darfour. Plusieurs exemples peuvent être mentionnés. Le 1^{er} janvier 2011 Fatima Mohammed al-Fadul Adam Rijal a été désignée *Omda* de la ville de Nyala (Darfour Sud). Cette dernière a attribué la charge de **sheikha** à des femmes, seulement semble-il⁵⁹ en charge des affaires des femmes. Dans de multiples camps de déplacés internes (camp de Kalma⁶⁰ près de Nyala et Abu Shouk Camp près de El-Fasher⁶¹) en plus du système de gouvernance des cheikhs masculins un système parallèle de sheikhas a été mis en place. Selon certains chercheurs⁶² la féminisation des figures traditionnelles pourrait être liée à une volonté de la part des décideurs politiques soudanais de se concilier les faveurs des acteurs internationaux. Il n'empêche que la féminisation de ces rôles existe et a même été citée par les informatrices clés présentes à Adré pour insister sur leur incompréhension d'être écartées des processus de représentation et de décision.

En second lieu, une figure traditionnelle féminine appelée la « **Souchiya** »⁶³ a été mentionnée par plusieurs informatrices et informateurs clés qui avaient tous en commun d'être originaire de l'Ouest du Darfour sans avoir de liens présents ou passés. Tel que mentionné lors des entretiens la Souchiya est la leader des femmes. D'un point de vue hiérarchique elle commande les sheikhas qui existent dans chaque quartier. Son rôle est à la fois centré sur les femmes et les problématiques qui leur sont propres mais aussi de représentation de l'ensemble de la société.

D'une part elle organise des rencontres régulières entre femmes pour trouver des solutions aux tâches du quotidien (un point d'eau dysfonctionnel par exemple) ou le recueil de plaintes liées à des cas de VBG. Lorsqu'il y a un événement social tel que les mariages ou les cas de décès elle est chargée de la mobilisation des femmes et d'appuyer la famille concernée si le besoin s'en fait ressentir. D'autre part, son rôle dépasse la représentation des femmes. En effet tel que rapporté dans le cadre des entretiens une partie des récoltes agricoles serait donnée à la Souchiya qui l'utiliserait en retour pour organiser des festivités qui concernent l'ensemble de la communauté. Son rôle est donc clé en matière de cohésion sociale.

La détermination de la femme devant remplir ce rôle serait le résultat d'élection impliquant l'ensemble de la communauté (femmes et hommes donc). Les critères considérés sont sa sagesse, son audace et son charisme. *Sagesse* parce que son expérience de la vie sociale et le respect qui en découle sont de première importance. *Audace* parce qu'elle doit porter la voix des femmes et défendre leur point de vue. *Charisme* parce qu'en fine c'est sa capacité à mobiliser les

⁵⁹ Cf. Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil, *Traditional Authorities' Peacemaking Role in Darfur* (Washington, DC: United States Institute of Peace, 2012); p. 27

⁶⁰ Amnesty International. *Sudan: Displaced in Darfur: A Generation of Anger*. London: Amnesty International, 2008. p. 5

⁶¹ Mawa Mohamed et Shamsia Ramadhan, "Agents of Change: Women's Leadership in Peacebuilding and Social Transformation in Abu-Shouk Camp," *The Journal of Social Encounters* 8, no. 2 (2024): 238–252

⁶² Jérôme Tubiana, Victor Tanner et Musa Adam Abdul-Jalil, *Traditional Authorities' Peacemaking Role in Darfur* (Washington, DC: United States Institute of Peace, 2012); p. 27

⁶³ L'orthographe du terme « souchiya » a été reporté tel qu'entendu phonétiquement par l'équipe de collecte de donnée : su.fj.ja

femmes mais aussi l'ensemble de la société lors d'événements sociaux qui fera d'elle une « bonne » Souchiya ou non.

La question de savoir si les comités de femmes et les présidentes de ces comités qui existent déjà à raison de un par zone⁶⁴ ne remplissent pas déjà ce rôle a été posé lors des différents entretiens. Il a été rapporté que pour elles la légitimité de la souchiya et de la présidente d'un comité de femmes diffère. En effet, la souchiya est élue par l'ensemble de la communauté. Les présidentes des comités des femmes sont élues par la communauté également. Seulement les femmes susceptibles d'être élues sont d'abord validés par les cheikhs avant d'être candidate lors de l'élection. Ensuite les comités et présidentes des femmes seraient avant tout tournés vers la relation avec les autorités et les organisations extérieures plus qu'un lien social à l'intérieur de chaque « bloc ». Tel que cela a été présenté par les informatrices clés, si les besoins des femmes sont effectivement discutés dans le cadre de réunions, c'est tout le rôle de mobilisation et de cohésion sociale qui se perdrait petit à petit.

D. Relations entre le site d'Adré et la ville d'Adré

En matière de relations entre le site d'Adré et la ville d'Adré il existe un système de conciliation et de régulation des conflits **(1)**. La solidarité est donc réelle à la fois entre la ville d'Adré et le site d'Adré et entre les habitants du site même. Mais de nombreux facteurs mettent à mal cette cohésion sociale **(2)**.

1. Les modes de régulation des conflits existants

Les modes de régulation existants constituent un prolongement des mécanismes de régulation des conflits existants à la fois au Darfour et à l'Est du Tchad **(a)**. Les comités de conciliation jouent ainsi un rôle de première importance pour réguler les conflits entre populations **(b)**.

a. Les institutions coutumières de médiation sociale au Soudan et à l'Est du Tchad

(i) Au Soudan

La *judiyya* est une médiation coutumière dans laquelle des personnes respectées de la communauté interviennent pour résoudre un conflit entre deux parties. L'objectif principal n'est pas de punir mais de réconcilier et restaurer l'harmonie sociale.

Au Soudan, selon le chercheur Mustafa Babiker⁶⁵ il s'agit d'une institution sociale importante qui permet de résoudre les conflits à différents niveaux, allant des différends personnels entre individus aux conflits entre groupes ethniques ou tribaux. Osman Egeimi⁶⁶ ajoute également que les médiateurs (ou « ajaweed » au pluriel ; « ajwadi » au singulier) sont généralement choisis parmi les chefs traditionnels (ou administrateurs locaux), qui sont des anciens respectés et des

⁶⁴ Rappelons qu'il existe quatre zones dans le site d'Adré cf. carte interactive de la sous « 2. Cartographie des zones de voisinage »

⁶⁵ Mustafa Babiker, "Judiyya: Indigenous Conflict Resolution in Sudan," in *Traditional Approaches to Peacebuilding*, ed. Luc Reyhler and Thania Paffenholz (Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers, 2011)

⁶⁶ Osman O. Egeimi, Muddathir Abdel Rahman, et Mohammed Ahmed Abdalla, *Traditional Mechanisms of Conflict Resolution in Sudan* (Khartoum: Ahfad University for Women, 2003), 20.

« hommes de bonne conduite et dignes de respect ». Enfin selon Salomé Bronkhorst⁶⁷ dépendant de la gravité de la situation les parties sont d'abord reçues par l'Imam ou les sheikhs puis les omdas et enfin les Nazirs suivant la chaîne hiérarchique des autorités traditionnelles.

Il s'agit donc avant tout d'une institution de médiation entre les parties qui suit des étapes bien précises :

- L'expression du pardon mutuel par les deux parties ;
- Les *ajaweed* mettent en avant des exemples de résolution de conflits du point de vue du Coran ;
- Une présentation par chacune des parties de son analyse du conflit ou du problème (en d'autres termes, les deux parties ont la possibilité d'exposer leur point de vue et d'exposer ce qu'elles considèrent comme les faits et les facteurs ayant contribué au conflit) ;
- Une voie à suivre est proposée par les *ajaweed* et discutée (bien que le médiateur puisse déjà avoir une solution au conflit, il est d'usage de respecter les parties au conflit, de les laisser toutes deux exposer leur point de vue, ce qui contribue à leur donner le sentiment que la solution vient d'elles) ;
- Une conclusion de la *juddiya* avec une lecture du Coran (Egeimi et al., 2003).

Historiquement la *juddiya* a joué un rôle clé dans la médiation des conflits liés aux migrations pastorales et tout type de ressources partagées telles que les points d'eau par exemple.

(ii) A l'Est du Tchad

Dans l'Est du Tchad, et plus particulièrement dans la région du Ouaddaï, la gestion des conflits repose encore largement sur des mécanismes de conciliation issus des institutions coutumières. Héritées en partie de l'organisation politique de l'ancien sultanat du Ouaddaï, ces pratiques privilégient la médiation collective et la recherche d'un compromis permettant de restaurer l'équilibre social plutôt que la sanction judiciaire. Les conflits locaux – qu'il s'agisse de litiges fonciers, de tensions entre agriculteurs et éleveurs ou de différends intercommunautaires – sont fréquemment soumis à l'arbitrage d'autorités traditionnelles telles que les chefs de canton, les chefs de village ou des notables reconnus pour leur sagesse et leur impartialité. La médiation prend généralement la forme d'assemblées réunissant les parties en conflit et des intermédiaires respectés, dans lesquelles la négociation aboutit à un accord de réconciliation et, dans certains cas, à des compensations destinées à prévenir l'escalade de la violence. Ces dispositifs s'inscrivent dans un ensemble plus large de pratiques sahéliennes de résolution des conflits, comparables à celles observées dans la région voisine du Darfour, où les médiateurs traditionnels jouent un rôle central dans les processus de paix locale. Malgré l'extension du système judiciaire étatique, ces mécanismes coutumiers continuent de bénéficier d'une forte légitimité sociale dans les sociétés rurales de l'Est tchadien, où ils constituent souvent la première instance de règlement des différends.

⁶⁷ Bronkhorst, Salomé. 2012. "Customary Mediation in Resource Scarcities and Conflicts in Sudan: Making a Case for the *Juddiya*." In *Integrating Traditional and Modern Conflict Resolution: Experiences from Selected Cases in Eastern and the Horn of Africa*, edited by Martha Mutisi. ACCORD Monograph Series, no. 2. Durban: African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD) ; p.128-130



b. Les comités de conciliation réfugiés – autochtones à Adré

Les comités de conciliation ont été créés pour améliorer la cohésion sociale et ont une composition mixte autochtones et réfugiés **(i)**. Ils jouent un rôle de régulation des conflits fonctionnel lié à de multiples sujets **(ii)**.

(i) La création des comités de conciliation et leur composition

α. La création des comités de conciliation

Des comités de conciliation autrement appelés comités de « cohabitation » existent à raison de un par zone dans le site⁶⁸. Ils ont des degrés de structuration et d'officialisation différenciés selon les zones, mais partagent toujours un objectif commun : favoriser le maintien ou l'amélioration de la cohésion sociale. Selon les informations collectées, la création de comités de conciliation, notamment le comité de conciliation de la zone Nord est une initiative de la Croix Rouge Tchadienne. Le comité de la zone Nord s'est réuni pour la première fois le 20 octobre 2023 à la suite de quoi les autres comités de conciliation ont été créés.

L'initiative de la Croix Rouge Tchadienne est intéressante dans le sens où elle a réuni d'un côté les chefs de quartiers limitrophes et de l'autre les cheikhs des blocs de la zone correspondante du site pour ensuite les réunir en un comité de conciliation commun aux populations autochtones tchadiennes et aux populations réfugiées soudanaises. Une entité nouvelle a ainsi été créée en prise avec la nouvelle réalité et dans la continuité des modes de résolution des conflits par la médiation et au Tchad et au Soudan (voir développement précédent). Selon les termes mêmes des informateurs clés, les comités de conciliation ont continué de se réunir chaque vendredi sous un arbre situé au point de rencontre entre le site et la ville d'Adré y compris lorsque la Croix Rouge Tchadienne a arrêté de les soutenir.

β. La composition des comités de conciliation

En matière de composition les comités de conciliation sont en principe à parité avec 50% de représentants des réfugiés et 50% de membres tchadiens. Les personnes qui en font partie sont soit des chefs de quartiers pour les membres tchadiens ou des cheikhs du site pour les membres réfugiés soudanais. Une composition entièrement masculine donc comme n'a pas manqué de le souligner une informatrice clé. Il existe une diversité ethnique au sein des membres du comité. L'unicité ethnique entre membres tchadiens et soudanais facilitent les échanges. Mais c'est toujours en arabe que les discussions ont lieu comme signe d'officialisation supplémentaire de la parole échangée mais aussi et surtout pour que tout un chacun puisse comprendre la tenue des échanges. Que les personnes soient massalit, erregas, zaghawas, borghos etc.

Le degré de structuration des comités est différent. Le comité de la zone Nord, le plus ancien, a par exemple des membres établis à parité entre tchadiens et soudanais. Le comité de la zone Ouest qui traite pour l'essentiel avec le quartier de Atachane est lui plus un système de médiation

⁶⁸ Rappelons ici qu'il existe quatre zones dans le site qui font référence aux points cardinaux : la zone Nord, Est, Ouest et Sud. Cf. partie « 2. Cartographie des zones de voisinage » du présent rapport.

entre les cheikhs du site et le chef de village tchadien d'Atachane accompagné d'un ou de deux conseillers.

(ii) Le rôle des comités de conciliation et les modes de résolution des conflits

α. Le rôle des comités et les sujets discutés

Le fait qu'il existe un comité de conciliation par zone est lié au **rôle** joué par cette institution de médiation dans des conflits de proximité. Chaque zone du site est ainsi en relation directe avec certains quartiers spécifiques de la ville d'Adré. A charge pour chaque comité de conciliation de régler des conflits de proximité liés à l'interaction entre populations réfugiées et populations autochtones.

Les **sujets** discutés sont très variés. On peut mentionner les cas de vols (téléphones, bétails, cartes de rationnement alimentaires), les « bagarres » entre jeunes, les cas d'adultères ou de relations non officialisées auprès des familles. Mais aussi des cas de mariages mixtes entre réfugiés et tchadiens qui donnent lieu à des festivités communes. Enfin, le dernier sujet mentionné est le partage des ressources (points d'eau, latrines, hôpitaux) en particulier en matière d'approvisionnements en eau. Ces nouvelles ressources se trouvent pour l'essentiel dans le site de réfugiés qui concentre l'essentiel des interventions des acteurs extérieurs notamment des organisations non gouvernementales et des nations unies. Cela participe à une bonne cohésion sociale avec de nombreuses populations autochtones se rendant dans le site pour accéder à ces ressources. Mais cela peut susciter des conflits d'où la nécessité de les réguler au sein des comités de conciliation.

β. Le mode de résolution des conflits

Lorsqu'une infraction est discutée, l'objectif des représentants de chaque communauté (réfugiée ou autochtone) est d'identifier l'auteur présumé et les victimes potentielles pour les réunir et trouver une solution. Dans la mesure du possible les personnes concernées par le conflit sont convoquées pour exposer leurs points de vue et les membres du comité de conciliation cherchent à définir un terrain d'entente. Autant que possible la résolution du conflit est documentée par écrit afin de garder une trace de la résolution du conflit. En cas d'impossibilité à trouver un point d'entente le litige est remonté au leader des cheikhs et à la CNARR⁶⁹ ainsi que les autorités tchadiennes.

⁶⁹ Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR).



2. Une solidarité réelle... confrontée à de nombreux défis qui mettent à mal la cohésion sociale

Il ressort des entretiens qu'une solidarité existe **(a)** mais que de multiples facteurs peuvent mettre à mal la cohésion sociale **(b)**.

a. Une solidarité réelle

Dès les premiers jours de la crise, lorsque les populations de El Geneina (Soudan) et des environs ont afflué massivement à Adré, la solidarité des Tchadiens à l'égard des Soudanais s'est manifestée de manière très concrète. Les habitants d'Adré se sont cotisés pour leur distribuer des aliments, des ustensiles de cuisine, les ont logés dans leurs cours et ont partagé leurs ressources en eau. Sans verser dans une forme d'angélisme, l'accueil d'un afflux massif de population ne se faisant pas sans difficulté, on peut retenir qu'aujourd'hui encore le souvenir de ces premiers jours est l'expression d'une solidarité entre tchadiens et soudanais.

Comment expliquer cette solidarité spontanée et encore réelle aujourd'hui ? sans prétendre à l'exhaustivité en la matière, plusieurs facteurs ressortent des entretiens réalisés. On peut mentionner pêle mêle :

- L'unicité de religion et des événements culturels communs
- L'existence d'une forme de « communauté de destin »
- La multiplication de la population qui induit une pression sur les ressources mais également une multiplication de ces dernières et une demande qui se traduit par la nécessité d'une offre sur le marché plus importante.
- Le transfert de ressources matérielles et de savoirs intellectuels

La croyance en l'islam et des événements culturels communs se traduit par le partage de référentiels communs, de fêtes communes et de moments marqueurs de sens partagés tel que le Ramadan. Très concrètement la journée est rythmée au gré des heures de prière et chaque vendredi les populations réfugiées (du moins les hommes) se rendent dans les mosquées de la ville d'Adré pour la prière du vendredi. Lors des mariages « mixtes » entre populations réfugiées et populations tchadiennes les populations se rendent visitent pour participer aux festivités. Il existe une compréhension mutuelle, les traditions pour se marier ou pour enterrer les morts étant les mêmes. Ainsi les populations tchadiennes ne se mêlent pas que par intérêt économique. Les soudanais viennent bien sûr « à la ville » pour y trouver du travail journalier. Mais plus que tout, des événements rassembleurs réunissent les populations qui tissent des liens de plus en plus étroits. Ce qui favorise une bonne cohésion sociale entre les autochtones tchadiens et les réfugiés soudanais.

L'expression de « **communauté de destin** » ne fait pas référence aux termes utilisés par les informateurs clés eux-mêmes mais ressort de plusieurs éléments. En premier lieu des similitudes ethniques entre certaines zones de voisinages du site et des quartiers de la ville facilitent les échanges. Des familles ont des ancêtres communs, parlent la même langue et ont pu habiter alternativement à l'Est du Tchad et au Darfour au cours du temps. Dans la zone Nord du site par exemple une majorité de la population est d'ethnie zaghawa, ce qui est le cas également pour les habitants du quartier limitrophe de la ville d'Adré (Mabrouka). Au-delà de l'appartenance à une

ethnie commune on peut présumer qu'il subsiste une rémanence historique (voir développement précédents partie « 1. L'existence historique de plusieurs entités politiques : les Dar ») de Dar Masalit. Les zones d'origine et Adré ayant fait partie d'un même espace géopolitique historiquement.

L'afflux conséquent de la population induit une pression sur les ressources existantes mais également une **augmentation de la demande de produits en tout genre**. De nombreuses boutiques et un marché central est présent dans le site. Marchands soudanais et tchadiens peuvent donc tirer profit de cette situation ce qui favorise un certain dynamisme économique.

Enfin, suite à l'arrivée de populations réfugiées, des fonds extérieurs ont été disponibilisés pour les acteurs locaux, nationaux et internationaux. Ceux-ci ont ainsi pu augmenter leur capacité de réponse avec des interventions d'urgences mais aussi des activités / construction d'infrastructures qui ont vocation à perdurer à moyen et à long terme. Une multiplicité de latrines, de points d'eau et d'hôpitaux semi durables ont ainsi été construits. Concernant les points d'eau par exemple, les populations autochtones viennent s'y approvisionner – l'eau étant gratuite contrairement à leurs quartiers –. La qualité et la disponibilité des soins se trouve améliorée en soutien des hôpitaux tchadiens déjà présents, avec l'arrivée de médecins mobilisés par des associations telles que Médecin Sans Frontière. Mais plus que tout, l'arrivée de médecins soudanais disposant de **connaissance et d'une expertise** reconnue sont présents dans le site avec possibilité pour les tchadiens d'y avoir recours. Enfin, afin de favoriser la cohésion sociale des ménages tchadiens particulièrement vulnérables bénéficient également des distributions alimentaires mensuelles mises en place par le PAM et Acted.

La ville d'Adré s'en trouve transformée et des quartiers jusqu'ici périphériques deviennent centraux et gagnent en accès à de multiples ressources. Le quartier d'Atachane au Sud-Ouest de la ville d'Adré est à ce titre particulièrement éclairant. Son nom même est étymologiquement lié au terme arabe عطش ('aṭash) qui signifie la soif. Tel que rapporté lors des entretiens, les populations devaient parcourir plusieurs kilomètres chaque jour pour s'approvisionner en eau au Nord d'Adré.

b. Les défis en matière de cohésion sociale

La cohésion au sein du site et entre le site et la ville d'Adré est liée entre autres à de nombreux défis notamment : le degré d'accès aux ressources des ressources (i), le foncier (ii) et l'insécurité (iii).

(i) Le degré d'accès aux ressources

Plusieurs cas de points d'eau qui avaient été construits par des acteurs extérieurs à l'attention des populations réfugiées ont été privatisés. Le propriétaire tchadien du terrain sur lequel a été construit la structure a ainsi édifié une clôture autour pour en contrôler l'accès et faire payer les consommateurs. Des maisons sont parfois même construites au niveau du point d'eau privatisé avec l'idée de les louer. Plusieurs sheikhs au sein du site ont déclaré qu'ils avaient parfaitement intégré cette possibilité en adoptant une stratégie de mitigation. Celle-ci consiste à demander aux acteurs extérieurs de construire toutes les structures (latrines et points d'eau notamment) au plus près des axes routiers où – semble-t-il – les terrains sont publics. Ce phénomène reste minoritaire mais il ne s'agit toutefois pas d'un cas isolé.

De plus des tensions ont été rapportées au niveau des points d'eau en lien avec les files d'attente qui peuvent être conséquentes à certaines heures. Certains autochtones sont parfois enclins à considérer qu'ils n'ont pas à attendre, jouissant d'un droit d'accès privilégié à ces structures qui, sans être construites directement à leur attention, sont construites sur leurs terres.

(ii) Le foncier

Avant l'arrivée des populations réfugiées les terres étaient utilisées par les populations autochtones pour les cultures. L'extension progressive de l'urbanisation de la ville en faisait également une zone d'opportunité économique pour les propriétaires terriens avec la possibilité de vendre leur parcelle ou de construire eux même des maisons pour les louer. L'afflux massif d'une nouvelle population a bouleversé l'économie de nombreux ménages tournée vers l'agriculture et les possibilités d'investissements immobiliers liés à l'urbanisation progressive.

La solidarité ou à tout le moins la tolérance des populations autochtones quant à l'occupation de leurs terres par les réfugiés soudanais existe bien. Mais elle repose sur un équilibre fragile.

D'un côté les populations soudanaises se trouvent dans la nécessité d'occuper ces terres pour se loger. Au travers des différents entretiens réalisés, on perçoit à la fois un profond respect de la propriété et en même temps la volonté, exprimée plus ou moins explicitement, d'accéder aux ressources aux alentours. En premier lieu on peut supposer que ce respect de la propriété est intrinsèquement lié à leur propre situation dans leurs zones d'origines : ils se trouvent dépossédés de leurs terres. Réclamer la propriété de nouvelles terres, y compris comme un état de fait reviendrait à nier leur propre droit à retrouver leurs terres au Darfour voisin. C'est pourquoi les vellétés de reprise de possession des terres par un propriétaire tchadien avec l'expulsion de plusieurs familles ont semble-t-il toujours été respectées par les réfugiés à condition que cela soit réalisé à petite échelle. En second lieu, les populations soudanaises font face à une réduction des distributions alimentaires régulières et à la nécessité de trouver des sources d'énergie tel que le bois pour cuisiner. Il existe donc des vellétés exprimées plus ou moins explicitement de cultiver

la terre aux alentours ce qui est – sauf exception – impossible sauf comme journalier dans le champ d'un autochtone.

D'un autre côté les autochtones tchadiens se trouvent dans une situation où il leur est impossible de cultiver leurs terres. En 2023 l'arrivée des réfugiées entre mai et fin septembre a coïncidé avec la saison des pluies qui est essentielle à l'équilibre alimentaire des populations pour une année entière. C'est pourquoi les ménages tchadiens dont l'intégralité des parcelles se trouvent au niveau de l'actuel site sont considérablement fragilisés économiquement. Dans le même temps certains propriétaires autochtones n'hésitent pas à exploiter l'opportunité qui leur est donnée de tirer un profit de la présence de nouvelles populations. Certaines parcelles sont clôturées avec les réfugiés y vivant en leur demandant de payer un loyer pour leur présence. Certains points d'eau – construits par des acteurs extérieurs pour la communauté – sont également privatisés avec l'objectif de faire payer les populations réfugiées. Ces derniers exemples restent très minoritaires mais malgré tout bien réels.

Une question demeure en suspens à l'heure actuelle : que deviendront les différents terrains actuellement occupés par les populations réfugiées dans le cas où elles seraient intégralement relocalisées dans des camps du HCR ? Tout litige lié au cadastre ou la répartition des terres entre ayant droits lors d'un héritage pourrait créer une augmentation considérable des contentieux. Les terres disposant de ressources telles que des points d'eau fonctionnels vont en effet très vraisemblablement augmenter considérablement leur propre valeur et la valeur des terres adjacentes.

(iii) L'insécurité

L'insécurité se manifeste principalement à deux titres : l'existence de groupes de jeunes, les « colombiens » (**α**). Et le risque accru d'agressions sexuelles en particulier à l'extérieur et aux frontières du site (**β**).

α. Les groupes de colombiens

Selon les informations collectées au tout début de l'arrivée des réfugiés la situation en matière sécuritaire était « bonne ». Cependant rapidement des premiers groupes de jeunes créant l'insécurité seraient apparus. Ces groupes ciblaient spécifiquement toute personne à la peau claire présente dans le site, l'assimilant à « un arabe ». Aujourd'hui les informateurs clés les ont désignés unanimement comme « les colombiens ». Faisant échos aux groupes de narco trafiquants d'Amérique du Sud et laissant penser que ces groupes ont pour objectifs principal des intérêts économiques liés à la vente de drogues. On serait ainsi passé d'une certaine logique d'auto-défense (telle que perçue subjectivement par les membres de ces groupes car il ne s'agit en aucun cas ici de justifier ces violences), à une logique économique.

Ces jeunes sont très majoritairement des hommes âgés entre 14 et 25 ans. Leurs leaders ont identifié des enfants séparés de leurs familles ou les ayant perdus et les ont pris en charge en les nourrissant et en les logeant pour les intégrer à leur commerce illégal. Leur groupe serait très structuré avec un président, un vice-président et un secrétaire. Leurs actions sont avant tout des vols et le commerce de drogue sur le marché principale d'Adré. Si des cas de meurtre ont été

mentionnés ils seraient liés à ces vols et pas à des attaques ciblées volontairement. Enfin les cas d'agressions sexuelles ne seraient pas l'objet de leurs actions.

Au-delà de l'attrait économique les facteurs qui expliquent qu'un jeune intègre « les colombiens » sont multiples. En premier lieu figure les traumatismes psychologiques non soignés liés aux exactions subies au Darfour. L'absence de cadre avec des jeunes livrés à eux même favorise également l'intégration dans ces groupes. Au-delà des jeunes isolés, la quasi-totalité des informateurs clés interrogés, lorsqu'ils sont parents, ont fait état de leur préoccupation quant au manque d'instruction éducative. Le lien entre manque de scolarisation des enfants et montée progressive de l'insécurité ne fait pour eux aucun doute.

Pour atténuer ces risques, une coordination est en place au sein du site d'Adré. Un comité de vigilance et un comité de jeunes existe par zone (Nord, Sud, Est, Ouest) qui traite de cette problématique. Au sein de chaque zone il existe deux volontaires dans chaque bloc qui font partie du comité de vigilance. Dès lors qu'une agression a lieu les différents groupes communiquent entre eux pour permettre une réaction rapide. L'incident est également communiqué au Détachement de Renseignement Militaire pour la Protection des Réfugiés. Une première rencontre a déjà été organisée avec les leaders des colombiens pour transmettre des messages de sensibilisation liés aux comportements à adopter.

β. Les risques d'agressions sexuelles

Les cas mentionnés par les informateurs clés sont liés avant tout à l'extérieur de leur lieu d'habitation mais cela ne présume pas du fait que ces situations n'existent pas. Au vu de la situation de précarité économique de la population réfugiée et retournée, de nombreuses femmes se rendent dans la ville d'Adré pour réaliser des travaux journaliers notamment le ménage. A l'intérieur des maisons un focus group de femmes a fait état de propositions régulières d'argent contre des services sexuelles auquel il est parfois difficile de refuser du fait de leur vulnérabilité économique. Un risque conséquent pèse également sur les femmes réfugiées qui doivent se rendre dans des zones très éloignées du site pour y chercher du bois.

De plus en dehors du site, les populations réfugiées et retournées habitant dans des camps formels de l'OIM (retournés) ou du HCR (réfugiés) se rendent ponctuellement à Adré pour y travailler. Les femmes se rendant à Adré depuis Tongori par exemple sont dans la nécessité de venir à pied alors qu'il ne fait pas encore jour. Le coût du transport leur revenant trop cher pour le prendre.

Enfin les informateurs clés du quartier BET Nil / Hadikong (à l'Est d'Adré près de la frontière) ont rapporté des cas d'agressions sexuelles sur les zones de culture des terres. En effet, pour se nourrir ces populations vivant initialement dans la localité de Hadikong (Soudan) ont pour habitude de revenir dans les champs qui leur appartenait. Contre une partie de la récolte ou une rémunération les personnes s'étant appropriées leurs terres les autorisent à travailler. Cependant, de nombreux cas d'agressions sexuelles ont été remontés par la communauté et la stratégie adoptée est de ne plus envoyer de femmes en âge de procréer parce que trop à risque.

E. Acteurs intervenant dans le site d'Adré

Le détail des acteurs actuels dans le site d'Adré est disponible en **annexe 02**.



F. Economie – moyens de subsistance

Les moyens de subsistances sont liés en premier lieu aux distributions alimentaires qui sont mise en place tous les mois au niveau du point de distribution **(1)**. Les moyens de subsistance tels que mentionnés par les informateurs clés sont multiples **(2)** et seront analysés par catégorie **(3)**. La recherche de moyens de subsistance n'est toutefois pas sans présenter des risques ou une incidence négative sur les populations **(4)**.

1. Les distributions alimentaires

Chaque mois les ménages réfugiés ainsi que quelques ménages tchadiens parmi le plus vulnérables viennent collecter leur **assistance alimentaire** au point de distribution. Les denrées distribuées par le PAM et Acted varient telles que comme suit :

Distribution générale alimentaire : type de vivre	Quantité (g) par personne / jour	Total (g) par personne / mois
Céréales	290	8 700
Légumineuses	150	4 500
Huile	25	750
Sel	5	150
TOTAL	470	14 100

En matière de subsistance, la réception de ces denrées alimentaires est clé pour l'équilibre économique des ménages. Cependant, tel que rapporté par les informateurs clés, ces distributions alimentaires ne sont pas suffisantes à elles seules pour satisfaire l'intégralité des ménages pour une durée d'un mois. Les quantités distribuées auraient réduit petit à petit au cours du temps poussant les ménages à trouver du travail en dehors du site pour pourvoir à leurs besoins.

La zone du Sud du site a été coupée de l'assistance alimentaire⁷⁰. Plus précisément depuis le mois de décembre 2024 les ménages de la zone Sud sont poussés à être relocalisés dans différents camps formels du HCR notamment le camp de Dougui. Mais pour des raisons multiples qui seront détaillées plus bas les habitants de la zone Sud refusent d'être relocalisés. Bien que ne pouvant plus bénéficier de l'assistance alimentaire dans le site d'Adré, les populations vivant dans la zone Sud préfèrent rester et trouver des moyens de subsistance directement dans la ville d'Adré.

Et c'est justement l'attractivité économique d'Adré, la possibilité de trouver des moyens de subsistance sans dépendre exclusivement de l'assistance humanitaire qui explique la réticence d'une partie de la population à être relocalisée dans d'autres camps formels du HCR. Les populations soudanaises sont conscientes des avantages indéniables que la relocalisation vers un camp formel procure : une sécurité accrue en étant logé loin de la frontière, l'obtention formelle du statut de réfugié entre autres. Mais la possibilité d'être plus indépendant économiquement les invite à rester autant que possible. Voire pour certains ménages à revenir, y

⁷⁰ Depuis décembre 2024 les ménages de la zone Sud peuvent percevoir leur assistance alimentaire dans des camps formels du HCR mais plus dans le site de réfugiés d'Adré.

compris ponctuellement dans le site après avoir été relogé, pour travailler à Adré. Mais de quels travaux parle-t-on ?

2. Typologie des travaux possibles à Adré

Typologie selon une répartition spatiale des travaux effectués tel que mentionné par les informateurs et les informatrices clés :

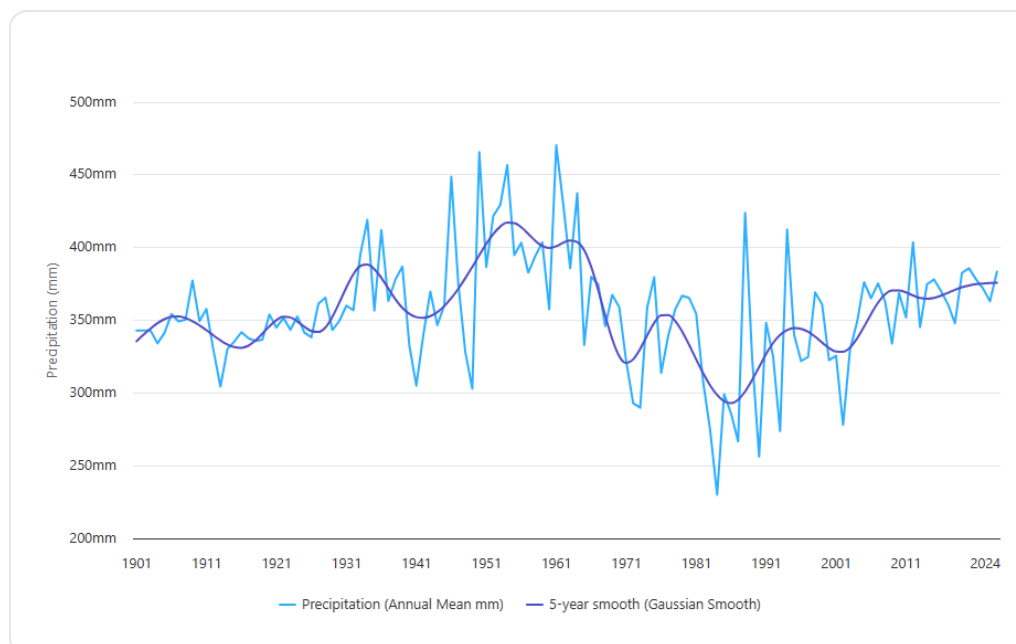
Dans la ville d'Adré	
Services :	1. lessive 2. ménages
Journalier manœuvre :	1. dockers pour décharger les camions au niveau de la frontière 2. fabrique de briques
Artisanat et travaux divers :	1. charpentiers 2. soudeurs 3. peintres 4. maçonnerie
Dans le site d'Adré	
Journaliers pour les activités des ONGs <i>notamment distributions alimentaires</i>	
A la fois dans la ville et dans le site d'Adré	
Transport :	1. de marchandises 2. de personnes (les « raksha »)
Petit commerce :	1. Vente de produits alimentaires (légumes, thé, produits transformés) 2. Vente d'ustensiles 3. Vente de tissu
Commerce : boucherie	
Travaux mécaniques	
Travaux journalier : décortiquer les arachides	
En dehors de la ville et du site d'Adré	
Agriculture :	1. journalier dans les champs des autochtones (mil, arachides, céréales etc.) 2. Découpe des herbes de fourrage pour nourrir le bétail
Collecte de bois	
Elevage <i>mais minoritaire</i>	

3. Focus sur les travaux possibles par catégories

De la typologie détaillée plusieurs secteurs ressortent qu'il est intéressant d'analyser : **(a)** l'agriculture ainsi que **(b)** les travaux journaliers et le commerce.

a. Agriculture

En matière d'**agriculture** les espèces cultivées sont variées. Le « mil, l'arachide, les pois de terre, le gombo, le sorgho, les haricots rouges, la pastèque et le sésame » ont été mentionnés. La saison pluvieuse commence à partir de fin mai et jusqu'à la fin du mois de septembre. Il s'agit de la seule période où il pleut dans l'année c'est pourquoi elle revêt une importance particulière. La pluviométrie est variable. Autant l'année 2024 avait été – selon les informateurs clés pratiquant l'agriculture – bonne. Autant les pluies de l'année 2025 ont été plus rares ce qui peut résulter en un stress alimentaire conséquent à partir de la deuxième moitié de l'année 2026. Le graphique ci-dessous issu des travaux de la Banque Mondiale⁷¹ permet de se représenter l'évolution des précipitations à l'échelle du Tchad entre 1901 et 2024 :



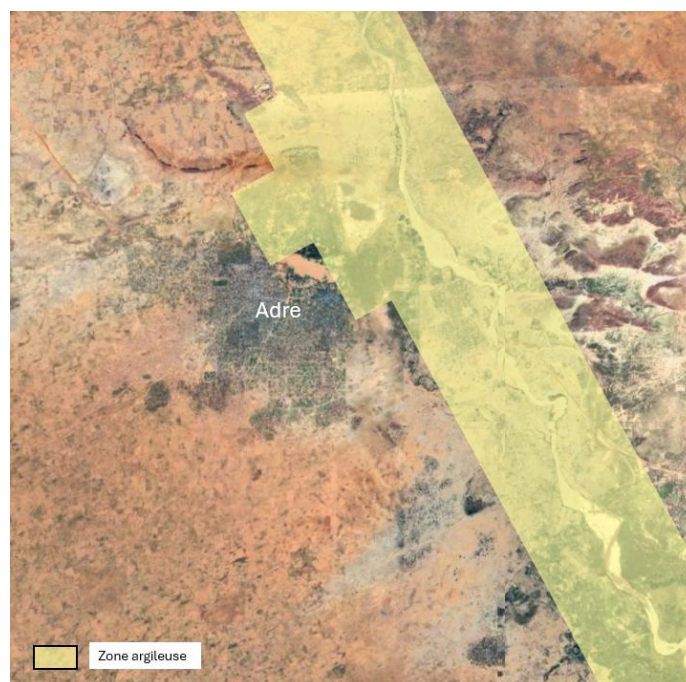
On peut voir combien l'état des précipitations a considérablement baissé tout particulièrement à la fin des années 1970 et dans les années 1980.

⁷¹ Banque mondiale, *Chad – Climate Data: Historical*, Climate Change Knowledge Portal, accessed April 2, 2026, <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/chad/climate-data-historical>.



La nature des sols influence le rendement agricole et le type d'agriculture pratiquée. Tel que rapporté par les informateurs clés à l'Est d'Adré et le long de la frontière avec le Soudan se trouve le Wadi (cours d'eau) près duquel les terres sont riches et argileuses. Le rendement s'en trouve amélioré cependant leur culture nécessite l'utilisation de bétail pour charrier les charrues ou l'usage d'outils de traction mécanisés tels que des tracteurs.

Le reste des terres sont cultivées avec des houes traditionnelles, le « daba » ainsi que le « houn ». Ces outils sont constitués d'un manche en bois et d'une lame en métal. Tout en adoptant une position debout le *daba* et le *houn* sont utilisées pour retourner la terre afin de l'ameublir, désherber ou faire des trous pour les semis.



Pour les populations réfugiées, il est possible de trouver un arrangement avec les propriétaires terriens pour pratiquer l'agriculture. Cependant, cela n'est pas possible pour une majorité d'entre eux. Certains réfugiés proposent leur force de travail pour cultiver dans les champs des autochtones tchadiens. D'autres louent ces terres et dans certains cas plus rares la terre leur est laissée à titre gracieux sans qu'il leur soit possible d'acheter la terre. En effet, tel que rapporté par les informateurs clés tchadiens, la terre est intrinsèquement liée à leur identité. C'est l'attribution de terres et la possibilité de les travailler ou de les laisser en jachère qui constitue le capital économique d'un groupe. En temps de sécheresse, tel que cela s'est produit à de multiples reprises notamment dans les années 1980 (cf. graphique de l'évolution pluviométrique au Tchad plus haut), le bétail meurt rapidement lors de ces périodes. Les populations sédentaires qui pratiquent l'agriculture sont quant à elles plus résilientes.

b. Travail journalier et commerce

Le montant des **travaux journaliers** quel qu'il soit (docker, fabrique de briques, ménages, lessives etc.) s'élève à 1500 FCFA par jour. Quelques informateurs clés ont rapporté ne toucher que 750 FCFA par jour, notamment pour les travaux agricoles.

Il est à noter qu'en mai 2025⁷² le panier de dépenses minimum mensuel moyen s'élevait à 132 000 XAF pour un ménage de 6 personnes. Ce panier alimentaire est conçu pour couvrir les besoins nutritionnels équivalant (2 191 kcal/jour/personne) en utilisant des denrées locales, sélectionnées selon leur disponibilité, valeur nutritionnelle (via Nit rival) et acceptabilité

⁷² Cluster Sécurité Alimentaire Tchad, *Panier alimentaire humanitaire et panier de dépenses minimum (Contribution Cluster SECAL)*, mise à jour mai 2025 ; p.2 : [TCHAD : Note technique du cluster sécurité alimentaire - Panier alimentaire humanitaire et panier de dépenses minimum \(MEB\) - Mai 2025 | Food Security Cluster](#)

culturelle. Les denrées considérées sont le sorgho, le niébé rouge, l'huile d'arachide, le sel et le sucre.

Si le panier de dépense minimum est susceptible d'évoluer cela donne une bonne indication du potentiel financier d'un travail journalier. A supposer qu'un des membres du ménage travaille à la ville pendant l'intégralité d'un mois de 31 jours, ce ménage ne pourra percevoir qu'un montant de 46 500 FCFA. Ce qui correspond à 35% du panier de dépense mensuel minimum pour un ménage de 6 personnes.

Le **commerce** a connu une évolution importante entre la situation avant la crise et aujourd'hui. En effet, avant la crise de nombreux produits alimentaires étaient importés depuis le Soudan vers Adré. Notamment les produits alimentaires tels que des dattes et fruits en tout genre et également des produits transformés tels que le sucre, la farine, les macaronis etc. Aujourd'hui au vu de la situation au Soudan cette chaîne d'approvisionnement est coupée et même inversée puisque ces mêmes produits sont exportés depuis le Tchad vers le Soudan. D'autres produits tels que les vêtements, les parfums, les crèmes cosmétiques, les médicaments et les produits électroniques sont également exportés vers le Soudan voisin. Les seuls produits mentionnés qui sont importés depuis le Darfour sont le charbon et les oignons.

Cependant une des contraintes majeures en terme de développement du commerce à la frontière est la possibilité pour les commerçants de venir aussi bien à Adré qu'au Darfour voisin. A moins d'être identifié comme d'ethnie arabe par les groupes armés au Darfour (notamment les FSR) il n'est pas possible de s'y rendre. De nombreux tchadiens et la très grande majorité des réfugiés soudanais se trouvent donc exclus de ce type d'activité.

4. Les difficultés rencontrées par les populations réfugiées et retournées

Poussées par la nécessité de travailler pour compléter les rations alimentaires ou pour potentiellement louer la parcelle dans laquelle ils logent, les populations réfugiées et retournées sont confrontées à des risques et à des difficultés conséquentes. Notamment **(a)** la vulnérabilisation des femmes et **(b)** une paupérisation globale toutes catégories sociales confondues.

a. La vulnérabilisation des femmes

La première de ces difficultés concerne la **vulnérabilisation des femmes**. En premier lieu parce qu'elles sont souvent les premières à chercher à avoir une activité afin de subvenir aux besoins de leur ménage. En second lieu parce qu'elles sont ciblées par les auteurs de violence basées sur le genre.

Certaines femmes parcourent de longues distances à pied pour venir travailler dans la ville d'Adré. C'est le cas par exemple des retournées de la localité de Tongori qui partent dès la nuit pour pouvoir arriver au matin et chercher du travail. Les activités de collecte du bois pour les femmes réfugiées constituent également un risque étant donné que ces zones se trouvent éloignées du site d'Adré. D'autres informatrices clés vivant dans le site ont rapporté qu'elles étaient assez régulièrement sollicitées par les hommes pour des faveurs sexuelles au sein des foyers dans lesquelles elles réalisent les ménages et lessives. Enfin, les populations retournées des quartiers de « BET Nil / Hadikong » à l'Est d'Adré ont pour habitude de retourner cultiver dans

les champs qui leur appartenaient. Ils ne font en principe pas l'objet d'attaque de la part des populations s'étant appropriées de leurs terres dans la mesure où ils s'acquittent d'un paiement (location ou versement d'une partie de la récolte). Seulement de nombreuses femmes, souvent jeunes, ont rapporté avoir été victimes de violences basées sur le genre notamment de viols. Il ne leur est donc plus possible d'y travailler et les familles font en sorte qu'elles ne partent plus dans ces zones à risque.

b. La paupérisation globale

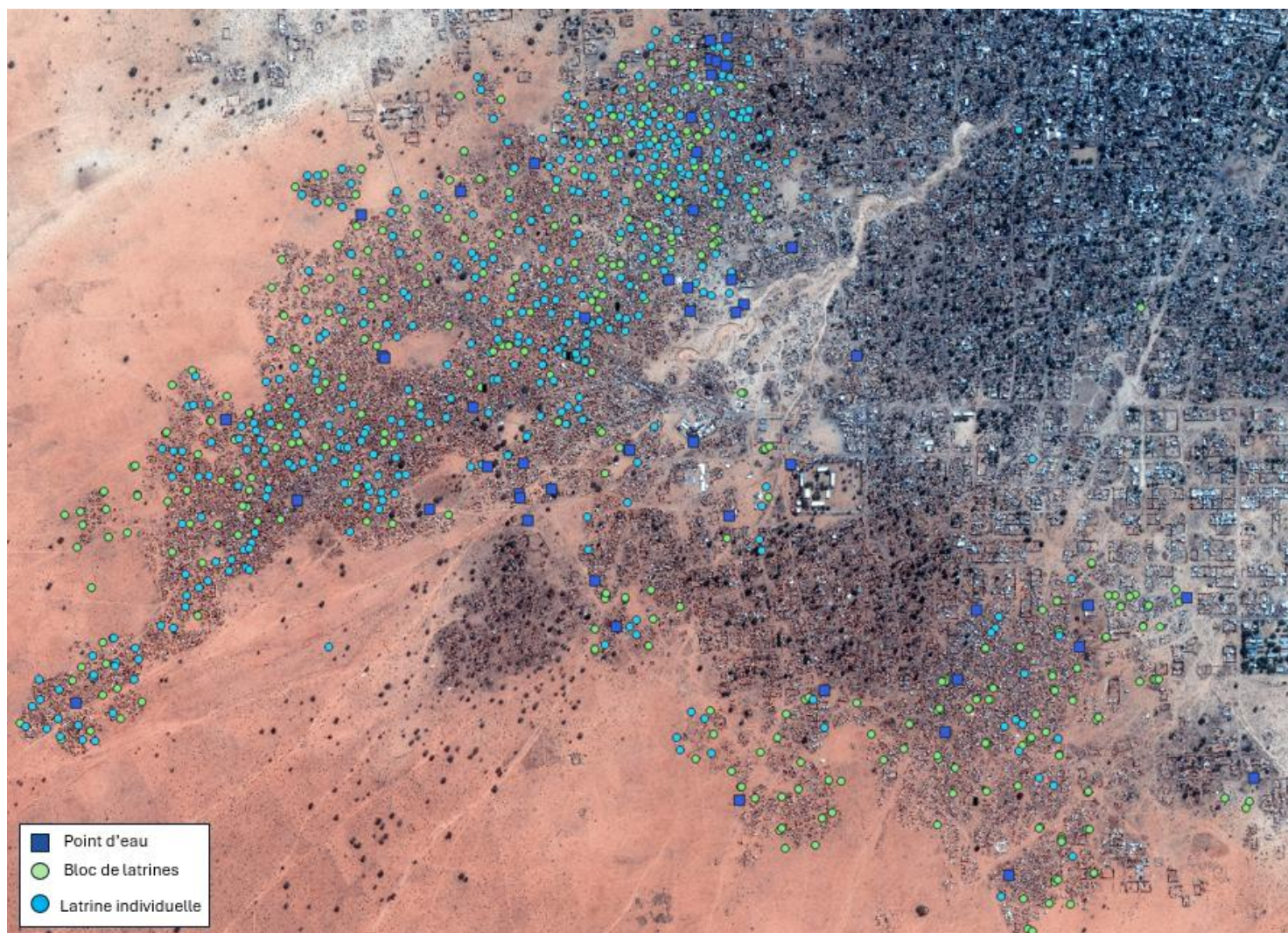
La deuxième difficulté est la **paupérisation** des populations retournées et réfugiées. Et ce quel que soit leur âge, leur genre ou leur catégorie socio professionnelle initiale. Les agricultrices et agriculteurs par exemple se trouvent confrontés au manque d'accès à la terre. Dans la très grande majorité des cas les réfugiés et retournés sont utilisés au mieux comme main d'œuvre pour travailler dans les champs des populations autochtones. Les jeunes quant à eux se trouvent dépourvus de formation et ne peuvent continuer à suivre leurs études s'ils étaient étudiants. De nombreux informateurs clés ont d'ailleurs liés ce manque d'éducation des jeunes à la montée de l'insécurité au sein du site d'Adré. Enfin de nombreux réfugiés originaires de El Geneina et de Mournei sont issus de milieux urbains et pratiquaient des activités dans l'administration, la justice, la politique, l'enseignement etc. Cette frange de la population très majoritairement diplômée et dont le métier était valorisé socialement a beaucoup de difficultés à se réintégrer dans le marché de l'emploi. Il existe quelques rares emplois à pourvoir auprès des acteurs humanitaires ou la possibilité de développer une activité commerciale à condition de disposer d'un capital économique initial. Mais les opportunités économiques sont très rares et souvent c'est leur statut social même qui est remis en cause. En effet, ne disposant pas d'un savoir technique pratique (en maçonnerie, soudure, charpenterie etc.) ils se trouvent la plupart du temps réduits à attendre les rations alimentaires distribuées ou à postuler aux travaux journaliers les plus physiques (dockers à la frontière ou fabrication de briques).

La situation de déplacement conduit donc à une véritable recomposition sociale et à une nouvelle hiérarchie au sein de la population retournée et réfugiée.

G. Services de base

Les services de base discutés avec les informatrices et les informateurs clés sont l'eau et l'assainissement **(1)**, l'éducation **(2)** et la santé **(3)**.

1. Eau et Assainissement



En matière d'approvisionnement en eau la quasi-unanimité des informatrices et informateurs clés interrogés sont positifs. La ressource en eau au sein du site et dans les quartiers limitrophes de la ville d'Adré est accessible sans avoir besoin de se déplacer trop loin. Il existe cependant une différence notable entre les ressources en eau qui sont gratuites au sein du site et les différents puits et pompes à eau présentes dans la ville qui sont payantes. En effet, dès les premiers mois d'installation des réfugiés il a été rapporté que de nombreux acteurs extérieurs se sont saisis de la problématique de l'eau pour que l'offre soit en mesure de satisfaire la demande. Lors des premières semaines des camions – citernes assuraient l'approvisionnement avant que des installations plus pérennes ne soient installées.

La présence de nombreux forages au sein du site de réfugiés d'Adré semble globalement considéré positivement par les populations tchadiennes des quartiers limitrophes de la ville. Elles ont désormais accès à une eau gratuite si elles le souhaitent – même si un certain temps

d'attente est nécessaire -. Leur positionnement est également empreint d'une forme d'envie et de questionnement sur la direction des fonds des acteurs extérieurs. Les populations tchadiennes ne bénéficiant pas directement de l'installation des différents points d'eau.

Certains quartiers tels que « Atachane » se voient considérablement transformés. En effet, le terme même d'Atachane est étymologiquement lié au terme arabe عَطَش ('aṭash) qui signifie **la soif**. Les premiers habitants se sont installés parce que les terres autour étaient propices à l'agriculture et il faisait plus frais que dans les quartiers de la ville d'Adré. Cependant il n'y avait pas de source d'eau à proximité. Les habitants devaient donc se rendre dans le Wadi d'Adré pour s'approvisionner en eau. La présence d'eau dans le site à proximité améliore considérablement les conditions de vie immédiate de la population autochtone et favorise la cohésion sociale entre les populations réfugiées et retournées.

Un processus d'accaparement par certains propriétaires terriens existe également. Bien que cela reste une minorité certains forages sont clôturés avec pour objectif de faire payer l'eau ou même de construire une maison en dur en bénéficiant de la toute nouvelle arrivée d'eau. Ces cas sont habituellement mitigés dès la construction du point d'eau en réunissant le propriétaire terrien et les représentants des réfugiés ainsi que l'acteur (souvent extérieur) pour que tous trouvent un accord et soient intégrés au processus.

Les déchets sont habituellement brûlés ou enterrés dans le sol. Tel que cela est visible sur la carte plus haut de multiples latrines ont été installées dans tout le site pour répondre aux besoins de la population.

2. Education

L'analyse des systèmes d'éducation à l'échelle de la Province du Ouaddaï et du Darfour **(a)** est intéressante avant d'analyser la situation dans les localités enquêtées tel que remonté par les informateurs clés **(b)**.

a. Etat des lieux au Ouaddaï et au Darfour

Les systèmes éducatifs de l'Est du Tchad, en particulier dans la province du Ouaddaï **(i)**, et du Darfour au Soudan **(ii)** présentent des fragilités structurelles comparables, bien que caractérisées par des dynamiques d'accès différenciées.

(i) Au Tchad et dans la Province du Ouaddaï

Au Tchad une distinction existe entre les « khaloua » des écoles coraniques, et les « madrassa » avec un programme d'enseignement général (cycle primaire puis secondaire avec collège et lycée). Dans la mesure du possible (les deux types d'écoles étant payantes) les parents envoient leurs enfants à la fois dans les khaloua et dans les madrassa. Dans les khaloua le type d'enseignement dispensé est centré sur le Coran. L'apprentissage oral et écrit de la langue arabe, les prières, les ablutions. Dans les madrassa la scolarité commence en octobre et se termine au mois de juin.

En matière de déscolarisation **26,7 % des enfants étaient non scolarisés au niveau primaire, 58,6 % au premier cycle du secondaire et 74,4 % au second cycle en 2023⁷³**. Il est à noter qu'il n'existe pas une différence notable de scolarisation des filles et des garçons au Ouaddaï tel que cela est visible dans le tableau ci-dessous :

	3 - 5 ans	6 - 11 ans	12 - 15 ans	16 - 18 ans
Garçons	21 155	43 224	23 469	12 861
Filles	20 638	43 428	23 348	14 018
Total	41 793	86 652	46 817	26 879

La présence de populations soudanaises réfugiées dans le Ouaddaï, liée à la première crise du Darfour du début des années 2000 avant même la crise de 2023, a accentué la pression sur des infrastructures éducatives déjà limitées. Ainsi, les données issues du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés indiquent que **près de 53 % des enfants réfugiés âgés de 6 à 18 ans étaient hors du système scolaire entre 2020 et 2021**, traduisant une incapacité structurelle à absorber la demande éducative⁷⁴. De plus, les taux de transition vers le secondaire demeurent particulièrement faibles, avec des niveaux d'accès estimés à **25,7 % pour le secondaire inférieur et 14,5 % pour le secondaire supérieur**, révélant des ruptures significatives dans les parcours scolaires⁷⁵.

(ii) Au Darfour

À l'inverse, le Darfour, bien que profondément marqué par des décennies de conflit armé et d'instabilité chronique, présentait avant la crise de 2023 des niveaux d'accès initial à l'éducation relativement plus élevés, mais caractérisés par une forte instabilité. À l'échelle nationale, le Soudan enregistrait des taux de scolarisation primaire avoisinant **53 à 60 %**, avec des disparités territoriales importantes⁷⁶. Dans les régions périphériques telles que le Darfour, ces taux pouvaient toutefois chuter de manière significative, parfois **en dessous de 20 % dans certaines zones rurales affectées par les conflits**⁷⁷. Par ailleurs, malgré une expansion quantitative du réseau scolaire, environ **6,9 millions d'enfants demeuraient hors du système éducatif avant 2023**, ce qui souligne la persistance de contraintes structurelles liées à l'insécurité, au manque d'enseignants qualifiés et à la dégradation des infrastructures⁷⁸. Néanmoins, un élément différenciant notable réside dans le fait que **près de 90 % des enfants soudanais réfugiés à l'Est du Tchad avaient été précédemment scolarisés au Darfour**, suggérant l'existence d'un accès initial plus répandu à l'éducation dans cette région avant le déplacement⁷⁹.

⁷³ Development Action, *Education in Chad: Country Profile*, 2023, <https://developmentactionrefugees.org/country-responses/chad/education-chad>

⁷⁴ UNHCR, *Education Update: Chad*, 2021, <https://data.unhcr.org/en/documents/download/88875>

⁷⁵ Development Action, *Education in Chad: Country Profile*, 2023, <https://developmentactionrefugees.org/country-responses/chad/education-chad>

⁷⁶ UNICEF, *Sudan Education Fact Sheet*, 2022, <https://www.unicef.org/sudan/education>

⁷⁷ World Bank, *Education Statistics – Sudan*, <https://data.worldbank.org>

⁷⁸ UNICEF, *Sudan Education Fact Sheet*, 2022, <https://www.unicef.org/sudan/education>

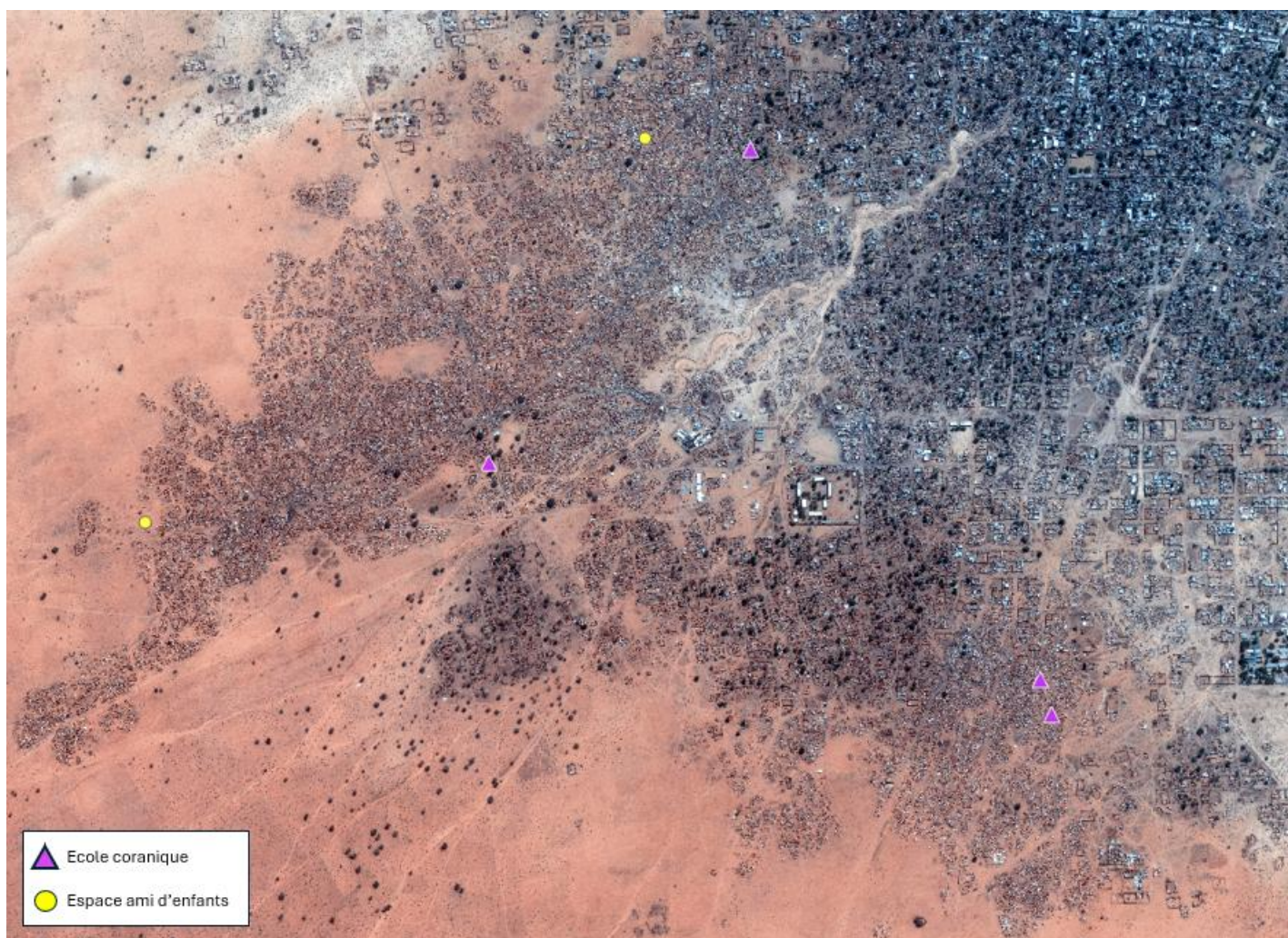
⁷⁹ Norwegian Refugee Council (NRC), *Education in Eastern Chad: Briefing Note*, 2022, <https://www.nrc.no>

b. La situation à Adré et dans les localités environnantes aujourd'hui

Dans la ville d'Adré comme dans le site il existe de nombreuses écoles, en nombre insuffisant toutefois au vu de l'afflux de nouvelles populations réfugiées **(i)**. Malgré tout la particularité du système multilingue tchadiens permet d'envisager des pistes programmatiques intéressantes **(ii)**.

(i) Des besoins en matière d'éducation importants et une offre limitée

L'accès des enfants à une éducation de qualité voir à une école tout court est le **besoin prioritaire** le plus cité par les différents informateurs clés interrogés. Et ce que ce soit dans la ville d'Adré, le site ou les localités environnantes. Tel que cela est visible dans les cartes ci-dessous il existe une multiplicité d'écoles formelles dans la ville d'Adré et informelles dans le site :



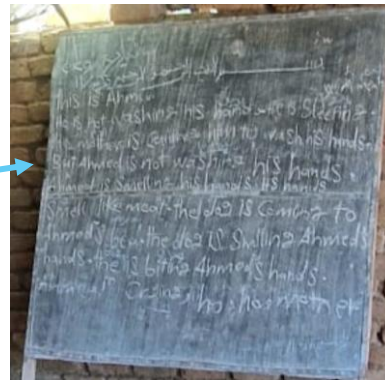
Le fait que leur enfant ne soit pas scolarisé ou ne bénéficie pas d'une formation constitue une des craintes principales formulées par les informateurs clés. Les populations réfugiées soudanaises y voient un risque à la fois immédiat et pour le futur. Risque immédiat parce qu'ils pensent que l'accès à l'école permettrait à leurs enfants de revenir à une forme de normalité qui peut réduire les traumatismes liés au Darfour. De plus, un lien est fait entre la montée de l'insécurité au sein du site et la déscolarisation des jeunes, qui inoccupés, ont plus tendance à se tourner vers des activités illicites. Risque pour le futur parce que ces populations pour l'essentielles urbaines sont

conscientes du risque de perte de capital social et culturel qu'il y a à ne pas bénéficier d'une scolarité en continue. Leur place future au sein de la société dépend de l'accès – et du succès – au sein d'un système éducatif stable.

(ii) Un système d'éducation tchadien multilingue

La particularité du système tchadien est qu'il est possible de suivre les cours selon un cursus en langue arabe ou en langue française. Il s'agit du même programme par année mais dispensé alternativement dans l'une ou l'autre langue. Les parents peuvent choisir de scolariser leurs enfants dans une école de langue française ou arabe selon leur préférence et les places disponibles. A noter que certaines écoles (telles que dans le quartier Ham Kharouba 1) sont mixtes avec des cours en français le matin et des cours en arabes l'après-midi, les groupes d'élèves s'interchangeant. Enfin même si la poursuite des études à l'université ne concerne qu'une fraction très réduite d'une classe d'âge⁸⁰, le fait de suivre des cours en français ou en arabe conduit à poursuivre ses études dans un espace géographique différent. En effet les détentrices et détenteurs d'un baccalauréat en arabe ont tendance à aller à l'université au Soudan. Quand ceux qui ont suivi des études en français vont plutôt à N'djamena. Les étudiants économiquement avantagés ont semble-t-il tendance à aller en Egypte pour les arabophones et au Cameroun pour les francophones.

Ce caractère multilingue du cursus scolaire rend possible l'intégration des enfants soudanais au cursus tchadien dont l'arabe (notamment entre la Province du Ouaddaï et le Darfour) est très proche. En matière d'intégration le cas de la localité de Biske à l'Ouest d'Adré est intéressant. En effet, en plus des cours « classiques » dispensés dans le cadre du cursus scolaire, l'arrivée de nouvelles populations réfugiées soudanaises a donné lieu à l'introduction de cours d'anglais (parlé au Soudan) pour les élèves de primaire. Cette situation avec des réfugiés soudanais ayant fui le Darfour lors de la guerre du début des années 2000 permet d'apprécier avec le recul la manière dont les populations d'origines différentes peuvent s'enrichir les unes et les autres. L'échange – notamment linguistique – étant un facteur de cohésion sociale plus que d'éloignement.



⁸⁰ Rappelons que selon les chiffres du Development Action, *Education in Chad: Country Profile*, 2023, seuls 25,6% des mineurs continuent leurs études jusqu'au lycée ce qui conduit à penser que le taux d'accès à l'université est encore plus réduit.

3. Santé

Avant même la crise du Darfour de 2023 les systèmes de santé de la Province du Ouaddaï et au Darfour faisaient face à des défis importants **(a)**. Le système de santé à Adré et dans la région est également sous pression même s'il existe un maillage de structures de santé **(b)**.

a. Etat des lieux avant la crise de 2023

Entre 2020 et 2023, les systèmes de santé de l'Est du Tchad, notamment dans la province du Ouaddaï, et du Darfour au Soudan présentent des vulnérabilités structurelles marquées, bien que différenciées dans leur intensité et leurs modalités d'accès aux soins. Dans le cas du Ouaddaï, le système de santé s'inscrit dans un contexte national caractérisé par une faiblesse chronique des infrastructures sanitaires et des ressources humaines. Le Tchad comptait ainsi environ **0,04 médecin pour 1 000 habitants**, l'un des ratios les plus faibles au monde⁸¹, traduisant une pénurie structurelle de personnel qualifié. À cela s'ajoute un accès limité aux services de santé essentiels : selon l'Organisation mondiale de la santé, moins de **50 % de la population avait accès aux services de santé de base** au début des années 2020⁸². Dans les régions orientales, et particulièrement au Ouaddaï, cette situation est aggravée par l'éloignement géographique, la faiblesse des équipements et la pression exercée par l'accueil de réfugiés soudanais. Les indicateurs de santé y sont particulièrement dégradés, avec un taux de mortalité maternelle estimé à **1 140 décès pour 100 000 naissances vivantes** et une mortalité des enfants de moins de cinq ans avoisinant **110 pour 1 000 naissances vivantes**⁸³. En outre, les taux de vaccination complète restent faibles, souvent inférieurs à **50 % dans les zones rurales de l'Est**, ce qui reflète les difficultés d'accès et de continuité des services de santé.

À l'inverse, le Darfour, bien que profondément affecté par des décennies de conflit, présentait avant la crise de 2023 un système de santé légèrement plus structuré en termes d'infrastructures, mais fortement fragilisé par l'insécurité et les déplacements de population. À l'échelle du Soudan, la densité médicale était estimée à environ **0,3 médecin pour 1 000 habitants**, soit un niveau supérieur à celui du Tchad, mais toujours insuffisant pour répondre aux besoins de la population⁸⁴. Toutefois, dans les régions périphériques telles que le Darfour, l'accès aux soins restait extrêmement inégal, avec **plus de 30 % des structures de santé partiellement ou totalement non fonctionnelles** dans certaines zones affectées par les conflits⁸⁵. Par ailleurs, environ **50 % de la population du Darfour dépendait de l'aide humanitaire pour accéder aux soins de santé**⁸⁶, ce qui témoigne d'une forte dépendance aux acteurs internationaux. Les indicateurs de santé y demeuraient préoccupants, avec des taux élevés de malnutrition aiguë et une couverture vaccinale inégale, bien que globalement supérieure à celle observée dans certaines zones rurales du Tchad. Néanmoins, la présence d'un réseau plus développé d'organisations humanitaires contribuait à maintenir un accès minimal aux services de santé.

⁸¹ World Bank, *Physicians (per 1,000 people) – Chad*, <https://data.worldbank.org/indicator/SH.MED.PHYS.ZS?locations=TD>

⁸² World Health Organization, *Chad – Universal Health Coverage Profile*, <https://www.who.int>

⁸³ UNICEF, *Chad Country Profile*, <https://www.unicef.org/chad/>

⁸⁴ World Bank, *Physicians (per 1,000 people) – Sudan*, <https://data.worldbank.org/indicator/SH.MED.PHYS.ZS?locations=SD>

⁸⁵ World Health Organization, *Sudan Health System Profile*, <https://www.who.int>

⁸⁶ United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), *Sudan Humanitarian Needs Overview 2021*, <https://www.unocha.org>



b. La situation à Adré et dans les localités environnantes aujourd'hui

L'arrivée massive de populations réfugiées et retournés à Adré a mis sous pression un système de santé déjà structurellement en difficulté. Le système de santé à Adré repose sur un système par strate, aujourd'hui soutenu par les acteurs internationaux et les initiatives locales.

En premier lieu on peut mentionner les structures qui assurent les soins de bases (consultations générales, prise en charge du paludisme, vaccination) telles que les centres de santé primaires d'Adré Nord et du quartier de Djadide. Suite à l'afflux massif de populations réfugiées et retournées leur rôle est renforcé par des dispositifs mobiles mis en place par des organisations comme Médecins Sans Frontières (MSF), qui assurent le triage, les soins d'urgence et le dépistage nutritionnel aux points d'entrée frontaliers⁸⁷.

En second lieu il existe des structures de santé de référence telles que l'hôpital de district d'Adré qui assure la prise en charge des cas graves, notamment en chirurgie, pédiatrie et nutrition thérapeutique. Depuis 2023, il est fortement soutenu par MSF, qui y a développé des activités d'urgence face à l'afflux de blessés de guerre et de patients en situation de malnutrition sévère⁸⁸.

Enfin des structures de référence régionales ont également été mentionnées dans le cadre des entretiens telles que l'hôpital d'Abéché qui accueille les cas les plus complexes transférés depuis Adré et les districts environnants, notamment en cas de complications chirurgicales ou médicales nécessitant un plateau technique plus avancé.

Une clinique locale « Save El Geneina » est issue d'un collectif de volontaires de santé soudanais originaires d'El Geneina. La clinique fonctionne comme une structure de soins primaires de terrain, généralement installée dans des infrastructures légères (tentes ou abris temporaires). Elle repose sur un personnel majoritairement bénévole, composé de médecins, d'infirmiers et d'agents de santé communautaires réfugiés. Les ressources matérielles proviennent essentiellement de dons et de soutiens ponctuels d'organisations ou de réseaux de solidarité. Cette dépendance limite la capacité d'intervention et la continuité des services.

⁸⁷ Médecins Sans Frontières, "Soudan : davantage de personnes contraintes de fuir vers le Tchad que les combats," 2023.

⁸⁸ Médecins Sans Frontières, "Tchad : l'urgence chronique des enfants malnutris à Adré," 2023.

VI. Conclusions et recommandations programmatiques

Les **conclusions** et **recommandations programmatiques** suivantes ont été définies en accord avec les développements qui précèdent :

- **Point d'entrée territorial pertinent** : selon les représentations spatiales des habitantes et des habitants et tel que reconnu par les autorités tchadiennes, l'échelle d'intervention pertinente est le quartier dans les zones formelles et le « bloc » dans le site d'Adré. Les délimitations de ces espaces territoriaux sont intrinsèquement liées à la structuration de la gouvernance locale avec un cheikh par quartier / « bloc ». Les « blocs » / quartiers semblent être la bonne maille pour l'engagement communautaire, permettant de travailler au niveau des quartiers / « blocs » et des sous quartiers d'une manière qui inclut tous les habitants (retournés, locaux, réfugiés). Ils permettent également de structurer la représentation communautaire à d'autres niveaux (site de réfugiés, entre le site et des quartiers de la ville limitrophes du site, entre quartiers de la ville, au niveau de la municipalité. Le Comité Mixte de Gouvernance Territoriale (CMGT) du projet a activement participé à la détermination de la priorisation de l'ère urbaine d'Adré, soit la ville d'Adré, et le site temporaire d'Adré de la sous-préfecture d'Adré.

- **Les facteurs de cohésion sociale et la dichotomie entre ethnies arabe – non arabe** sont des éléments à prendre en compte dans le cadre de l'implémentation des activités. Dès les premiers jours de la crise, les populations autochtones se sont montrées solidaires des réfugiés soudanais arrivés massivement. De multiples facteurs expliquent cette bonne cohésion sociale telle que l'unicité de la religion, l'appartenance antérieure à Dar Masalit, l'existence de nouveaux besoins qui favorisent la croissance économique etc.

A l'inverse, la cristallisation de l'opposition entre ethnies arabes et non arabes doit être prise avec attention à tous les stades des projets à mettre en œuvre pour s'assurer que la cohésion sociale entre les communautés est bonne. A titre d'exemple lors de la relocalisation organisée par UNHCR/CNARR du site de transit d'Adré vers le camp formel de Dougui, la sensibilité ethnique est un facteur majeur à prendre en compte afin de favoriser une insertion socio-économique réussie. Même si la cohabitation pacifique y est largement favorable, des tensions et incidents sécuritaires ethniques sur le camp ont été relevés faisant l'objet de départs anticipés de la part de certains réfugiés.

- **Résolution des conflits et soutien aux comités de conciliation.** En effet tel que détaillé dans le présent rapport des comités de conciliation entre populations autochtones et réfugiés ont été mis en place. Il en existe un par zone avec des degrés de structuration et d'officialisation différenciés. Mais avec un même objectif commun : favoriser le maintien ou l'amélioration de la cohésion sociale.

Ces comités de conciliation sont la résultante de pratiques de résolution des conflits traditionnelles à la fois au Darfour (zone d'origine des réfugiés soudanais) et à l'Est du Tchad. C'est pourquoi malgré le peu de soutien effectif ces comités continuent de jouer un rôle important favorisant le dialogue et la résolution des conflits entre les populations.

- **Gouvernance et rôle des femmes** : les cheikhs ont un rôle central que les acteurs se doivent de prendre en compte pour l'implémentation effective des activités. Seulement ce rôle de représentation est dévolu exclusivement à des hommes. Si des présidentes du comité des femmes sont élues dans chaque quartier (ou chaque zone du site), leur rôle de représentation ne s'étend pas à l'ensemble de leur communauté. Le mode de désignation des présidentes de comité des femmes voit très souvent les cheikhs être impliqués ce qui pose la question de l'indépendance des membres des comités de femmes. Dans le site, certaines figures soudanaises traditionnelles telles que la « souchiya » pourraient être valorisées comme levier pour favoriser l'émergence de femmes en tant que représentantes de la communauté dans son ensemble. Par ailleurs, et grâce à l'accent mis sur la localisation par les acteurs pour répondre au choc de l'afflux des réfugiés dans la sous-préfecture d'Adré, les organisations à base communautaires (CBO) soudanaises sont actifs dans la réponse. Les femmes réfugiées, par leurs compétences professionnelles de travailleuses sociales ou volontaires, s'organisent et favorisent une cohésion d'entraide sur le site. L'exemple principal est l'organisation *Safe Space For Women and Girls* (SSWG) qui est devenu incontournable sur le site dans l'accompagnement auprès des survivantes de violences basées sur le genre (VBG). Centre d'écoute, elles accueillent des filles et des femmes de l'ensemble du site à travers des sessions d'écoute, de sensibilisation, des réunions informelles ou encore favorisent les petits travaux de fabrication artisanale pour la revente sur les marchés. SSWG est en partenariat avec Acted depuis janvier 2026 dans la mise en œuvre de certaines activités de protection avec pour objectif d'élargir le soutien : sensibilisations VBG, distribution de kits de dignité, aide au référencement vers les services compétents, etc. Aussi, des travailleurs sociaux qualifiés sont conventionnés afin d'apporter les premiers secours psychologiques.
- **Protection** : la promiscuité au sein du site d'Adré et la nécessité d'éclairage des potentielles zones à risques ont été remontées par les comités de protection. Ces données sont aussi relatées dans les derniers audits de sûreté semestriels du site d'Adré. De plus, les déplacements à pied de nuit depuis des localités extérieures pour travailler dans Adré, ou depuis Adré pour aller chercher du bois de chauffe occasionnent de nombreux risques. Tout particulièrement en matière de protection et de VBG. Il a également été rapporté que les jeunes femmes retournées se rendant à Hadikong (frontière du Soudan) pour travailler dans leurs anciens champs se trouvent dans une situation de risques de VBG très élevé par les populations ayant pris le contrôle de leurs anciennes terres. Enfin dans la ville d'Adré même, des cas de VBG ont également été rapportés par les femmes réfugiées y travaillant (notamment pour les ménages domestiques). Plusieurs mesures sont déjà en vigueur par les équipes Acted, soutenues par ce projet et/ou financées par ECHO, pour minimiser les risques notamment par la présence de 25 relais communautaires et 48 points focaux redevabilité et protection (PFRP) formés et dotés de matériels sur le site. Ceux-ci réalisent un travail de sensibilisation à grande échelle et de porte à porte, favorisent la redevabilité et encouragent la fonctionnalité du mécanisme de redevabilité en vigueur sur le site. Ces relais communautaires ont aussi été déployés dans les 10 quartiers prioritaires de la ville afin d'apporter une réponse structurée et transparente. Dans l'audit de sûreté de mars 2026, l'installation de lampadaires dans la ville ou sur le site s'est révélée être une recommandation principale pour mitiger les risques de protection. Aussi, afin d'éviter la multiplication des collectes de bois de chauffe hors site, des activités de construction de

foyers améliorés sont organisées et des compétences sont transmises au sein de la communauté.

- **Education** : Bien qu'il existe nombreuses écoles informelles et/ou coraniques sur le site d'Adré, les besoins de réhabilitation des écoles accueillant des élèves tchadiens autochtones sont conséquents. Comme relevé dans le dernier profilage de site de mai 2026, l'accès aux écoles est très faible et 42% sont dans l'impossibilité de payer les frais scolaires. Dans le même temps le premier besoin relevé par les informatrices et les informateurs clés soudanais est le besoin de scolarisation des mineurs. Enfants comme adolescents, avec le risque pour ces derniers de tomber dans la délinquance s'ils ne sont pas scolarisés.

Dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation (Education 2030), le gouvernement tchadien a adopté une politique d'inclusion des réfugiés soudanais dans le système éducatif national notamment à travers un système mixte avec un cursus francophone ou un cursus arabophone selon le choix des parents. Il est possible d'intégrer des jeunes soudanais aux cours sans que la langue ne constitue un obstacle.

- **Agriculture** : la pluviométrie de 2025 ayant été plutôt basse il pourrait en résulter un stress hydrique conséquent lors de la deuxième partie de 2026. Un soutien en intrant agricole à la fois traditionnel (houes traditionnelles) et mécanique (pour les terres argileuses à proximité du Wadi d'Adré) est pertinente.
- **Foncier** : les terres actuellement occupées par les réfugiés soudanais au niveau du site d'Adré sont, tel que cela a été rapporté, très majoritairement des propriétés privées. Au-delà même de leur valeur intrinsèque et le fait qu'elles soient constructibles ou sources de revenus via l'agriculture, leur valeur a également augmenté par la multiplicité des installations d'approvisionnement en eau et sanitaires.
En anticipation d'une réduction progressive voire d'une disparition du site de transit de réfugiés, il pourrait être pertinent d'accompagner la municipalité et les services étatiques compétents pour la mise en place d'un cadastre. Ceci pour éviter les potentiels conflits fonciers à venir.
- **Relocalisation** : le transfert organisé des réfugiés du site informel d'Adré vers des camps formels a commencé dès les premières semaines post déplacement et continue encore aujourd'hui à travers des vastes plans de relocalisation. L'accompagnement de ce processus en lien avec les autorités locales de la CNARR, le HCR et les représentants de la population est pertinent pour s'assurer que les populations réfugiées y sont favorables. La mobilisation de l'interface locale, soutenue par Acted dans ses activités de sensibilisation à l'accès aux droits des réfugiés, mise en place dans le présent projet ainsi que la valorisation du rôle des comités de conciliation, du rôle des femmes dans la représentation et la sensibilité à la dichotomie arabes – non arabes peut permettre d'œuvrer en ce sens.

VII. Bibliographie

Alain Rochegude et Caroline Plançon, *Cadre juridique et institutionnel*, Paris, Comité technique « Foncier et développement », 2023.

Amnesty International. *Sudan: Displaced in Darfur: A Generation of Anger*. London: Amnesty International, 2008.

Azevedo, Mario J. *Roots of Violence: A History of War in Chad*. Amsterdam: Gordon and Breach, 1998.

Baudais, Virginie, Amal Bourhrous, Prisca Nandoumabe, and Marie Riquier. *Through Their Eyes: Experiences of Displaced Sudanese Women and Girls in Eastern Chad*. Stockholm: Stockholm International Peace Research Institute and BUCOFOR, 2025.

Banque mondiale. *Chad – Climate Data: Historical*. Climate Change Knowledge Portal. Accessed April 2, 2026. <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/chad/climate-data-historical>.

Bronkhorst, Salomé. “Customary Mediation in Resource Scarcities and Conflicts in Sudan: Making a Case for the Judiyya.” In *Integrating Traditional and Modern Conflict Resolution: Experiences from Selected Cases in Eastern and the Horn of Africa*, edited by Martha Mutisi, 128–30. Durban: ACCORD, 2012.

Bouta, Sjerd, Georg Frerks, and Ian Bannon. *Gender, Conflict, and Development*. Washington, DC: World Bank, 2005.

Cluster Sécurité Alimentaire Tchad. *Panier alimentaire humanitaire et panier de dépenses minimum (MEB)*. May 2025.

Cordell, Dennis D. “State Formation and the Slave Trade in Eastern Chad.” *African Economic History* 15 (1986): 1–29.

Cunnison, Ian. *Baggara Arabs: Power and Lineage in a Sudanese Nomad Tribe*. Oxford: Clarendon Press, 1966.

Daly, M. W. *Empire on the Nile: The Anglo-Egyptian Sudan, 1898–1934*. Cambridge: Cambridge University Press, 1986.

Development Action. *Education in Chad: Country Profile*. 2023. <https://developmentactionrefugees.org/country-responses/chad/education-chad>.

Egeimi, Osman O., Muddathir Abdel Rahman, and Mohammed Ahmed Abdalla. *Traditional Mechanisms of Conflict Resolution in Sudan*. Khartoum: Ahfad University for Women, 2003.

Haaland, Gunnar. "Nomadism as an Economic Career among Sedentaries of the Sudan Savanna Belt." In *Essays in Sudan Ethnography*, edited by Ian Cunnison and Wendy James. London: Hurst, 1972.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). *Tchad : Urgence Soudan. Bureau de coordination du HCR à l'Est du Tchad. Tableau de bord de la relocalisation*. Mise à jour du 1er juin 2026. N'Djamena : HCR, 2026.

Holt, P. M. *The Mahdist State in the Sudan, 1881–1898*. Oxford: Clarendon Press, 1958.

International Growth Centre (IGC). *Fiscal Federalism in Sudan: An Assessment of Decentralisation and Subnational Public Finance*. London, September 2021.

Kapteijns, Lidwien. *Mahdist Faith and Sudanic Tradition: The History of the Masālīt Sultanate, 1870–1930*. Madison: University of Wisconsin Press, 2019.

Lange, Dierk. *The Chad Region as a Crossroads*. Hamburg: Helmut Buske Verlag, 1993.

LaRue, G. Michael. *Land and Social Stratification in Dar Fur, 1785–1875: The Hakura System*. Working Paper No. 96. Boston: African Studies Center, Boston University, 1984.

MacMichael, H. A. *A History of the Arabs in the Sudan*. Cambridge: Cambridge University Press, 1922.

Mamdani, Mahmood. *Saviors and Survivors: Darfur, Politics, and the War on Terror*. New York: Pantheon, 2009.

Mawa Mohamed, and Shamsia Ramadhan. "Agents of Change: Women's Leadership in Peacebuilding and Social Transformation in Abu-Shouk Camp." *The Journal of Social Encounters* 8, no. 2 (2024): 238–252.

Médecins Sans Frontières. "Soudan : davantage de personnes contraintes de fuir vers le Tchad que les combats." 2023.

Médecins Sans Frontières. "Tchad : l'urgence chronique des enfants malnutris à Adré." 2023.

Molinari, Beatrice. "Fleeing and Waiting: The Path of Sudanese Refugees Crossing the Border into Chad." *European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations*. Commission européenne, 12 décembre 2024. [European Commission Humanitarian Aid Article](#)

Mustafa, Babiker. "Judiyya: Indigenous Conflict Resolution in Sudan." In *Traditional Approaches to Peacebuilding*, edited by Luc Reyhler and Thania Paffenholz. Boulder, CO: Lynne Rienner, 2011.

Norwegian Refugee Council (NRC). *Education in Eastern Chad: Briefing Note*. 2022.

O’Fahey, R. S. *The Darfur Sultanate: A History*. London: Hurst, 2008.

Prunier, Gérard. *Darfur: The Ambiguous Genocide*. Ithaca: Cornell University Press, 2005.

République du Tchad. Ministère du Plan, de l’Économie et de la Coopération internationale. Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED). *Deuxième Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH2, 2009). Résultats définitifs par sous-préfecture. N’Djamena : INSEED, février 2012*

République du Tchad, *Ordonnance n°037/PR/2018 portant création des unités administratives et des collectivités autonomes*, N’Djamena, 2018

South African Research and Documentation Project (SARPN). “The History and Origins of the Current Conflict in Darfur.” In *Darfur Conflict, Governance and Chieftaincy in Sudan*. Cape Town, 2005.

Sudan War Monitor. “The Slaughter of El Geneina.” Accessed April 17, 2026.
<https://sudanwarmonitor.com/p/the-slaughter-of-el-geneina>.

The Black Book: Imbalance of Power and Wealth in Sudan. 2000–2002.

Tubiana, Jérôme. “Le Darfour, un conflit pour la terre ?” *Politique africaine*, no. 101 (2006): 111–131.

Tubiana, Jérôme, Victor Tanner, and Musa Adam Abdul-Jalil. *Traditional Authorities’ Peacemaking Role in Darfur*. Washington, DC: United States Institute of Peace, 2012.

UNHCR. *Education Update: Chad*. 2021. <https://data.unhcr.org/en/documents/download/88875>.

UNICEF. *Sudan Education Fact Sheet*. 2022. <https://www.unicef.org/sudan/education>.

UNICEF. *Chad Country Profile*. <https://www.unicef.org/chad/>.

World Bank. *Sudan Programmatic Poverty Assessment: Poverty and Inequality in Sudan, 2009–2014*. Washington, DC: World Bank, 2019.

World Bank. *Education Statistics – Sudan*. <https://data.worldbank.org>.

World Bank. *Physicians (per 1,000 people) – Chad*.
<https://data.worldbank.org/indicator/SH.MED.PHYS.ZS?locations=TD>.

World Bank. *Physicians (per 1,000 people) – Sudan*.
<https://data.worldbank.org/indicator/SH.MED.PHYS.ZS?locations=SD>.

World Health Organization. *Chad – Universal Health Coverage Profile*. <https://www.who.int>.

World Health Organization. *Sudan Health System Profile*. <https://www.who.int>.

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA). *Sudan Humanitarian Needs Overview 2021*. <https://www.unocha.org>.

de Waal, Alex. *Famine That Kills: Darfur, Sudan*. Oxford: Clarendon Press, 1989.

de Waal, Alex. "Who Are the Darfurians? Arab and African Identities, Violence and External Engagement." *African Affairs* 104, no. 415 (April 2005): 181–205.

de Waal, Alex. "The Conflict in Darfur, Sudan: Background and Overview." February 2022.



VIII. Annexes

Annexe 01 : Nom des quartiers d'Adré et historique de peuplement

Nom du quartier	Signification
Adré nord	Le nom du quartier relève d'une désignation administrative et spatiale : il désigne la partie Nord de la ville d'Adré. D'après les données recueillies les habitants sont initialement originaires de la localité de Toumtouma au Nord-Ouest d'Adré (Coordonnées GPS : 13.682443742380778, 22.027319976003206). Ce quartier existerait depuis 1917 avec l'arrivée des premières populations originaires de Toumtouma qui constituait à l'époque un poste administratif enclavé. La majorité des habitants sont d'ethnie Massalit.
Adjoukoul-Toumouma	Le nom signifierait localement, en massalit, une action de défrichage ou de déforestation. Il rappellerait que l'espace aurait d'abord été une zone boisée avant que les premiers habitants ne s'y installent. D'après les données collectées le quartier aurait été fondé en 1942 par des populations de la localité de Molou (coordonnées GPS : 13.70653112374015, 21.748700128114642). Le quartier a connu une croissance démographique conséquente suite à l'arrivée des populations ayant fui la sécheresse de 1984. De nouvelles populations sont également arrivées en provenance du Soudan en 2003 du fait de la guerre du Darfour du début des années 2000. Récemment en 2023 de nouvelles populations originaires du Soudan sont arrivées dans le quartier.
Amkarouba Djemezaï	Etymologiquement le nom du quartier est lié au mot arabe kharrūb (خروب) , qui désigne le caroubier — un arbre qui produit des gousses brunes appelées caroubes . Cette plante était très présente sur les terrains où ont été installées les premières habitations. D'après les informateurs clés interrogés les premiers habitants seraient originaires de Chokoyan à l'Ouest d'Adré (coordonnées GPS : 13.358674565970437, 21.234019036950773). Leur arrivée daterait de 2004.
Amkarouba Harazaï	Etymologiquement le nom du quartier est lié au mot arabe kharrūb (خروب) , qui désigne le caroubier — un arbre qui produit des gousses brunes appelées caroubes . Cette plante était très présente sur les terrains où ont été installées les premières habitations. Selon les données collectées les premiers habitants seraient majoritairement arrivés dans les années 1990. Entre 2020 et 2023 de nombreuses personnes vivant précédemment au Soudan s'y seraient installées.
Am-Kharouba Khalwa	Etymologiquement le nom du quartier est lié au mot arabe kharrūb (خروب) , qui désigne le caroubier — un arbre qui produit des gousses brunes appelées caroubes . Cette plante était très présente sur les terrains où ont été installés les premières habitations. Le terme Khalwa (خلوة) désigne, dans le contexte du Soudan et plus largement en Afrique musulmane, une école coranique traditionnelle où les enfants apprennent à lire, écrire et mémoriser le Coran.

	La présence d'une école coranique dans le quartier est précisément la raison de l'arrivée d'une majorité des habitants en 2017.
Amkharouka 1	Etymologiquement le nom du quartier est lié au mot arabe kharrūb (خروب), qui désigne le caroubier — un arbre qui produit des gousses brunes appelées caroubes. Cette plante était très présente sur les terrains où ont été installées les premières habitations. Les premiers habitants sont arrivés dans le quartier à la suite de la sécheresse de 1984 puis en 2008 lors des conflits au Darfour voisin ainsi que récemment pour la même raison en 2023. Les premiers habitants du quartier sont originaires de la localité de Abougoudam à l'Ouest d'Adré (coordonnées GPS : 13.709728937254916, 20.727426131308633).
Ambelia 1	Le nom serait lié à un wadi appelé « Ambelia » qui traverse ou structure l'espace du quartier. Le terme « wadi » (de l'arabe <i>wādī</i>, وادي) désigne un lit de rivière, généralement à sec ou temporaire, que l'on trouve dans les régions arides et semi-arides du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et de l'Est, notamment au Soudan. Un wadi ne contient de l'eau que de manière saisonnière, lors des pluies, mais peut rester sec le reste de l'année. Le quartier a été fondé en 1910 par des populations originaires de Guéréda (coordonnées GPS : 14.514292890398456, 22.087280889538853). En 1984 les populations environnantes fuyant la sécheresse s'y sont installées. Dans les années 1990 d'autres populations originaires des localités se situant à la frontière avec le Soudan sont également venues dans le quartier.
Ambelia-Nil	Le terme « Ambelia » serait lié à un wadi appelé « Ambelia » qui traverse ou structure l'espace du quartier. Le terme « wadi » (de l'arabe <i>wādī</i>, وادي) désigne un lit de rivière, généralement à sec ou temporaire, que l'on trouve dans les régions arides et semi-arides du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et de l'Est, notamment au Soudan. Un wadi ne contient de l'eau que de manière saisonnière, lors des pluies, mais peut rester sec le reste de l'année. Le terme « Nil » serait retenu parce que cet espace correspond à une zone humide qui rappellerait l'environnement du Nil. Il est également intéressant de noter qu'il s'agit d'une référence à la région nilotique, bande de territoires le long du Nil et du Nil Blanc, territoire se trouvant au Soudan et au Sud Soudan voisins. Sans aller jusqu'à affirmer que les premiers habitants du quartier étaient originaires de ces régions, cela donne à voir le fait que les images de référence pour désigner son espace de vie sont tournées vers le Soudan. D'après les données collectées le quartier a été fondé en 1924 par des populations originaires de la localité de Bali au Sud Est du Tchad (coordonnées GPS : 12.09389867908998, 20.148129693228228). De nouvelles populations sont arrivées en 1983 et 1984 pour fuir les sécheresses.
Ambelia Nord	Le nom serait lié à un wadi appelé « Ambelia » qui traverse ou structure l'espace du quartier. Le terme « wadi » (de l'arabe <i>wādī</i>, وادي) désigne un lit de rivière, généralement à sec ou temporaire, que l'on trouve dans les régions arides et semi-arides du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et de l'Est, notamment au Soudan. Un wadi ne contient de l'eau que de manière saisonnière, lors des pluies, mais peut rester sec le reste de l'année.

	La majorité des habitants du quartier sont d'ethnie ouaddaï venant de la région d'Abeche (coordonnées GPS : 13.836626410706586, 20.844013628309632). Les autres habitants sont d'ethnie Massalit, Sara, Hadjaraï et Mararit.
Amb-Bassadna	Le nom est traduit localement par « joie ». Son étymologie précise resterait à documenter, probablement dans une langue locale ou un arabe tchadien. Le terme « Amb » pourrait dériver de l'arabe « أم » qui signifie « mère de / lieu de ». Le terme « Bassadna » est inconnu. D'après les données recueillies les premiers habitants sont arrivés dans le quartier en 1996 et la croissance démographique du quartier s'explique essentiellement par l'arrivée des populations réfugiées en 2023.
Ardebé	Le nom du quartier renvoie à au village d'Ardebe qui se trouve à proximité de la ville d'Adré (coordonnées GPS : 13.483916553060766, 22.218425844524077). Les premiers habitants du quartier sont originaires de la localité d'Ardebe.
Baguirmi	Le terme <i>Baguirmi</i> renvoie à un groupe ethnique du Tchad central, historiquement associé au royaume du Baguirmi. Son utilisation dans la toponymie urbaine indique généralement l'origine géographique ou l'appartenance identitaire des populations fondatrices du quartier. D'après les données recueillies le quartier est fondé en 1975. De nouvelles populations sont également arrivées en 2020 du fait de l'insécurité près de la frontière avec le Soudan puis en 2023 avec l'escalade du conflit.
Babanoussa Mimi	Selon les informations collectées « Babanoussa » correspond au nom d'un arbre de la région. Le bois de cet arbre est utilisé pour fabriquer les bâtons (notamment pour les agents de sécurité). Aujourd'hui cet arbre a disparu mais le nom a perduré. Les « mimi » sont une ethnie historiquement nomade qui avaient pour habitudes de faire paître leur bétail dans les environs d'Adré. Le groupe qui s'est sédentarisé à « Babanoussa Mimi » est originaire de Dar Tama plus connu aujourd'hui sous le nom de Wadi Fira qui est une région du Tchad. Leur installation remonte à 1973, date à laquelle leur bétail est mort des suites d'une sévère sécheresse. C'est donc avant tout pour pratiquer l'agriculture et poussés par la nécessité de se nourrir que les « mimi » se sont installés à « Babanoussa Mimi ».
Barakat	Le terme Barakat (بركات), pluriel de baraka (بركة), dérive de la racine arabe b-r-k, qui renvoie à l'idée de bénédiction, de grâce divine et de prospérité. Dans un contexte toponymique, son usage pourrait traduire une volonté symbolique d'inscrire le quartier dans un registre de protection et d'abondance. Les premiers habitants du quartier seraient arrivés en 2002.
BET 1	Le sigle « BET » renvoie aux trois régions se trouvant dans le nord du Tchad : • Le Borkou et la zone désertique de Faya – Largeau • Ennedi et le massif montagneux d'Amdjarass • Le Tibesti et le massif volcanique de la zone de Toubou S'il s'agit de régions bien distinctes depuis 2008 elles faisaient parties d'une même unité administrative avant cette date. Le quartier aurait été créé en 1982 avec une croissance démographique constante sous le régime d'Hissein Habre (1982 – 1990).
BET Nil	Le terme « Nil » serait retenu parce que cet espace correspond à une zone humide qui rappellerait l'environnement du Nil. Il est également intéressant de noter qu'il s'agit d'une

	référence à la région nilotique, bande de territoires le long du Nil et du Nil Blanc, territoires se trouvant au Soudan et au Sud Soudan voisins. Sans aller jusqu'à affirmer que les premiers habitants du quartier étaient originaires de ces régions, cela donne à voir le fait que les images de référence pour désigner son espace de vie sont tournées vers le Soudan. Le sigle « BET » renvoie aux trois régions se trouvant dans le nord du Tchad : • Le Borkou et la zone désertique de Faya – Largeau • Ennedi et le massif montagneux d'Amdjarass • Le Tibesti et le massif volcanique de la zone de Toubou S'il s'agit de régions bien distinctes depuis 2008 elles faisaient partie d'une même unité administrative avant cette date. La majorité des habitants seraient arrivés en 1984 initialement pour fuir les sécheresses. Du fait de l'insécurité croissante de nombreux soudanais sont également arrivés depuis 2020 jusqu'à l'arrivée massive de 2023.
Ben-Djedid	Le terme « Ben » vient de l'arabe (بن) qui signifie « fils de ». Le terme « Djedid » est issu de la racine arabe ج د د (j-d-d) qui signifie nouveau. D'après les données recueillies le quartier a été fondé en 1978 avec des populations originaires de la localité de Mao (coordonnées GPS : 14.136364965136273, 15.32005763057283). D'autres vagues de populations sont également arrivées en 1985, en lien avec les sécheresses. Puis récemment en 2023 suite à la situation au Soudan.
CEG	Le nom est un sigle renvoyant au collège d'enseignement général, notamment au premier collège Nour al-Absar mentionné par les informateurs. Le quartier a été fondé en 1974 par des populations de la zone BET (Borkou-Ennedi-Tibesti), région du nord du Tchad. Le quartier a connu une augmentation du nombre d'habitants en 1984 avec des populations fuyant la sécheresse puis en 2023 avec la récente crise au Soudan.
Chari Wahid	Le terme « Chari » peut être lié à plusieurs explications. En premier lieu le « Chari » est un fleuve d'Afrique centrale qui coule en République centrafricaine, au Tchad et au Cameroun. Cette rivière est la principale source d'eau du lac Tchad. En second lieu le terme « Chari » peut renvoyer à la racine étymologique arabe ش ر ي qui signifie « acheteur », « celui qui acquiert ». L'expression pourrait combiner un terme local avec l'arabe wāḥid (« un »). D'après les données collectées les premiers habitants sont originaires de la localité de Molou au Nord Ouest d'Adré (coordonnées GPS : 13.786213375391895, 21.734274068165785) avec une arrivée en lien avec la sécheresse de 1984. Des vagues d'arrivées successives auraient par la suite eu lieu en lien avec les conflits au Soudan respectivement en 1993, 2006 et en 2023.
Chigalfakhara B	Le sens du terme « Chigalfakhara » est inconnu. D'après les données recueillies le quartier se serait considérablement développé avec des populations issues de la localité de Am Hadjer à l'Ouest du Tchad (coordonnées GPS : 15.470790254999494, 14.450162835783365). L'arrivée récente des population réfugiées en 2023 aurait également densifié la population.

Chigalfakhara 1	Le sens du terme « Chigalfakhara » est inconnu. D'après les données recueillies les premiers habitants seraient arrivés en 1972 depuis Djourf Al Ahmar (coordonnées GPS : 12.368906302441852, 20.65476541584937). Le quartier a connu une croissance démographique importante en 1984 du fait de l'arrivée de populations fuyant les sécheresses puis respectivement en 2003 et 2023 avec des réfugiés en provenance du Soudan voisin.
Clair	Le nom du quartier renvoie au fait qu'il s'agisse d'une espace « lumineux », « propre ». D'après les données recueillies les premiers habitants sont arrivés en 1972 avec des populations originaires des régions du Kanem, du Fitri et de la ville de Moussoro (coordonnées GPS : 13.80385519791655, 16.507308727243863) qui se trouvent à l'Ouest du Tchad. Le quartier a connu une croissance démographique importante en 1985 du fait de l'arrivée de populations fuyant les sécheresses puis récemment en 2023 avec l'arrivée des réfugiés soudanais.
Dilebaï	Le nom du quartier fait référence au nom d'un dattier qui était présent initialement avant que les habitations ne soient construites. Historiquement le quartier se serait formé suite à l'arrivée de population dues à la sécheresse de 1984. De nouvelles populations seraient également arrivées dans ce quartier périphérique suite à la première guerre du Darfour.
Djedidé 1; 2; 3	« Jeddide » est le nom que les habitants du quartier, une fois installés ont donné. Etymologiquement le terme « djedinde » vient de la racine arabe ج د د (j-d-d) qui signifie nouveau . L'attribution de ce nom au quartier est liée aux conditions de sa création. Les informateurs clés interrogés ont rapporté que lors de la première guerre du Darfour, à partir de 2003 jusqu'à 2010, les localités limitrophes à la frontière telles que Guilane, Achaba et Borota ont subi les incursions des milices janjaweds et au vol de leur bétail. Un nombre conséquent d'habitants de ces localités a alors décidé de venir habiter à Adré dans ce « nouveau » quartier.
Djedidé-Teïba	« Taïba » est le nom initial que les premiers à s'être installés ont trouvé en arrivant dans le quartier. Etymologiquement le terme « taïba » vient de la racine arabe ط ب ا (t-y-b) qui renvoie à l'idée de bonté, pureté ou quelque chose d'agréable . « Jeddide » est le nom que les habitants du quartier, une fois installés ont donné. Etymologiquement le terme « djedinde » vient de la racine arabe ج د د (j-d-d) qui signifie nouveau . L'attribution de ce nom au quartier est liée aux conditions de sa création. Les informateurs clés interrogés ont rapporté que lors de la première guerre du Darfour, à partir de 2003 jusqu'à 2010, les localités limitrophes à la frontière telles que Guilane, Achaba et Borota ont subi les incursions des milices janjaweds et au vol de leur bétail. Un nombre conséquent d'habitants de ces localités a alors décidé de venir habiter à Adré dans ce « nouveau » quartier. L'évolution de l'urbanisation visible via les images satellites prises entre 2004 et 2013 (cf. partie relative à la « La dynamique de peuplement de la ville d'Adré ») permet de confirmer les informations données par les informateurs clés.

Faric-Goumié	Le nom du quartier fait référence à la zone d'origine des premiers habitants du quartier. Initialement un « Ferrick » (orthographié « Faric » dans le nom du quartier) désigne un campement nomade. « Gounier » ferait référence au nom de la montagne qui se trouve à proximité du ferrick. D'après les informations collectées le quartier a été fondé en 1971 par des populations originaires des localités de Dioroko (coordonnées GPS : 13.384751708623616, 21.93685197033268) et de Tirti (coordonnées GPS : 13.334417939005473, 21.953089516831703). Le quartier a connu une augmentation démographique en 2003 et 2023 du fait de la situation sécuritaire au Soudan voisin.
Faric-djoroko	Le nom du quartier fait référence à la zone d'origine des premiers habitants du quartier. Initialement un « Ferrick » (orthographié « Faric » dans le nom du quartier) désigne un campement nomade. « Djoroko » est un terme dérivé de « Dioroko » qui est une localité se trouvant (coordonnées GPS : 13.384751708623616, 21.93685197033268) à l'Ouest d'Adré. Le quartier a été fondé en 1968 par des populations originaires de cette localité.
Grougne	Le nom est traduit localement par « montagne ». Il pourrait donc décrire un relief ou un repère paysager proche du quartier. Le quartier a été fondé à partir de 2006 par des populations originaires de la localité de Borota au Sud-Ouest d'Adré (coordonnées GPS : 13.051485919597766, 21.99788989118226). Le quartier a connu une augmentation du nombre d'habitants du fait de la situation sécuritaire au Soudan en 2020 et en 2023.
Hadjarai	Le nom renverrait au groupe ethnolinguistique hadjarai, originaire principalement du centre du Tchad. Plusieurs vagues de populations sont constitutives du quartier. En 1984 à la suite de sécheresses. En 1992 des tchadiens ayant précédemment fui le régime d'Hissein Habré (président du Tchad de 1982 à 1990) sont revenus et se sont installés dans le quartier.
Haya-Salam	Le terme « Haya » ou « Hayal » est issu de l'arabe ḥayy (حي) qui signifie « quartier », « secteur urbain ». Le terme « Salam » (سلام) qui signifie « paix, sécurité, harmonie ». Le quartier existe depuis 2016 avec des arrivées progressives de populations en 2020 dues à l'insécurité à la frontière puis récemment en 2023 du fait du conflit au Darfour.
Haya-Chati	Le terme « Haya » ou « Hayal » est issu de l'arabe ḥayy (حي) qui signifie « quartier », « secteur urbain ». Le terme « Chati » est dérivé de l'arabe shāṭi' (شاطئ), signifie « rive » ou « bord de l'eau ». Les informateurs clés ont rapporté que ce terme est entendu comme le « marigot » à Adré. Les premiers habitants seraient originaires d'Abeche (coordonnées GPS : 13.837668742611042, 20.845781970675667). Le quartier a connu une croissance démographique importante entre 1972 et 1984 avec l'arrivée de populations cherchant à échapper aux sécheresses. Des vagues successives d'habitants sont également arrivées depuis le Soudan en lien avec la première guerre du Darfour en 2003 et plus récemment en 2023.
Hatachani ou Atachane	« Hatachani » ou « Atachane » est étymologiquement lié au terme arabe عطش ('aṭash) qui signifie la soif. Les premiers habitants se sont installés parce que les terres autour étaient propices à l'agriculture et il faisait plus frais que dans les quartiers de la ville d'Adré. Cependant il n'y avait pas de source d'eau à proximité. Les habitants devaient donc se rendre dans le Wadi d'Adré pour s'approvisionner en eau. Les premiers habitants seraient arrivés dans au milieu du XX^e siècle. L'éloignement spatial de Hatachani du reste de la ville d'Adré en faisait un village à part entière jusqu'au début

	des années 2000. Aujourd'hui, du fait de sa proximité géographique (avec le quartier de Taïba / Jeddide notamment) il s'agit d'un quartier périphérique de la ville d'Adré.
Hayal-Matar	Le terme « Haya » ou « Hayal » est issu de l'arabe hayy (حي) qui signifie « quartier », « secteur urbain ». Le terme « Matar » est issu de l'arabe مطار qui signifie « voler » ou communément « aéroport ». Les premières populations sont originaires de la ville d'Abeche (coordonnées GPS : 13.837002024503168, 20.844408679730453) et sont arrivées en 1973. Ce quartier a été considérablement étendu en 1988 lors du régime d'Hissein Habré (1982 – 1990) avec l'arrivée de nouvelles populations. Lors de cette période Hissein Habré alors au pouvoir cherchait à renforcer son contrôle sur l'Est du Tchad. L'arrivée de populations lui étant fidèles dans un quartier aussi stratégique que celui à proximité de l'aéroport paraît donc pertinente.
Hayal nassim	Le terme « Haya » ou « Hayal » est issu de l'arabe hayy (حي) qui signifie « quartier », « secteur urbain ». Le terme « Nassim » est étymologiquement lié à la racine arabe نسيم qui signifie « souffle », « brise », « mouvement léger de l'air ». Le nom pourrait donc désigner un espace associé à la fraîcheur ou à un vent agréable qui correspond aux caractéristiques naturelles du quartier. Les premiers habitants du quartier seraient arrivés en 1979.
Hayal nil	Le terme « Haya » ou « Hayal » est issu de l'arabe hayy (حي) qui signifie « quartier », « secteur urbain ». L'appellation du quartier « Nil » est inconnue mais un autre quartier Nil a pu être identifié dans une localité proche d'Adré (Guilane). Si la transposition des explications est à prendre avec précaution elle correspond aux caractéristiques géographiques du quartier avec la proximité de l'eau et un espace humide. En effet l'appellation « Nil » serait retenue parce que cet espace correspond à une zone humide qui rappellerait l'environnement du Nil. Il est également intéressant de noter qu'il s'agit d'une référence à la région nilotique, bande de territoires le long du Nil et du Nil Blanc, territoire se trouvant au Soudan et au Sud Soudan voisins. Sans aller jusqu'à affirmer que les premiers habitants étaient originaires de ces régions, cela donne à voir le fait que les images de référence pour désigner son espace de vie sont tournées vers le Soudan.
Hilé-Bote	Le terme « Hilé – Bote » renverrait au nom du fondateur du quartier. Il s'agirait donc d'une nomination anthroponymique. D'après les données collectées le quartier a été fondé en 1934 par des populations originaires de Guéréda (coordonnées GPS : 14.514292890398456, 22.087280889538853). Le quartier a connu une croissance démographique conséquente suite à l'arrivée des populations ayant fui les sécheresses de 1975 et 1984. De nouvelles populations sont également arrivées en provenance du Soudan en 2006 du fait de la guerre du Darfour du début des années 2000.
Kher Madjid	Le terme « Kher / Kheir » est issu de la racine arabe (خير) qui signifie « bien, bonheur, bienfait, prospérité ». Le terme « Madjid / Majid » est lui issu de la racine arabe (مجيد) qui signifie « glorieux, noble, honoré ». A noter que « al-Majid » est également un des noms de Allah, il s'agit donc d'un attribut divin. Le quartier a été fondé en 1984 par des populations originaires de Farshana (coordonnées GPS : 13.580324495161989, 21.823516163128257) ayant fui la sécheresse. Au vu du

	caractère positif du nom on peut supposer qu'Adré et ce quartier spécifiquement a été perçu comme un refuge à cette période. Plusieurs vagues de populations originaires du Soudan sont également arrivées par la suite. En 2006 d'abord pour fuir la guerre du Darfour du début des années 2000 puis plus récemment en 2023.
Kouchoulou	Le nom renverrait au village d'origine du fondateur du quartier. D'après les données collectées ce quartier existerait depuis 1978. Les premiers habitants du quartier sont originaires du département de Ouara (département à l'Ouest du département d'Assoungba où se trouve Adré) constitutif de la Province du Ouaddaï.
Koukaï	Le nom serait lié au kouka, un arbre bien connu dans les paysages sahéliens. L'interprétation botanique est cohérente avec d'autres noms de quartiers fondés sur la végétation. Le nom de Koukaï serait lié au nom d'une espèce d'arbre initialement présente dans le quartier. Les premiers habitants du quartier seraient arrivés en 1955 en provenance de la localité de Toumtouma (coordonnées GPS : 13.681574736745242, 22.029097056802083) au Nord-Ouest d'Adré. Le quartier a connu une croissance démographique dans les années 1970 ainsi qu'en 1985 du fait des sécheresses successives. L'arrivée récente des populations en provenance du Soudan en 2023 a également densifié la population habitant le quartier.
Koundjou-Marouma 1 et 2	Le nom du quartier correspond au nom du tamarinier en massalit. D'après les données collectées sa fondation remonte à 1931 avec des populations originaires de Guéréda (coordonnées GPS : 14.514292890398456, 22.087280889538853).
Marchall	Le nom renverrait à un ancien combattant ou à une figure militaire locale. Il pourrait s'agir d'une forme locale de « marshal » / « maréchal ». D'après les données collectées le quartier a été fondé en 1990. Plusieurs vagues de populations seraient ensuite arrivées en 2006, 2018 et 2023 du fait de la situation sécuritaire au Soudan voisin.
Mabourouka 1 et 2	Le nom pourrait être rapproché de l'arabe mabraka / mubāraka, « bénie » ou « porteuse de bénédiction ». Selon les informateurs, il renverrait aussi à un lieu d'apprentissage religieux ou à une école coranique qui est un des lieux de référence du quartier. D'après les données recueillies, le quartier existe depuis 2004. Les habitants sont pour l'essentiels d'ethnies zaghawa, Massalit, Baguirmi, Tama, Sara, Ouaddaï, Arabe et Gourane.
Mardjane 1; 2; 3; 4; 5; 6	Le nom du quartier renverrait au nom d'un ancien village aujourd'hui détruit se trouvant près du village d'Ardebe (coordonnées GPS : 13.484007351965797, 22.217449206187055) au Nord de la ville d'Adré. Les tous premiers habitants seraient arrivés en 1962 puis seraient ensuite arrivés par vague en lien avec les sécheresses de 1984 et 1986.
Meledje 1; 2 et 3	Le nom est interprété localement comme la mémoire d'une souffrance ou d'épreuves vécues avant l'installation. Il s'agirait d'une nomination mémorielle. D'après les données collectées les premiers habitants sont originaires de la localité de Koulbouss à la frontière

	entre le Tchad et le Soudan (coordonnées GPS : 14.371059961636316, 22.461116190129506). Le quartier a été fondé en 1926 par ces populations. Aucun événement de souffrance spécifique n'a pu être retracée en 1926 qui pourrait justifier du nom du quartier. Cela pourrait potentiellement être lié à une période d'instabilité marquée par la chute du sultanat du Darfour en 1916 et la conquête du condominium anglo – égyptien. Une deuxième piste d'explication possible quant au nom du quartier est qu'il serait postérieur à l'installation des premiers habitants. « Meledje » pourrait alors faire référence à la deuxième vague de population qui s'est installée suite à la sécheresse de 1984. La sécheresse étant cet événement porteur de souffrance, d'épreuves vécues par les populations s'installant dans le quartier.
Teiba 1 et Teiba 2	« Taïba » est le nom initial que les premiers à s'être installés ont trouvé en arrivant dans le quartier. Etymologiquement le terme « taïba » vient de la racine arabe ṭ-y-b (طيب) qui renvoie à l'idée de bonté, pureté ou quelque chose d'agréable. Les premiers habitants seraient originaires du Nord du Tchad en lien avec les sécheresses de 1985. Une deuxième vague plus tardive d'habitants serait arrivée en 2003 lors de la guerre du Darfour du début des années 2000.
Mouraï 1	Le nom serait lié au « kouka », un arbre bien connu dans les paysages sahéliens. Le quartier a été fondé en 1910 par des populations originaires de la localité de Achaba (coordonnées GPS : 13.4282667, 22.2337111).
Mouraï 2	Le nom serait lié au « kouka », un arbre bien connu dans les paysages sahéliens. D'après les données recueillies, le quartier est fondé en 1916.
Ouchourai	Le nom serait celui d'une plante, identifiée localement comme la pomme de Sodome en français (<i>Calotropis procera</i>). Selon les informations collectées les premiers habitants seraient arrivés en 1978. Une première vague conséquente d'habitant est arrivée en 1984 depuis la ville de Biltine au Nord-Ouest de la ville d'Adré (coordonnées GPS : 14.573757937208788, 20.922269261490552). D'autres vagues de populations en 1994, 2006 et dernièrement 2023 sont arrivées dans le quartier.
Ryad-Sud	Le nom renverrait à Riyad, capitale de l'Arabie saoudite. Plus largement, l'arabe riyāḍ signifie « jardins » ou « espaces verdoyants ». D'après les données recueillies ce quartier serait apparu en 2018.
Tadamoune 1	Le terme « Tadamoune » a pour étymologie la racine arabe ض م ن qui renvoie à l'idée de « garantir », « d'inclure », de « soutenir ». Il pourrait être l'expression d'une certaine solidarité entre les habitants arrivés récemment (au travers des différentes vagues de migrations successives dans le quartier et les habitants autochtones y vivant). Les premiers habitants seraient arrivés au début des années 2003.
Tadamoune-Nord	Le terme « Tadamoune » a pour étymologie la racine arabe ض م ن qui renvoie à l'idée de « garantir », « d'inclure », de « soutenir ». Il pourrait être l'expression d'une certaine solidarité entre les habitants arrivés récemment (au travers des différentes vagues de migrations successives dans le quartier et les habitants autochtones y vivant). Les premiers habitants du quartier seraient arrivés en 1975 de la localité de Biske (coordonnées GPS : 13.534882592452037, 22.03724092385033).

Teleha 1; 2; 3; 4; 5	Le nom serait celui d'un arbre qui se caractérise par sa rougeur. Les premiers habitants sont arrivés dans les années 1970 en provenance de la localité de Arada (coordonnées GPS : 15.105693114871121, 20.657090803365573) dans la région du Wadi Fira. Il est à noter que les populations qui se sont installées n'habitaient pas de manière sédentaire dans la localité de Arada puisqu'il s'agit de populations arabes nomades qui faisaient paître leur bétail dans les couloirs de transhumance. Dans les années 1970, afin d'échapper à la sécheresse et pour pouvoir trouver des moyens d'existence (leur bétail étant mort de soif) les premiers habitants se sont sédentarisés, avec l'accord des autorités, à Teleha. Il est à noter que les premiers habitants avaient déjà connaissance de la zone précédemment étant donné qu'ils se déplaçaient dans cet espace de manière saisonnière pour y faire paître leur bétail avant même leur sédentarisation dans la zone. De nouvelles populations sont arrivées en 2023 en provenance du Soudan pour fuir la guerre.
Zaitoune	Le nom du quartier vient de l'arabe زيتون (zaytūn) qui signifie “olive” ou “olivier”. Selon le chef de quartier il s'agit plus d'un choix d'opportunité, lorsqu'il lui a été demandé par la mairie d'officialiser auprès des autorités le nom du quartier et ses délimitations. Il n'y a donc pas – initialement ou aujourd'hui – une présence particulière d'oliviers. Cela fait bien plutôt référence à l'olivier en tant qu'il est symbole de paix et de prospérité. Les premiers habitants seraient arrivés dans le quartier à partir de 2006 au moment où la mairie a converti les terrains en lots constructibles.
Zongo	Le terme « zongo » est utilisé dans plusieurs espaces ouest-africains, notamment en contexte haoussa, pour désigner un quartier d'accueil, de commerce ou d'installation de populations venues d'ailleurs. D'après les données collectées le quartier a été fondé en 1945 par des populations originaires du Nigeria. Le quartier a connu une augmentation du nombre d'habitants du fait des différentes guerres au Soudan respectivement en 2003 et en 2023.
Zouhour	Le nom du quartier serait lié au terme arabe زهور (zuhūr) qui signifie « briller », « apparaitre », « fleurir ». Ce mot évoque quelque chose qui fleurit ou se développe harmonieusement. D'après les données recueillies le quartier a été fondé en 1942 par des populations originaires d'Abeche (coordonnées GPS : 13.839242236735538, 20.8447759874145). Le quartier a ensuite connu une croissance en 1984 du fait de l'arrivée des populations environnantes fuyant la sécheresse. De nouvelles populations sont également arrivées en 2020 du fait de l'insécurité près de la frontière avec le Soudan puis en 2023 avec l'escalade du conflit.

Annexe 02 : Acteurs intervenant dans le site d'Adré

Secteur	Nom de l'organisation	Activités clés / Services fournis
Gestion du site (CCCM)	CNARR 	Coordination humanitaire & gestion d'information
	Acted 	Soutien à la Gestion du Site Temporaire d'Adré : Gouvernance (réunions des partenaires), Sensibilisation & Redevabilité, Protection transversale, Maintenance de site, Solutions durables
	UNHCR 	Coordination des acteurs, Protection, enregistrement et relocalisation des bénéficiaires
Sécurité	CNARR 	Représente les autorités sur le site
	DPHR 	Sécurité du site, escorte du convoi des relocalisés, règlement des conflits entre les réfugiés

	DRC 	Suivi des incidents sécuritaires ; Analyse de sécurité ; Formation des comités sur la sécurité en synergie avec le secteur protection ; Participation aux réunions
WASH (Water, Sanitation, and Hygiène)	Acted 	Vidange de latrines, Réhabilitation de latrines, construction de latrines communautaires, sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène ; alimentation de points d'eau
	CICR / CRT  CICR	Distribution d'eau sur le site d'Adré, construction de points d'eau, sensibilisations sur les bonnes pratiques d'hygiène
	MSF Suisse 	Construction de latrines, sensibilisations sur les bonnes pratiques d'hygiène
	UNICEF 	Construction et gestion de points d'eau
	Solidarités International 	Construction et gestion de points d'eau, sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène

	BADIR HUMANITY 	01 château d'eau fonctionnel sur le site
Abris / NFI	Acted 	Distribution de kits d'Articles Ménagers Essentiels ; distribution de kits pluie
Logistique	PAM 	Lead sur la logistique humanitaire
	HI/Atlas logistique 	Entrepôt pour le stockage des kits/items/matériels des partenaires ; Renforcement de capacité des acteurs de la chaîne d'approvisionnement
Education	COMMUNITY RELIEF & EMPOWERMENT CENTER(CREC)	Assistance psychosociale, Sensibilisation sur l'éducation et encadrement des enfants et filles, Activités sportives (volleyball et activités culturelles), formation pour les foyers améliorés, formation sur les droits et devoirs de la femme, formation en entrepreneuriat, sensibilisations sur les Violences Basées sur le Genre
	SAVING ALGENEINA 	Santé Primaire ; Centre d'écoute; Protection de l'enfance; repas à chauffe

	Darfur use network for good governance and peace		Sensibilisation
Santé & Nutrition	MSF Suisse		Appui avec 01 hôpital et 09 centres de santé ; Dépistage des cas de MAM ⁸⁹ et MAS ⁹⁰ avec prise en charge en plumpy-nut pour les cas sévères, 02 cliniques, 10 sites de soins communautaires
	MSF France		Mobilisation de 50 Agents de santé Communautaire. Mise en place de soins de santé secondaire (0-15ans). Soins de santé sexuelle et reproductive. Prévention : Vaccination, supplémentation vitamine A, Déparasitage et Dépistage nutritionnel à la frontière
	HI		Réadaptation physique et fonctionnelle, Santé mentale et Soutien Psychosocial
	ACF France		Santé nutrition, 01 clinique, Santé mentale, Sensibilisations
	SIHA network		Protection (VBG et soutien psycho-social) et santé de la reproduction

⁸⁹ Malnutrition Aigüe Modérée (MAM).

⁹⁰ Malnutrition Aigüe Sévère (MAS).

	SAVING ALGENEINA 	Clinique, Centre de nutrition (repas chaud pour les enfants)
	For You Initiative	Soins primaires, visites prénatales et postnatales,
	PUI 	Soins primaires, santé reproductive, gestion des cas, dépistage et prise en charge des cas de MAS et MAM
Protection/Redevabilité	UNHCR 	Monitoring de protection ; Gestion de cas de VBG; Assistance légale ; Protection de l'enfant ; Protection à base communautaire; Sensibilisation sur les thèmes de la protection
	Acted 	Collecte et traitement de plaintes ; Référencement des cas aux acteurs de protection et santé ; Suivi des cas référés ; mobilisations de points focaux protection et redevabilité sur le site ainsi que dans la ville d'Adré. Sensibilisation ; Assistance individuelle en kit Articles Ménagers Essentiels et de dignité à la frontière au nouveaux arrivés et relocalisés et sur le Site Temporaire aux volontaires relocalisés ; Monitoring de protection à la frontière.
	APLFT 	Service juridiques, services VBG, protection à base communautaire, sensibilisation, assistances aux Personnes à Besoins Spécifiques, centre d'écoute

HI 	Action humanitaires inclusives (Réadaptation physique et fonctionnelle, Santé mentale)
CICR  CICR	Centre d'écoute, centre d'appel, identification de cas VBG et prise en charge, sensibilisation de la communauté sur les risques VBG
CRT/UNICEF  CICR	Sensibilisation de la communauté sur les risques VBG, mécanisme de redevabilité ; protection de la femme et de l'enfant contre l'épidémie de choléra
DRC 	Gestion de cas VBG y compris appui matériel et cash aux survivant.e.s; Gestion de cas Protection générale ; Assistance de protection individuelle; Sensibilisations/formations sur protection-VBG-Cohabitation pacifique; Protection à base communautaire via des relais communautaires et 01 travailleur social communautaire; Mise à jour de la cartographie des services; Monitoring de protection
Plan International 	Protection de l'enfance à travers une approche mobile

	SAVING ALGENEINA 	Centre de VBG, Espace Amis Enfants
	JRS	Protection de l'enfance, Gestion de cas, Assistance en kit Articles Ménagers Essentiels
	For You Initiative	Protection de la petite enfance
	CENTRE D'ECOUTE DES FEMMES NORD	Activités récréatives (tissage des sacs, perles), sensibilisations sur les VBG, protection, PSEAH, sensibilisations contre les coupes abusives des arbres. Réseau de Points Focaux dans différents camps
Sécurité alimentaire	PAM 	Distribution des vivres au site d'Adré
	BADIR HUMANITY 	Distribution de repas chauds
	Acted 	Distribution générale des vivres en partenariat avec PAM sur le site d'Adré